

PROJET D'ÉTABLISSEMENT



Édition 2024 _____ 2028

INSTITUT
D'ÉDUCATION
MOTRICE

Indigo

L'établissement

Raison sociale : Institut d'Éducation Motrice Indigo

Adresse administrative : Rue des Augustins
86580 BIARD

Tel : 05 49 55 00 55

N° FINESS : 860780220

N° SIRET : 30053625700078

Date d'ouverture : 7 septembre 1979

Catégorie de service : 192 IEM



L'organisme gestionnaire

Raison sociale : Pupilles de l'Enseignement Public de la Vienne

Adresse administrative : Rue des Augustins
86580 BIARD

N° FINESS : 860785237

N° SIREN : 300536257

Statut juridique de l'entité juridique de rattachement :
Association loi 1901

Projet d'établissement 2024 - 2028

Elaboré par : l'équipe professionnelle de l'IEM Indigo

En associant : le comité de suivi des P.E.P. 86, les jeunes accueillis et les familles / représentants légaux (enquête de satisfaction)

Conçu au regard :

- › Des éléments de la loi 2002-2 ;
- › De la référence aux Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) de la HAS :
 - « La bientraitance : définition et repère pour la mise en œuvre »
 - « Elaboration, rédaction et animation du PE/PS »
 - « Ouverture de l'établissement à et sur son environnement »
 - « Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et l'accompagnement »

Validé par : le Conseil d'Administration des PEP 86 en date du 18 décembre 2024 après consultation du Conseil de Vie Sociale en date du 28 novembre 2024.

Diffusé auprès :

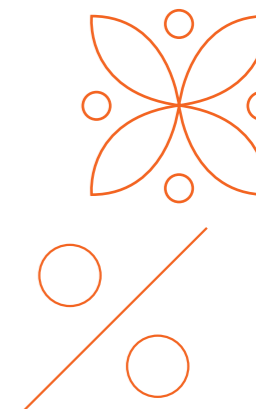
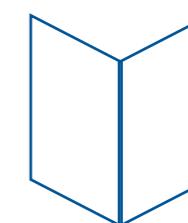
- › De l'équipe professionnelle ;
- › Des membres du CVS ;
- › De l'Association ;
- › De l'ARS ;
- › Du conseil départemental de la Vienne.



Sommaire



04	A. APPROCHE HISTORIQUE ET ENVIRONNEMENTALE	
	1. L'association PEP 86 et ses valeurs 4	
	2. L'organisation de l'association 7	
	3. L'histoire et les dernières évolutions de l'établissement 8	
	4. Autorisation et missions de l'établissement 9	
	5. Repères juridiques et politiques 10	
11	B. RESPECT DES DROITS DES PERSONNES ET PRINCIPES D'INTERVENTION	
	1. Le respect des droits des personnes accompagnées 11	
	2. La réflexion éthique et la gestion des paradoxes 12	
	3. Le déploiement d'une culture de la bientraitance 13	
	4. La politique de prévention de la maltraitance .. 14	
	5. Les principes d'intervention 15	
23	C. PERSONNES ACCOMPAGNÉES : ATTENTES ET BESOINS	
	1. Approche générale des personnes accompagnées 23	
	2. Caractéristiques et attentes du public accueilli 24	
27	D. ACCOMPAGNEMENTS PROPOSÉS	
	1. Les liens avec les familles et les proches 27	
	2. La personnalisation de l'accompagnement ... 29	
	3. Les accompagnements proposés : prestations et activités 31	
	4. Les prestations indirectes et les fonctions support 40	
	5. Organisation des accompagnements 41	
	6. L'expression et la participation des personnes accompagnées 43	
45	E. ORGANISATION GÉNÉRALE ET MOYENS MOBILISÉS	
	1. Le financement 45	
	2. Les équipements et les locaux 45	
	3. Les compétences professionnelles et la politique ressources humaines 48	
	4. La communication interprofessionnelle et le travail d'équipe 58	
61	F. ANCRAGE TERRITORIAL ET PARTENARIATS	
	1. Accompagnement des soins 61	
	2. Accompagnement à l'autonomie 62	
	3. Accompagnement à la vie sociale 62	
	4. Partenariats professionnels 64	
65	G. DÉMARCHÉ QUALITÉ, GESTION DES RISQUES ET REDUCTION DE L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT	
	1. L'appropriation des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) ... 65	
	2. L'évaluation de la qualité 66	
	3. La gestion documentaire 66	
	4. La gestion des événements indésirables 66	
	5. La mesure de la satisfaction 66	
	6. La gestion des plaintes et des réclamations .. 67	
	7. La gestion des risques 67	
	8. L'amélioration de la qualité 70	
	9. La promotion d'un développement durable ... 70	
71	H. ETAT DES LIEUX DE LA SITUATION EN 2024	
73	I. PROJETS ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR LES 5 ANS A VENIR ET PLAN D'ACTION	
	1. Les orientations stratégiques de l'IEM Indigo 73	
	2. Les orientations à 5 ans et le plan d'actions 73	
74	J. LISTE DES PRINCIPAUX SIGLES	
75	K. ANNEXES	



A. APPROCHE HISTORIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

1. L'association PEP86 et ses valeurs

Un engagement inscrit dans l'histoire

L'Association des Pupilles de l'Enseignement Public de la Vienne est née en 1916 à l'initiative d'enseignants pour venir en aide aux orphelins de la première guerre mondiale. Dès 1919, les P.E.P. sont reconnus d'utilité publique.

Dans les années 1920, les secteurs d'intervention des P.E.P. s'ouvrent largement à l'éducation, la culture, la santé, les loisirs, le travail, la vie sociale...

C'est ainsi que les années 1930 voient se créer les premières colonies de vacances, les classes de découvertes, les structures pour les enfants des milieux défavorisés. L'ouverture se poursuit dès lors en direction des jeunes en situation de handicap.

Pour leur action qui met en évidence des besoins clairement identifiés, les P.E.P. obtiennent l'engagement de Paul PAINLEVÉ, Édouard HERRIOT, Vincent AURIOL... anciens Présidents du Conseil ou de la République qui deviendront Présidents nationaux des P.E.P..

Depuis, les P.E.P. sont engagés sur tous les fronts de la solidarité auprès d'adultes et d'enfants les plus en difficulté. L'association des P.E.P. 86 a construit progressivement un dispositif d'actions qui répond, aux besoins fondamentaux des enfants, des adolescents, des adultes et des familles autour des valeurs qui l'animent.

L'objet de l'association

Au titre de ses statuts, l'association PEP 86 a pour objet :

- > **de contribuer à la lutte** contre les exclusions et les inégalités sanitaires, sociales, économiques et culturelles, à l'éducation à la citoyenneté, notamment par l'éducation populaire, à la préservation et au développement du lien social, au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale, en concourant au développement durable dans ses dimensions économique, sociale, environnementale et participative, à la transition énergétique ou à la solidarité internationale ;
- > **de contribuer à l'édification d'une société inclusive**, permettant à chaque citoyen de jouer le rôle social qu'il

souhaite ;

- > **d'apporter un accompagnement matériel, moral et social**, aux enfants, aux adolescents, aux adultes, à leur famille, à leurs proches aidants tout particulièrement aux personnes en situation de pauvreté, de vulnérabilité ou de fragilité, d'exclusion sociale, de handicap ou de perte d'autonomie, ou ayant besoin d'une protection ;
- > **de participer à leur éducation**, à leur formation et à leur insertion sociale et professionnelle dans une société inclusive ;
- > **de permettre à toute personne d'accéder à ses droits** : à la santé, à l'éducation, à la formation tout au long de la vie, aux loisirs, à une vie culturelle ou à des activités sportives afin de faciliter l'exercice de sa citoyenneté ;
- > **de participer au développement local** en s'impliquant dans les manifestations à caractère social, culturel, de loisirs, sportif, etc.

Les valeurs

Les ambitions des PEP se réclament de valeurs et de principes qui constituent ses références. Il importe de les rappeler :

SOLIDARITÉ / EGALITÉ / CITOYENNETÉ / LAÏCITÉ

Fondamentalement républicaines, ces quatre valeurs sont indissociablement liées entre elles. Aucune ne saurait prétendre à elle seule définir la société que souhaite les PEP 86.

Agir ensemble, le projet associatif 2021-2025

Prolongeant la trajectoire du précédent projet associatif 2014-2020, le projet associatif 2021-2025 prend acte des nouvelles attentes, des nouveaux contextes et élargit son action à de nouveaux publics et devient dans la période le schéma directeur pour l'association et l'ensemble des établissements et services.

Les ambitions

Au regard des avancées enregistrées par l'association au cours des cinq dernières années, de l'analyse contextuelle, de ses forces et de ses faiblesses identifiées en interne, des opportunités et des menaces issues de l'environnement externe, il s'agit pour les PEP 86 aujourd'hui :

- > **D'affirmer une culture de l'innovation** favorisant l'émergence d'une société inclusive
- > **De renforcer l'organisation** en plateforme de services garantissant des réponses et des prestations centrées sur les attentes et besoins des personnes et de leurs familles
- > **De développer les coopérations internes et externes** sur tous les territoires
- > **De garantir la pérennité de l'association** par la négociation, la mutualisation et le pilotage
- > **De renforcer la communication** et rendre attractive la vie associative

Les axes stratégiques

Pour ce faire l'Association entend, pour les cinq années à venir, prioriser **cinq axes stratégiques** déclinés en objectifs et en principes d'actions inscrits comme suit :

AXE 1 : Promouvoir une culture reconnaissant la place et l'expertise d'usage des personnes accompagnées et de leurs familles

AXE 2 : Faciliter l'accès au droit commun pour tous dans une logique inclusive
Promouvoir un accompagnement personnalisé sans rupture

AXE 3 : Promouvoir un développement durable

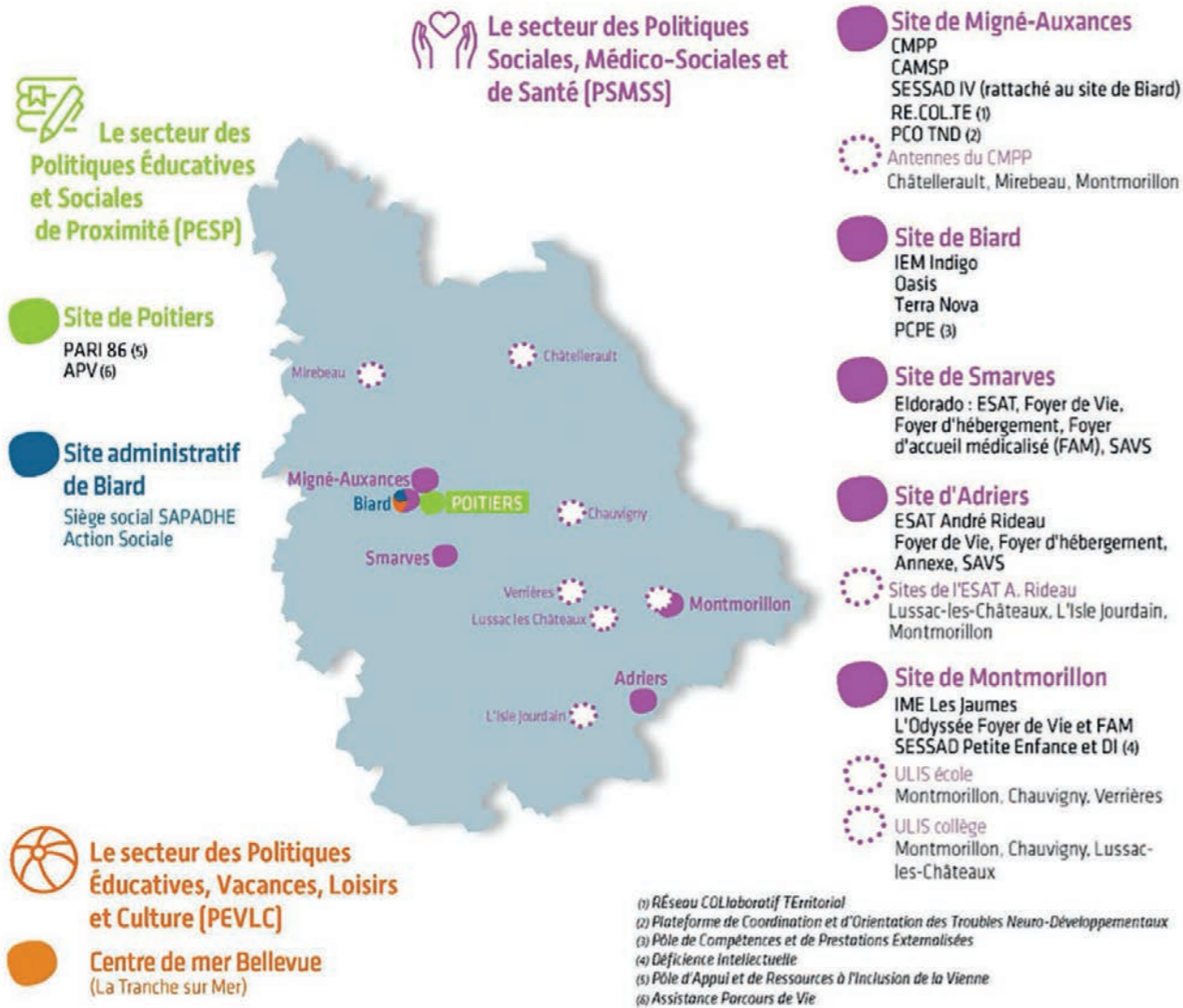
AXE 4 : Développer la culture de la qualité et de la sécurité

AXE 5 : Renforcer la communication interne et externe

Les PEP 86 : un acteur de territoires

Dans la logique des principes posés par le projet de la Fédération générale des P.E.P., l'association départementale des P.E.P. de la Vienne est aujourd'hui **structurée en trois secteurs** œuvrant dans une transversalité et une complémentarité affirmée (PSMSS, PESP, PEVLC).





Le secteur des Politiques Sociales, Médico-sociales et de Santé : ce secteur accompagne la personne en situation de fragilité, de handicap, de perte d'autonomie, de dépendance ou relevant de mesures de protections sociales, afin qu'elle puisse exercer pleinement leur autonomie (problématiques de compensation, d'accessibilité, de droits).

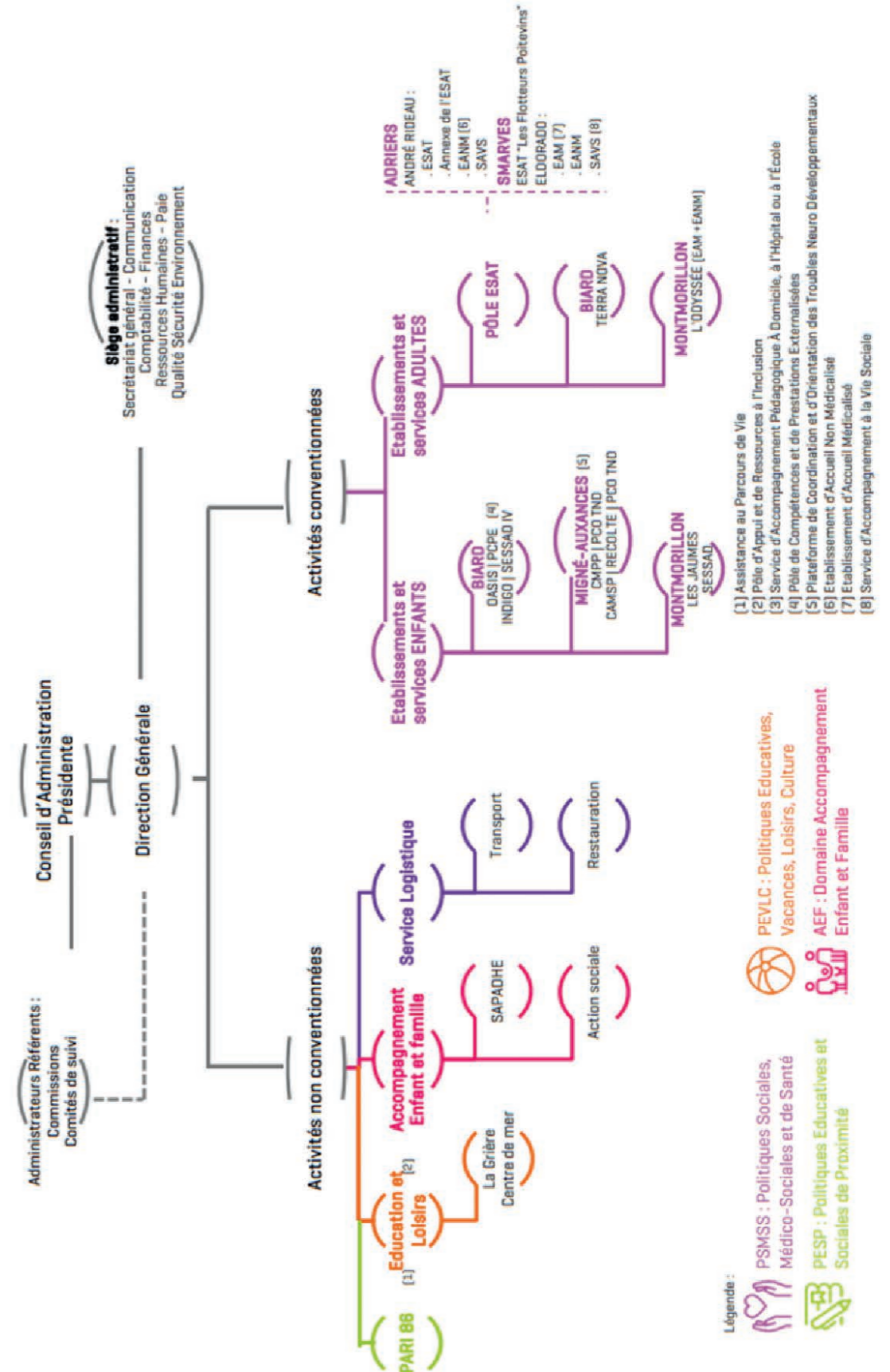
Le secteur des Politiques Éducatives et Sociales de Proximité : il correspond à l'ensemble des activités contribuant à réduire les inégalités sur un territoire. Il veillera à apporter une attention soutenue aux publics les plus défavorisés afin qu'ils puissent disposer de structures ou de dispositifs à caractère social comme ceux offerts à tout citoyen : crèches, halte-garderie, ateliers de parentalité, développement de centres sociaux, etc. Les PEP s'inscrivent ainsi dans les politiques publiques liées au développement local durable et aux politiques familiales, de lutte contre les exclusions.

Le secteur des Politiques Éducatives Vacances, Loisirs et Culture : il correspond à tout ce qui concourt à l'émancipation, à l'enrichissement et à l'épanouissement de la personne en tant que telle ; les PEP s'inscrivent dans le cadre des politiques sociales et éducatives de l'Éducation, du Tourisme, de la Culture et du Sport.

2. L'organisation de l'association

L'association des P.E.P. 86 a structuré son intervention autour d'un lieu de référence technique, le siège, de sites géographiques et/ou fonctionnels, en identifiant et déployant les fonctions métiers et les fonctions ressources nécessaires :

ORGANIGRAMME GÉNÉRAL PEP 86 | Janvier 2024



3. L'histoire et les dernières évolutions de l'établissement

- 1967** | L'Éducation Nationale crée **une classe de 12 enfants handicapés** moteurs originaires de la Vienne sur le domaine de Bel Air à Biard (86)
- 1970** | Cette classe évolue en établissement avec **l'accueil de 36 enfants âgés de 6 à 16 ans** provenant de la région Poitou-Charentes (affirmation de la vocation régionale)
- 1975** | **L'agrément de l'Institut-Médico-Pédagogique (IMP)** est instauré définitivement
- 1977** | L'IMP est remplacé par l'Institut Médico-Éducatif (IME) avec une **capacité d'accueil de 50 jeunes de 6 à 18 ans**, suite à l'accord donné par la CRISMS (Commission Régionale des Institutions Sociales et Médico-Sociales)
- 1979** | Par arrêté préfectoral du 7 septembre 1979, **la conversion de l'IME en Institut d'Éducation Motrice (IEM)** est actée faisant passer sa capacité d'accueil à 68 jeunes allant de 6 à 18 ans
- 1982** | L'IEM accueille à présent **80 jeunes de 3 à 20 ans**
- 1992** | Au 1^{er} février, l'IEM reçoit l'autorisation provisoire d'accueillir des enfants polyhandicapés dans l'attente d'une autorisation d'équipement adapté dans le département
- 1997** | Le Centre d'Accueil pour Enfants Polyhandicapés «**L'OASIS**» ouvre **ses portes** sur le site
- 2011** | Par arrêté de l'ARS en date du 7 septembre 2011, **l'effectif total est porté à 79 places** suite à des redéploiements de moyens vers le SESSAD IV
- 2012** | En début d'année, **le CAMSP créé en 1980** quitte les locaux de l'IEM ; Le poste de directeur, occupé par un personnel détaché de l'Éducation Nationale depuis 1967, se voit confié à un professionnel issu de l'éducation spécialisée
- 2014** | **L'IEM prend le nom d'INDIGO**

Implantation de l'établissement

L'IEM Indigo est implanté sur un terrain de 7 hectares acquis par les PEP en 1967 et situé sur la commune de Biard (86). Ce site exceptionnel donne facilement accès à un environnement citadin comme à un environnement boisé et champêtre.

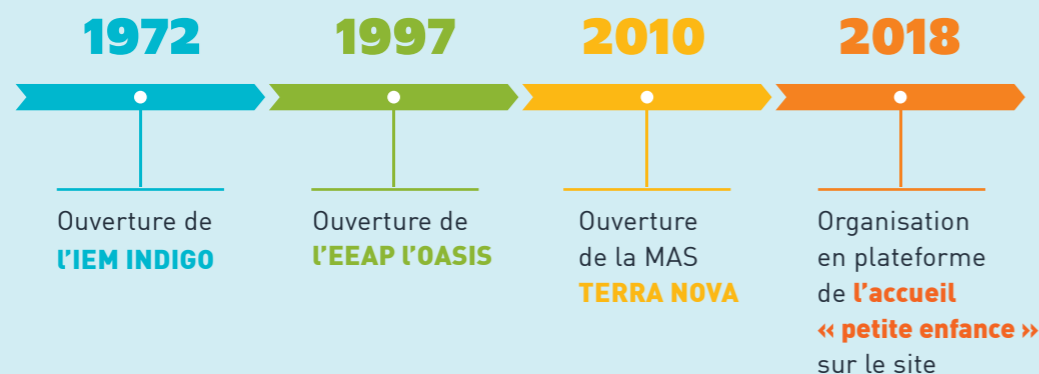
Le bourg de Biard et ses commerces ne sont qu'à 1 km. L'établissement est situé à 5 minutes du centre-ville de Poitiers, des marchés locaux et des grandes surfaces.

Le site est desservi par de grands axes de communication : route nationale, autoroute, gare SNCF, aéroport,

tous situés à moins de 3 km et n'apportant aucun trouble.

L'hôpital (CHU) distant de 10 km est accessible par la rocade en moins de 10 minutes et en cas de besoin, les pompiers sont sur site en 5 minutes.

Devant tous les avantages de ce terrain, les PEP 86 ont créé sur ce site, plusieurs établissements et services d'accueil de personnes en situation de handicap neuro-moteur ou de polyhandicap :



4. Autorisation et missions de l'établissement

4.1 Autorisation et agréments de l'établissement

- Arrêté préfectoral du 07.09.1979 : conversion de l'Institut Médico-Éducatif en Institut d'Éducation Motrice ;
- Arrêté préfectoral n°287 du 08.07.1993 : valide la mise en conformité de l'IEM au titre des annexes 24 bis du décret du 9 mars 1956 modifié par le décret du 27 octobre 1989 ;
- Arrêté de l'ARS du 07.09.2011 : réduction d'une place de la capacité d'accueil de l'IEM de Biard par redéploiement de moyens vers le SESSAD rattaché à l'IEM ;
- Arrêté de l'ARS du 16.07.2018 : renouvellement d'autorisation

La capacité financée se décompose comme suit :

- 55 places en semi-internat (194 jours/an en moyenne)
- 24 places en internat de semaine (194 jours/an en moyenne)

Les travaux conduits au sein des établissements du site de Biard dans le cadre de la transformation de l'offre vise à fluidifier les parcours des personnes accueillies sur le site. La mise en place de la plateforme d'accueil des enfants de 0 à 6 ans depuis 2018, modifie la répartition des accueils au sein des établissements Oasis et Indigo.

Les objectifs proposés à la signature du futur CPOM, actuellement en cours d'instruction auprès des autorités de tutelles, prend en compte cette évolution, notamment à travers une modification d'agrément.

4.2 Missions de l'établissement

Les missions de l'établissement s'inscrivent dans celles d'intérêt général et d'utilité sociale définies par l'article L311-1 du CASF, modifié par l'article 11 de la LOI n°2024-317 du 8 avril 2024 :

- **1° Evaluation et prévention des risques sociaux et médico-sociaux**, prévention et lutte contre les maltraitances définies à l'article L. 119-1 et les situations d'isolement, information, investigation, conseil, orientation, formation, médiation et répa-

ration ;

- **2° Protection administrative ou judiciaire** de l'enfance et de la famille, de la jeunesse, des personnes handicapées, des personnes âgées ou en difficulté ;

- **3° Actions éducatives, médico-éducatives, médicales, thérapeutiques, pédagogiques** et de formation adaptées aux besoins de la personne, à son niveau de développement, à ses potentialités, à l'évolution de son état ainsi qu'à son âge ;

- **4° Actions d'intégration scolaire**, d'adaptation, de réadaptation, d'insertion, de réinsertion sociales et professionnelles, d'aide à la vie active, d'information et de conseil sur les aides techniques ainsi que d'aide au travail ;

- **5° Actions d'assistance** dans les divers actes de la vie, de soutien, de soins et d'accompagnement, y compris à titre palliatif ;

- **6° Actions contribuant au développement social et culturel**, à la pratique d'activités physiques et sportives et d'activités physiques adaptées, au sens de l'article L. 1172-1 du code de la santé publique, et à l'insertion par l'activité économique.

Elles sont également régies par l'annexe XXIV bis, le décret n° 56-284 du 9 mars 1956 modifié par le décret n° 89-798 du 27 octobre 1989 complété par l'article 4 du décret n° 2009-378 du 2 avril 2009 à travers les articles D312-60 à D312-64 du Code de l'action sociale et des familles.

Ainsi, les Etablissements et services prenant en charge des enfants ou adolescents présentant une déficience motrice ont pour missions [article D312-61 du CASF] :

- **1° L'accompagnement** de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant ou de l'adolescent ;
- **2° La surveillance médicale**, les soins, le maternage et l'appareillage adapté ;

- **3° L'éducation motrice** ou les rééducations fonctionnelles nécessaires ;

- **4° L'éveil et le développement de la relation** entre l'enfant et son entourage selon des techniques éducatives ou palliatives, notamment dans le domaine de la locomotion et de la communication ;

- **5° L'établissement**, pour chaque enfant, adolescent ou jeune adulte, d'un **projet individualisé d'accompagnement** prévoyant :

- **L'enseignement et le soutien** assurant la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation et permettant à chaque enfant de réaliser, en référence aux programmes scolaires en vigueur, les apprentissages nécessaires ;

- **Des actions d'éducation adaptée** tendant à développer la personnalité et l'autonomie sociale et utilisant autant que faire se peut les moyens socio-culturels existants ;

- **6° L'élaboration d'un projet d'établissement** à visée pédagogique, éducative et thérapeutique précisant les objectifs et les moyens mis en œuvre pour assurer cet accompagnement.

5. Repères juridiques et politiques

TYPLOGIE DES TEXTES	TEXTES ET RÉFÉRENCES POUR LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT (NON EXHAUSTIF)
Textes de constitutionnalité	<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration des droits de l'homme et des citoyens de 1789
Lois	<ul style="list-style-type: none"> • LOI n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ; • LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ; • LOI n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance ; • LOI n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ; • LOI n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ; • LOI n° 2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie
Règlements	<ul style="list-style-type: none"> • Le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).
Actes administratifs	<ul style="list-style-type: none"> • Décret 89-798 du 27 octobre 1989 (annexe XXIV bis) : fixe les conditions techniques d'autorisation des établissements et des services prenant en charge des enfants ou adolescents présentant une déficience motrice ; • Circulaire interministérielle n 89-18 du 30 octobre 1989 relative à la modification des conditions de la prise en charge des enfants ou adolescents handicapés moteurs par les établissements et services d'éducation spéciale ; • Décret n° 2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés et à la coopération entre les établissements ; • Décret n° 2017-137 du 7 février 2017 relatif aux informations nécessaires à l'élaboration des plans d'accompagnement globaux des personnes handicapées ; • Circulaire n°DGCS/3B/2017/148 du 2 mai 2017 relative à la transformation de l'offre d'accompagnement pour les personnes handicapées dans le cadre de la démarche « une réponse accompagnée pour tous » ; • Instruction n°DGCS/2018/18 du 22 janvier 2018 relative à l'application de la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes
Chartre	<ul style="list-style-type: none"> • Chartre des droits et des libertés de la personne accueillie.
Rapports	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de D. Piveteau « Zéro sans solution » du 20 juin 2014.
Recommandations	<ul style="list-style-type: none"> • Recommandations des bonnes pratiques professionnelles (HAS).
Autres	<ul style="list-style-type: none"> • Les projets personnalisés • Le PAG (article 89 de la LOI n°216-41 du 26 janvier 2016) et les orientations stratégiques des PEP 86 • Le CPOM (article 75 de la LOI n°216-41 du 26 janvier 2016) • Le PRS 2018 – 2028 (révisé) • SERAFIN PH « Services et Etablissements : Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées »

B. RESPECT DES DROITS DES PERSONNES ET PRINCIPES D'INTERVENTION

1. Le respect des droits des personnes accompagnées

La convention de l'Organisation des Nations Unies (ONU) relative au droit des personnes handicapées contribue à l'évolution des politiques publiques sur le handicap au niveau international, européen et français. Elle a été adoptée en 2006. Elle réaffirme les droits des personnes en situation de handicap à bénéficier de tous les droits et de toutes les libertés fondamentales. Les orientations européennes réaffirment le droit à l'emploi, la promotion d'une éducation inclusive, la volonté de lever tous les freins, la participation à la vie publique et l'accès aux services de droit commun pour les personnes en situation de handicap. La France a ratifié la convention de l'ONU en 2010.

En outre, les droits des personnes en situation de handicap sont affirmés dans les principaux textes suivants :

- **La Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002** « rénovant l'action sociale et médicosociale » qui soutient le droit des personnes au libre choix, au consentement, à l'accès à l'information et à la participation. Elle met en place sept outils liés à ces droits :
 - La charte des droits et libertés ;
 - Le règlement de fonctionnement ;
 - Le contrat de séjour ;
 - Le projet d'établissement ;
 - Le conseil à la vie social ;
 - Le livret d'accueil ;
 - Le recours possible à un médiateur.

- **La Loi n°2005-102 du 11 février 2005**, « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » qui a réaffirmé la nécessité pour les personnes en situation de handicap d'avoir accès aux droits fondamentaux reconnus à tout citoyen.

L'article L311-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles, modifié par LOI n°2024-317 du 8 avril 2024 dispose que « l'exercice des droits et libertés individuels est garanti à toute personne accueillie et accompagnée par des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Lui sont assurés :

1° Le respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée et familiale, de son intimité, de sa sécurité et de son droit à aller et venir librement ;

2° Sous réserve des pouvoirs reconnus à l'autorité judiciaire et des nécessités liées à la protection des mineurs en danger et des majeurs protégés, le libre choix entre les prestations adaptées qui lui sont offertes soit dans le cadre d'un service à son domicile, soit dans le cadre d'une admission au sein d'un établissement spécialisé ;

3° Une prise en charge et un accompagnement individualisé de qualité favorisant son développement, son autonomie et son insertion, adaptés à son âge et à ses besoins, respectant son consentement éclairé qui doit systématiquement être recherché lorsque la personne est apte à exprimer sa volonté et à participer à la décision. A défaut, le consentement de son représentant légal s'il s'agit d'un mineur ou, s'il s'agit d'un majeur faisant l'objet d'une mesure de protection juridique avec représentation relative à la personne, de la personne chargée de cette mesure, qui tient compte de l'avis de la personne protégée, doit être recherché ;

4° La confidentialité des informations la concernant ;

5° L'accès à toute information ou document relatif à sa prise en charge, sauf dispositions législatives contraires ;

6° Une information sur ses droits fondamentaux et les protections particulières légales et contractuelles dont elle bénéficie, ainsi que sur les voies de recours à sa disposition ;

7° La participation directe de la personne prise en charge à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne. Cette personne bénéficie de l'aide de son représentant légal, s'il s'agit d'un mineur ou, s'il s'agit d'un majeur faisant l'objet d'une mesure de protection juridique à la personne qui n'est pas apte à exprimer sa volonté, de la personne chargée de cette mesure, qui tient compte de son avis. »

Les principes posés par les lois se déclinent dans l'accueil et l'accompagnement des enfants et jeunes accueillis dans l'établissement, sous le principe transverse du droit à l'éducation et aux apprentissages propre à tous les enfants.

Outre le sens commun, la notion de sécurité physique et psychique recouvre la prévention de risques spécifiques très prégnants pour les personnes accueillies :

- L'utilisation de matériel et une veille continue sur les installations, déplacements et transferts contribuent à la sécurité physique des personnes ;
- Les repères humains et spatio-temporels soutiennent le sentiment de permanence et de continuité nécessaire au développement de l'enfant.

Les notions de dignité, d'intégrité, de vie privée, d'intimité se déclinent au travers :

- des accompagnements respectueux de chaque enfant dans sa singularité et son identité ;
- du souci de la qualité de la vie quotidienne et sociale ;
- de l'organisation des espaces (espaces individuels, chambres, espaces ressources).

Les notions de confidentialité et de respect du droit à l'information se concrétisent par :

- les échanges réguliers avec les familles ;
- la protection de la vie privée et des données (RGPD) ;
- les modalités de partage d'information (précisées dans le contrat de séjour) ;
- le devoir de discrétion professionnelle, inhérent au contrat de travail des salariés.

La participation prend différentes formes, avec entre autres :

- le conseil à la vie sociale ;
- les notions de choix, d'expressions, d'apprentissages, et d'identifications des préférences qui soutiennent la démarche projet personnalisé ;
- la participation aux dispositifs de droits communs (par le droit à la scolarisation, la participation à des activités de la cité).
- L'enquête annuelle de satisfaction

Depuis plusieurs années, les professionnels ont bénéficié de formations à l'autodétermination ayant permis l'ajustement de nos principes d'intervention s'agissant des choix exprimés par les usagers (cf paragraphe 5.1)

La mise en place d'un groupe de travail commun aux établissements du site de Biard a permis la réalisation d'une annexe au règlement de fonctionnement « Droits des personnes accompagnées » en décembre 2023. Ce document apporte des exemples (non exhaustif) sur la déclinaison opérationnelle des droits des personnes, sur le plan institutionnel et sur le plan des pratiques (communes ou spécifiques). Il est revisité dès que de besoin, en lien avec l'évolution des pratiques institutionnelles.

Cf. annexe n°1 : droits des personnes accompagnées

Depuis 2024, un groupe de travail institutionnel œuvre afin de préparer des outils adaptés aux jeunes pour la

compréhension de leurs droits. Une charte en pictogramme a été éditée et chacun des droits présentés à l'ensemble des jeunes. Une journée thématique est mise en place afin de mettre en scène sous différentes formes l'explication de chacun des droits.

2. La réflexion éthique et la gestion des paradoxes

La réflexion éthique émerge de situations concrètes où entrent en tension des valeurs, des normes et/ou des principes d'intervention.

Cette réflexion s'engage à partir de **situations singulières du quotidien** :

- Le processus d'individualisation et de mise en œuvre du projet personnalisé garantissant le recueil des besoins et des attentes, la co-construction, l'évaluation des compétences et le consentement éclairé ;
- Les temps d'échanges pratiques instaurés dans les réunions d'équipe et de projet ou lors des séances d'analyse des pratiques professionnelles permettant l'élaboration d'hypothèses, la mise en sens auprès de tous les acteurs (professionnels et personnes accompagnées) de partie pris éducatifs et thérapeutiques ;
- La réflexion-action formalisée par l'animation de groupes de travail, qui aborde les sujets du quotidien de notre établissement et propose des améliorations.

L'association a mis en œuvre un collège de réflexion éthique réunissant des professionnels de l'ensemble des services et établissements de son périmètre, piloté par son service qualité.

Le Collège de Réflexion Éthique (CRE) associe une pluralité de points de vue : professionnels, administrateurs et intervenant(s) extérieur(s).

Dans chaque établissement ou service, suite à un questionnement collectif ou individuel pouvant être d'ordre éthique, la question éthique est identifiée. Si le questionnement est d'ordre collectif, une réunion d'échanges est organisée sur la situation en amont de la saisine du CRE, avec la participation d'un représentant de proximité du Collège de Réflexion Éthique.

Un premier écrit réflexif est formulé.

La question éthique est formulée en lien avec le représentant de proximité du Collège de Réflexion Éthique et la direction concernée via une fiche de saisine du CRE.

Il s'agira notamment de :

- › Décrire de manière précise la situation
- › Présenter les éléments contextuels
- › Rendre compte des points de vue ou positions des différents acteurs.

La fiche de saisine, une fois complétée est adressée au secrétariat du CRE. Le cas échéant, l'écrit réflexif de l'établissement y est adjoint. Sauf la mention de l'émetteur de la fiche de saisine, les informations transmises ne contiennent aucune donnée nominative et garantissent par leur contenu l'anonymat des personnes accueillies et du personnel.

Le collège aura alors pour objectifs de :

- Mener une réflexion sur des situations de nature éthique rencontrées dans les établissements et services de l'association ;
- Présenter un éclairage sur des situations, un avis, une aide à la décision.

3. Le déploiement d'une culture de la bientraitance

Stratégie de bientraitance et mise en œuvre des pratiques :

La bientraitance ne se résume pas à l'absence de maltraitance. Elle est définie comme une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. Elle vise à promouvoir le bien-être, le respect de la dignité, l'épanouissement, l'estime de soi, l'inclusion et la sécurité de la personne.

La bientraitance exige une réflexion collective sur les pratiques et la mise en œuvre des préconisations issues de celle-ci. C'est une démarche continue d'adaptation aux situations rencontrées, qui implique réflexion et coopération entre les acteurs de l'accompagnement.

Dans le cadre du projet d'établissement, l'établissement s'inscrit dans une stratégie de bientraitance définie au niveau associatif, à laquelle chaque professionnel et intervenants auprès des jeunes accueillis se réfèrent pour garantir le bien-être et le respect des droits de toutes les personnes accueil-

lies (cf annexe n°2). Cette stratégie s'appuie sur des principes énoncés dans une charte de bientraitance, qui a été élaborée à partir des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) et constitue la pierre angulaire de notre culture et de nos pratiques quotidiennes.

La charte bientraitance des PEP 86, document de référence, a été conçue pour :

1. **Clarifier les principes de bientraitance** appliqués au quotidien dans les établissements de l'association ;
2. **Encadrer les comportements et pratiques** pour assurer un accompagnement respectueux, bienveillant et sécurisant pour chaque jeune accueilli ;
3. **Décrire les modalités de mise en œuvre** de ces principes dans les interactions quotidiennes entre les équipes, les jeunes et leurs familles.

Par cette charte, il est entendu que la personne accueillie bénéficie :

- d'un accompagnement respectueux de ses droits et de ses choix ;
- d'une qualité de lien avec les professionnels ;
- d'un cadre et d'un fonctionnement institutionnels favorisant une culture de la bientraitance ;
- d'une ouverture sur un environnement porteur d'enrichissements mutuels.

Pour garantir une application homogène de ces principes, et à partir d'une réflexion collective, une déclinaison de chaque élément de cette charte a été faite en annexe n°2. Cette dernière détaille de manière précise les éléments spécifiques répondant à chaque principe de bientraitance, permettant ainsi un suivi, une évaluation et une adaptation continue de nos pratiques.

Ce cadre permet à notre établissement de se positionner comme un acteur engagé dans la promotion d'une bientraitance systématique et mesurée, soutenue par des actions concrètes, des formations régulières et des évaluations internes.

Principalement, la mise en œuvre de cette démarche passe par des échanges continus entre les différents acteurs, une démarche collective destinée à identifier et mettre en œuvre le meilleur accompagnement possible pour une personne, en respectant ses choix, et en s'adaptant au mieux à ses besoins.

Elle s'exprime à travers un certain nombre de fondamentaux, à partir desquels sont construits les modalités d'accueil et d'intervention dans l'établissement :

- Le respect de la personne dans son histoire, sa singularité, sa dignité ;
- La manière d'être des professionnels, leur réactivité, la qualité du lien entre les professionnels et la personne ;
- La participation de la personne aux choix liés à son parcours.

Les outils de cette culture sont aussi organisés selon le principe de l'articulation entre la pensée et l'action¹ : par exemple, dans les méthodes de la co-construction et la mise en œuvre du projet de la personne, dans les choix et allers retours théoriques et pratiques opérés pour l'organisation des prestations, dans la mise en pratique des propositions travaillées en équipe, en analyse des pratiques.

4. La politique de prévention de la maltraitance

Stratégie de prévention de la maltraitance : un engagement de longue date et des adaptations récentes

L'établissement s'engage depuis de nombreuses années à promouvoir le respect des droits des personnes accompagnées et à prévenir le risque de maltraitance, qui constitue un axe fondamental de notre accompagnement. Cet engagement est consolidé par notre adhésion à la charte de bientraitance associative et par le déploiement de mesures visant à la fois la prévention proactive et le traitement systématique des situations de maltraitance.

En réponse aux nouvelles recommandations issues des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) publiés en octobre 2024, une mise à jour des évaluations et process a été réalisée pour adapter les pratiques aux standards actuels de protection et de bientraitance.

Les fondements de la démarche de prévention :

L'approche repose sur des principes clairs, notamment définis par l'article L119-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) : la maltraitance est toute action ou omission portant atteinte aux droits, à la sécurité, à la santé et au développement d'une personne en situation de vulnérabilité, dans une relation de soin ou d'accompagnement. Les formes de maltraitance peuvent varier en fonction de leur fréquence, de leur intentionnalité et de leur origine, et peuvent se présenter de manière individuelle, collective ou institutionnelle.

I. Prévention

- **Communication transparente** : l'information des personnes accompagnées est assurée par le biais du livret d'accueil, du règlement de fonctionnement et du progiciel TERRASIS 2.0, facilitant un lien constant entre les familles et l'établissement ;

- **Sensibilisation continue** : la formation des professionnels est un axe majeur, intégrant des sessions sur la détection, la prévention et la gestion des situations de maltraitance ;
- **Qualifications et contrôle** : une veille à la qualification des professionnels, à la vérification des antécédents judiciaires, à la conformité des fiches de poste aux référentiels métiers et à la mise en place de pratiques de recrutement rigoureuses ;
- **Qualité de vie au travail** : des actions sont menées pour assurer un environnement de travail collaboratif et respectueux, propice à l'échange et à la coordination des équipes (réunions d'équipes, groupe de travail, ...) ;
- **Évaluation continue des situations à risque** : les équipes professionnelles effectuent régulièrement des analyses pour identifier et interroger les situations potentiellement à risque.

Actions préventives : Un groupe de travail dédié a été constitué en 2023 pour dresser une cartographie associative, identifier les situations de risque, recenser les actions déjà en place et déterminer les actions à mettre en œuvre. Les résultats ont été intégrés dans le Plan d'Amélioration de la Qualité de l'établissement pour une mise en œuvre opérationnelle. Cette démarche a été mise à jour en 2024.

II. Procédures de signalement et traitement des situations

- **Une procédure associative** détaille les modalités de signalement par tout professionnel, le traitement immédiat piloté par la direction, la protection de la personne concernée, ainsi que le signalement aux autorités administratives et judiciaires ;
- **Analyse et mesures correctives** : les événements indésirables sont analysés systématiquement, des mesures préventives ou correctives étant mises en place pour éviter leur répétition.
- **Bilan annuel** : un rapport annuel est réalisé conformément aux procédures de gestion des événements indésirables, permettant un suivi des actions entreprises et leur efficacité.

III. Pratiques spécifiques et évaluation des installations

Contention : Un travail transversal a été mené en 2023 concernant les pratiques liées aux installations et contentions, essentielles pour les personnes accueillies ayant des troubles neuro moteurs ou un polyhandicap. Des analyses de bénéfices/risques ont été réalisées en concertation avec les personnes concernées et/ou leurs représentants légaux, intégrées dans les projets personnalisés.

Espaces de calme et de retrait : Des actions ont été menées pour améliorer l'accessibilité et la qualité des espaces dédiés au calme et au retrait, favorisant le bien-être des usagers.

L'établissement maintient un haut niveau de vigilance et d'adaptation pour répondre aux exigences de la bientraitance et de la prévention de la maltraitance, soutenu par l'application des RBPP d'octobre 2024. L'engagement de longue date, complété par une mise à jour des pratiques, garantit un accompagnement respectueux et sécurisé, et favorise la confiance entre les jeunes, leurs familles et le personnel.

5. Les principes d'intervention

5.1 Des appuis théoriques

L'établissement base ses principes d'intervention sur les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles développées par la Haute Autorité de Santé. **D'autres approches viennent compléter ces appuis théoriques** :

Approches pédagogiques et théoriques de l'accompagnement des personnes en situation de handicap neuromoteur :

L'accompagnement des personnes en situation de handicap neuromoteur dans notre établissement repose sur des fondements théoriques et pratiques qui favorisent leur développement moteur, cognitif et affectif dans un environnement sécurisé et adapté. L'équipe s'inspire des travaux

d'experts comme André Bullinger, Elizabeth Zucman, et Jean Piaget, ainsi que des approches de stimulation basale d'Andréas Fröhlich, qui soulignent l'importance de l'intégration sensorielle et de la relation au corps dans le développement global.

Les personnes présentant un handicap neuromoteur rencontrent souvent des difficultés liées à la coordination motrice, la gestion de la posture et l'intégration des informations sensorielles. Ces difficultés peuvent impacter leur perception de l'environnement et leur capacité à interagir avec lui. Dans ce cadre, **l'établissement s'engage à créer un environnement stable et structuré**, où des repères fixes et une répétition cohérente des interventions permettent d'offrir une sécurité psycho-affective et de favoriser le développement de l'autonomie.

L'approche théorico-pratique repose sur des concepts comme la « stimulation basale » développée par Fröhlich, qui se focalise sur l'utilisation de sens « archaïques » (vibratoire, vestibulaire, somatique) et « secondaires » (toucher, vue, ouïe, odorat, goût) pour soutenir la construction du lien au corps et de la perception de l'environnement. Cette approche met l'accent sur l'importance de l'intégration sensorimotrice, essentielle pour le développement des capacités motrices et cognitives des personnes accueillies.

L'équipe éducative et paramédicale, en collaboration avec les familles, travaille à **promouvoir la motricité fonctionnelle** des personnes, en particulier celles atteintes de troubles de la coordination motrice. Les travaux de Michel Le Metayer, dans le cadre de l'éducation thérapeutique, et la méthode Bobath, qui vise l'amélioration du tonus et la coordination motrice, guident les pratiques rééducatives. Ces approches permettent de soutenir les capacités motrices des jeunes, d'encourager leur participation active et de prévenir les troubles orthopédiques.

L'établissement met également en œuvre des méthodes spécifiques pour l'apprentissage de la communication et du langage, comme celles développées par Suzanne Borel-Maisonny et Claude Huguenin. Ces approches, adaptées aux besoins des personnes en situation de handicap neuromoteur, favorisent l'entrée dans le langage et la lecture par des méthodes ludiques et gestuelles. La méthode Jeannot, pour l'apprentissage de l'écriture, permet également de travailler la motricité fine en rendant l'apprentissage du tracé des lettres plus accessible.

Enfin, **la pédagogie Montessori**, avec son respect du rythme de chaque individu et sa valorisation de l'auto-discipline, inspire également nos pratiques. Elle permet à chaque jeune de choisir ses activités dans un cadre structuré, favorisant ainsi leur autonomie et leur engagement dans l'apprentissage.

¹ Cf annexe n°2 : tableau des repères pour la bientraitance

Dans ce cadre global d'accompagnement, l'objectif est de répondre aux besoins spécifiques de chaque jeune, en respectant ses capacités motrices, sensorielles et cognitives, tout en veillant à son bien-être et à son développement dans une approche individualisée, respectueuse de son rythme et de ses spécificités.

L'autodétermination dans l'accompagnement des personnes accueillies :

L'autodétermination constitue un principe fondamental de l'accompagnement des personnes accueillies à l'IEM. Ce principe repose sur l'idée que chaque individu, quel que soit son handicap, doit avoir la possibilité de prendre des décisions concernant sa propre vie, dans la mesure de ses capacités.

L'autodétermination, c'est :

- **Le respect du droit de choix** : chaque usager est encouragé à exprimer ses préférences, ses besoins et ses désirs, et à participer activement aux décisions qui le concernent, notamment au travers de son projet personnalisé. L'objectif est de lui permettre de devenir acteur de son parcours de vie.
- **L'accompagnement à la prise de décision** : les professionnels et les familles travaillent ensemble pour soutenir la personne dans l'expression de ses choix, en lui fournissant des informations adaptées et des outils permettant une participation éclairée. La prise de décision partagée est essentielle pour garantir que les décisions prises respectent la volonté de la personne.
- **Le développement de l'autonomie** : l'autodétermination est également liée à l'acquisition de compétences permettant à la personne de développer son autonomie. Cela inclut la possibilité de s'engager dans des activités, de prendre des initiatives et de s'approprier son environnement, qu'il soit social, scolaire ou thérapeutique.

Le Guide d'Accompagnement Environnemental (GAE) :

Depuis 2022, notre équipe pluridisciplinaire a adopté la méthode du Guide d'Accompagnement Environnemental (GAE), un outil développé par le Centre d'Expertise Autisme Adulte (CEAA) de Niort. Cette méthode est conçue pour améliorer l'accompagnement des personnes en situation de déficience intellectuelle et de handicap sévère, en soutenant l'évaluation, la communication et la construction de projets personnalisés. Elle s'inscrit dans notre démarche continue de cohérence et de continuité, en intégrant l'évaluation comme processus central du suivi de chaque personne.

Conformément aux Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP), l'évaluation est essentielle dans l'élaboration du projet personnalisé et se

réalise de manière régulière à travers des bilans et réévaluations. Chaque évaluation implique les parties prenantes : les jeunes, leurs familles, les représentants légaux et les partenaires externes, dans une dynamique d'interdisciplinarité.

L'objectif de cette méthode est de garantir un accompagnement centré sur la personne, avec une attention particulière portée à sa singularité. Les outils du GAE facilitent l'observation et la connaissance fine de la personne en situation de handicap, tout en valorisant l'implication des familles, des proches aidants et des professionnels. Ils permettent de recueillir des données essentielles sur les caractéristiques du handicap et les habitudes de vie, et d'adapter rapidement les interventions face à de nouvelles problématiques.

Les principaux outils du GAE incluent :

- **Bilan Initial Trajectoire Patient (BITP)** : pour recueillir les données relatives aux caractéristiques du handicap.
- **Document des Connaissances au Quotidien (DOCQ)** : pour collecter des informations essentielles sur les habitudes de vie de la personne et son environnement.
- **Cellule Interdisciplinaire de Réflexion (CIR)** : un dispositif souple et réactif permettant d'ajuster l'accompagnement en fonction de comportements inhabituels ou de situations spécifiques.
- **Recueil Chronologique Interdisciplinaire (ReCI)** : pour collecter des données événementielles (somatiques, comportementales, sociales, etc.).
- **Projet Personnalisé d'Accompagnement et d'Évaluation (PPEI)** : un projet spécifique élaboré sur la base des évaluations pluridisciplinaires, visant à définir les axes prioritaires de l'accompagnement, en fonction des préférences et potentialités de la personne.
- **Support pour l'Évaluation Fonctionnelle et l'Intervention sur le Comportement (SEFIC)** : un outil permettant d'évaluer et d'intervenir sur les comportements problématiques, souvent en collaboration avec la CIR.

Cette approche interdisciplinaire vise à offrir un accompagnement global et adapté à chaque personne, tout en garantissant la qualité et la continuité des soins. Le GAE

s'impose ainsi comme un outil stratégique pour l'amélioration continue des pratiques et le suivi personnalisé des jeunes accueillis, en valorisant l'ensemble des acteurs impliqués.

Ainsi, au sein de l'établissement et à travers toutes ces approches, les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire construisent le projet personnalisé de chaque enfant dans sa singularité à travers différents outils d'évaluation spécifiques et adaptés à chaque jeune.

5.2 A la création de références communes

Des valeurs fondamentales :

L'accompagnement des personnes accueillies à l'IEM repose donc sur un ensemble de principes partagés par l'ensemble des équipes, visant à offrir une approche individualisée et respectueuse des besoins spécifiques de chaque usager. **Les valeurs fondamentales qui guident cette approche sont :**

- **La singularité de chaque personne** : chaque usager est encouragé à se construire comme une personne unique, tout en étant intégré au sein d'un groupe ;
- **L'implication active de l'usager** : l'objectif est de rendre chaque usager acteur de sa vie, en l'aidant à trouver des solutions par lui-même plutôt que de faire à sa place (autodétermination) ;
- **L'apprentissage par l'expérience** : l'usager apprend en jouant, en expérimentant et en répétant des actions, favorisant ainsi une approche par essais et erreurs ;
- **Le respect du langage** : l'accueil du langage sous toutes ses formes est essentiel, qu'il soit verbal, non verbal, ou à travers des vocalises. Les professionnels veillent à utiliser un langage respectueux et adapté à chaque individu ;
- **Le soutien à la mémoire** : différentes techniques sont utilisées pour solliciter les mémoires (comptines, lectures, reformulations) et pour aider à la réactivation des connaissances ;
- **La notion de parcours de vie** : l'accompagnement s'inscrit dans une continuité qui prend en compte les étapes précédentes de

développement et les compétences acquises au sein des groupes d'âge antérieurs ;

• **L'intégration des soins** : chaque action d'accompagnement prend en compte la dimension « soin » dans le respect du bien-être physique et psychique de la personne (CARE : prendre soin).

Nous mettons en place des moyens et techniques adaptés, favorisant l'expression des choix et l'implication active de la personne. Ces moyens incluent :

- **L'apprentissage par l'exploration et l'expérimentation** : Les usagers sont encouragés à apprendre par la manipulation d'objets et l'imitation, afin de stimuler leurs sens et développer leurs capacités.
- **L'adaptation de l'environnement** : Un cadre propice à l'épanouissement est créé grâce à un mobilier adapté, un éclairage adéquat et une gestion des flux sensoriels. Des changements de position sont aussi régulièrement proposés pour solliciter les différents sens.
- **La mise en place de rituels et de temps libres** : Afin de garantir un environnement sécurisé et prévisible, des rituels quotidiens sont instaurés, et du temps libre est accordé pour encourager la spontanéité et le bien-être.

Concrètement, notre approche se traduit par :

- **Des outils de communication adaptés** : Nous utilisons des dispositifs de communication augmentée et alternative pour faciliter l'expression des choix des usagers.
- **La prise en compte des capacités individuelles** : Chaque personne est accompagnée en fonction de ses besoins et de ses capacités, qu'il s'agisse de son quotidien, de ses loisirs ou de son parcours scolaire, afin de lui permettre de participer pleinement à son projet de vie.
- **Un travail collaboratif** : Les équipes éducatives, paramédicales, les familles et l'usager lui-même travaillent ensemble pour garantir la continuité et la cohérence de l'accompagnement, dans le respect des choix de la personne.

Les principaux axes d'accompagnement :

Il s'articule autour de six grands axes, organisés en fonction des besoins des usagers, et visant à promouvoir leur développement global.

1. Le domaine sensoriel

En raison des troubles sensoriels rencontrés par les usagers, un travail quotidien est effectué pour améliorer la perception sensorielle. L'approche de stimulation basale est utilisée pour favoriser la prise de conscience du corps et de l'environnement par des sensations profondes (vibratoires, vestibulaires, somatiques). Tous les sens sont sollicités pour encourager l'adaptation aux flux sensoriels et pour aider à découvrir le monde par l'oralité.

2. La motricité

Les troubles moteurs étant au cœur des difficultés des usagers, un accompagnement spécifique est mis en place pour explorer, maintenir et développer les capacités motrices. Les professionnels travaillent sur le contrôle des mouvements, l'adaptation corporelle, et l'utilisation d'aides techniques pour améliorer les déplacements.

3. Le développement cognitif

Les troubles cognitifs associés aux déficiences motrices (fonctions exécutives, attention, mémoire, langage) sont pris en compte pour accompagner l'utilisateur dans la compréhension de son environnement. Les équipes éducatives, paramédicales et pédagogiques travaillent à développer les prérequis nécessaires au raisonnement et à l'apprentissage. Différents canaux de communication sont explorés, et la prise de conscience du schéma corporel aide les usagers à mieux se comprendre et à se préparer à interagir avec le monde extérieur.

4. L'aspect relationnel

L'accompagnement relationnel vise à développer les compétences sociales des usagers. L'affirmation de soi, l'équilibre entre attachement et séparation, la confiance en soi et le respect de l'autre sont des éléments clés. L'intégration des règles du vivre ensemble et la découverte de la réciprocité sont au cœur de ce travail.

5. L'autonomie psychique

L'accompagnement favorise l'acquisition d'une autonomie psychique, permettant à l'utilisateur de prendre des décisions par lui-même, de faire des choix et de se responsabiliser dans son quotidien. Cette autonomie se construit progressivement à travers l'incitation à l'initiative et à la recherche de solutions personnelles (autodétermination).

6. L'indépendance

L'indépendance se réfère à la capacité des usagers à réaliser des actes de la vie quotidienne par eux-mêmes, en utilisant les aides techniques et en adaptant leur environnement. L'accompagnement vise à développer cette indépendance, en favorisant l'usage de moyens de locomotion adaptés et en aidant les usagers à se déplacer selon leurs besoins et préférences.

Un parcours pour mettre en œuvre ces axes de travail :

À son arrivée dans l'établissement, la personne est accueillie dans un groupe correspondant à son âge. Depuis plusieurs années, l'équipe de professionnels a choisi d'organiser le parcours de la personne selon ce fonctionnement qui correspond aux phases de développement de l'enfant tel que définies dans les références théoriques prises en considération à l'IEM. Pour tous les groupes, au fil du temps et selon l'âge, l'objectif est de permettre le développement des compétences et l'épanouissement

dans les 6 grands axes de travail présentés précédemment.

Au sein de chaque unité de vie, un projet définit les fonctions repères et les règles d'organisation du groupe :

- Les repères temporels (espace-temps)
- Les règles de vie du groupe
- L'organisation du collectif
- Le déroulement de la journée et l'organisation des temps de vie quotidienne
- Le recueil de l'avis des jeunes et leur participation à la vie collective.

Afin de faciliter le passage d'un groupe d'âge à un autre, des passerelles sont mises en place par l'équipe professionnelle. Les objectifs de ces passerelles sont de préparer les personnes accueillies vers un ailleurs (autre groupe d'âge ou vie après l'IEM), de les immerger dans un nouvel environnement pour découvrir et s'adapter, leur permettre de rencontrer et de se familiariser avec de nouveaux professionnels et faire se rencontrer les professionnels et les parents. Ces passerelles ne peuvent s'organiser dans le cadre d'une démarche bienveillante que lorsque les professionnels estiment que la personne se trouve prête (sécurité interne) à pouvoir l'aborder dans des conditions satisfaisantes.

Une équipe pluridisciplinaire est attachée à chaque unité de vie ou espace d'accueil. La complémentarité des compétences de chacun permet de répondre aux différents besoins de l'enfant. Les professionnels veillent à respecter le rythme de chacun tout en inscrivant les enfants dans la vie de groupe (rituels, temps de groupement et d'activité, temps de repas, temps récréatif ...).

Sur chaque unité de vie ou espace d'accueil des professionnels référents sont identifiés (éducatifs, enseignants et paramédicaux), afin de limiter le nombre d'intervenants, pour favoriser une continuité et régularité dans l'accompagnement.

L'équipe pluridisciplinaire met en œuvre le projet personnalisé de l'enfant, par un suivi régulier du projet, par l'évaluation des objectifs, par des ajustements pour prendre en compte l'évolution des besoins, les attentes et les souhaits de la famille et de l'enfant.

Chaque plateforme de l'établissement a décliné son opérationnalité conformément aux axes définis.

PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES DE 7 A 14 ANS

Cette plateforme s'organise en 4 Unités de Vie par âge.
- Sur le secteur 7/12 ans, deux groupes d'enfants : 7/12A et 7/12B
- Sur le secteur 13/14ans, deux groupes d'enfants : 13/14A et 13/14B

Les 4 groupes sont regroupés géographiquement dans le même secteur facilitant ainsi les ateliers croisés entre différents groupes en réponse aux besoins des enfants accueillis.

L'Unité de Vie apporte une structuration dans l'espace et contribue à sécuriser l'enfant. C'est un lieu d'accueil (individuel et collectif), un lieu ressource, un espace de référence pour l'enfant tout au long de la journée.

La notion d'appartenance à un groupe répond à un besoin fondamental, l'enfant y expérimente la collectivité, le quotidien. C'est un lieu où vont se développer les apprentissages éducatifs et sociaux, l'apprentissage de la vie relationnelle, la solidarité et l'entraide.

Les apprentissages se font, par des temps de scolarisation, des soins, des ateliers et/ou par des accompagnements spécifiques individuels ; mais aussi et surtout dans tous les actes de la vie quotidienne (repères spatio-temporels, emploi du temps collectif et/ou individuel).

Objectifs prioritaires :

- De développer le sensoriel et le perceptif (expérimenter, toucher, percevoir, sentir imaginer, créer ...)
- De mobiliser, de développer la communication dans ces deux dimensions : l'expression et la compréhension (temps d'échanges, supports adaptés ...)
- De soutenir l'affirmation de soi (adulte en devenir), acquisition d'un oui / non fiable, apprendre à exprimer ses émotions (contentement / désaccord), apprendre à se séparer
- De développer les capacités motrices pour rechercher une indépendance de déplacement ou une habileté dans les actes de la vie quotidienne (habillage / déshabillage, au moment du repas ...)
- De favoriser la vie relationnelle et sociale, de découvrir le Monde (temps du regroupement / dynamique du groupe, temps récréatif, sortie à l'extérieur ...)
- De soutenir les enfants dans leurs préapprentissage ou apprentissages en leur proposant en fonction de leurs besoins un temps de scolarisation en unité d'enseignement à Indigo ou en inclusion (classe externalisée, école élémentaire, collège).
- De soutenir les acteurs des dispositifs de droit commun (écoles maternelles et élémentaires, centre de loisirs ...)
- De soutenir et d'accompagner l'enfant et sa famille au quotidien ou dans le cadre d'une intervention chirurgicale ou d'une hospitalisation.

La plateforme permet la mise en œuvre systématique de l'obligation de scolarisation. Elle permet de proposer un mode d'accueil, avec ou sans hébergement) temps plein ou temps partiel adapté au rythme du jeune et sa réalité de vie.

PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT À LA VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE POUR LES PERSONNES DE PLUS DE 15 ANS

Cette plateforme est composée de 4 Unités de Vie :

- un groupe de 15 à 18 ans,
- trois groupes de jeunes majeurs.

L'objectif est d'accompagner les jeunes de l'IEM dans la transition entre l'âge de l'adolescence et l'âge adulte. Un travail continu sur le développement de l'autonomie de chacun en fonction de ses capacités et besoins est proposé pour cette préparation à la vie adulte. De même, il est proposé une éducation à la vie affective et sexuelle en lien avec leurs capacités de compréhension et leur stade de développement sur le sujet.

L'UV 15/18 :

- prise de responsabilités par la réalisation de missions,
- contrat d'engagement (qui remplace le permis de bonne conduite),
- partage des temps de pause + espace hébergement + activités de loisir au choix (mercredi AM) avec les majeurs,
- participation régulière à des ateliers avec les majeurs à l'approche de la majorité
- informations (aux jeunes et aux familles) sont transmises progressivement sur la majorité et ce que cela implique concrètement pour chacun (protection juridique, demande d'orientation, ...)

UV MARS, SOLEIL, VENUS (+18) :

L'objectif commun pour tous les jeunes est de préparer la suite de leur parcours en lien avec leurs représentants légaux le cas échéant, quel que soit leur projet d'avenir (ESMS pour adultes, habitat inclusif, vie en autonomie, retour au domicile, ...). Si besoin, soutien à la recherche d'établissement (prise de contact, visites, séjours temporaires pour évaluation), à la réalisation des démarches administratives, notamment celles en lien avec l'âge du jeune (amendement Creton, AAH, Aide Sociale). L'accompagnement met aussi l'accent sur la capacité à gérer les temps libres de manière autonome, ainsi que sur le fait de choisir ses activités (3 AM/semaine en plus des activités de loisir du mercredi AM). Pour certains, ils pourront s'inscrire dans le projet « Appartement/Villa » pour se rapprocher au plus d'une vie autonome et indépendante.

LES UNITÉS D'HÉBERGEMENT

Afin de répondre aux besoins des jeunes et de leurs familles (distance avec domicile habituel, apprentissage de l'autonomie etc...) un hébergement est proposé par l'établissement.

Pour s'adapter aux besoins et au projet du jeune, l'hébergement peut être prévu de une à quatre nuits par semaine.

Un personnel qualifié composé d'une équipe pluridisciplinaire intervient en soirée, en relais des plateformes de jour. L'accompagnement de nuit est assuré par une Aide-soignante qui veille au confort et aux soins des jeunes. Un agent de sécurité est présent sur le site pour veiller à la sécurité des biens et des personnes. Une astreinte continue de cadres (chef de service et Direction adjointe) de l'établissement est mobilisable en cas de besoin.

Au sein de ces unités, une graduation éducative a été retenue en intégrant plusieurs critères déterminant l'accueil (tranche d'âge, accompagnement spécifiques, capacités à développer, renforcer ou maintenir...). Ces principes permettent une répartition adaptée sur les différentes unités d'hébergement selon les modalités suivantes :

- Hébergement 1: 7 places.
- Hébergement 2: 7 places.
- Hébergement 3: 7 places.
- Studio pédagogique : 2 places
- La villa (projet spécifique en autonomie) : 2 places

² Circulaire n°DGCS/3B/2017/148 du 2 mai 2017 relative à la transformation de l'offre d'accompagnement pour les personnes handicapées dans le cadre de la démarche « une réponse accompagnée pour tous »

La circulaire du 2 mai 2017² pose le cadre de la logique de parcours, et notamment :

- La nécessité de renforcer le lien entre le secteur médico-social et le milieu ordinaire dans tous les domaines : soins, scolarisation, logement, emploi
- La construction d'une offre territoriale à l'aide de nouveaux outils permettant de favoriser la vie en milieu ordinaire, prenant en compte les évolutions des besoins selon les âges, offrant souplesse et adaptabilité, promouvant la prévention, la coopération et la réponse aux situations complexes.

Elle précise que **le secteur social et médico-social doit être rénové** pour :

- « Partir des besoins et des attentes des personnes handicapées et de leurs aidants.
- Promouvoir leurs capacités et leur participation.
- Favoriser une vie en milieu ordinaire lorsque cela est possible et conforme aux souhaits de la personne.
- Répondre à la logique d'un « parcours » global alliant précocité des interventions et renforcement de l'inclusion sociale.
- Répondre à des besoins spécifiques et parfois complexes, en fonction du type de handicap.
- Anticiper, prévenir et gérer les ruptures de parcours. »

Cette logique de parcours inclusif trouve une illustration concrète dans la déclinaison et la personnalisation de l'accompagnement de l'établissement. En outre, le positionnement de l'établissement prend en compte les objectifs du PRS Nouvelle Aquitaine 2018-2028 : en premier lieu, il recentre son offre sur une logique de « panier de services ».

Les réponses individualisées proposées permettent des accompagnements adaptables, en fonction des besoins, des attentes, et permet des aménagements sur les modalités d'accueil (temps partiel en complément d'un accueil dans le droit commun, internat modulé, ...).

Dans la continuité de la transformation de l'offre opérée depuis 2018, les établissements du site de Biard ont procédé à plusieurs réajustements organisationnels qui vont contribuer à diversifier l'offre et sécuriser les parcours.

> **Structurer et renforcer les modalités d'encadrement** des établissements du site pour permettre une meilleure fluidité au sein des différents dispositifs d'accompagnement.

- > **Améliorer l'efficacité des services indirects** en rassemblant dans le cadre d'un pilotage de site l'ensemble des fonctions supports ;
- > **Diversifier les modalités d'accompagnement** en rassemblant dans le cadre du projet du site, le SESSAD IV et l'IEM INDIGO.

La mise en place de la plateforme d'accueil des enfants de 0/6 ans depuis 2018, modifie la répartition des accueils au sein des établissements Oasis et Indigo.

Cette plateforme est organisée en 4 espaces d'accueil :

- > Le Jardin Enfants Spécialisé (accueillant les enfants de 0-3 ans 2 jours par semaine et les 3-5 ans les 3 autres jours)
- > Le groupe des 3-6 ans sur Indigo : 10 places
- > Le groupe des 5-7 ans sur l'Oasis : 8 places

Ainsi, en 2022 le rattachement de toute l'activité des jeunes de moins de 6 ans est transféré à la plateforme 0/6 ans sur l'Oasis.

Les objectifs proposés à la signature du futur CPOM, actuellement en cours d'instruction auprès des autorités de tutelles, prend en compte cette évolution, notamment à travers une modification d'agrément.

A travers ce parcours, un projet thérapeutique est engagé :

S'inscrivant dans le cadre des différentes lois qui ont réaffirmé les droits liés à la santé (loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, loi du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie), le projet thérapeutique de l'IEM Indigo traduit en premier lieu le droit fondamental à la protection de la santé dont doit bénéficier toute personne (article L-1110-1 du code de la santé publique).

Au-delà du cadre législatif, **le projet thérapeutique s'appuie sur des objectifs généraux** déclinés ainsi :

- Garantir un accompagnement de la personne dans sa globalité ;
- Respecter les droits liés à la santé des personnes accompagnées ;
- Garantir la personnalisation des accompagnements liés à la santé tout au long du parcours du jeune accueilli ;
- Proposer des soins curatifs, préventifs, palliatifs, de rééducation et de réadaptation avec un accompagnement psychologique ;
- Prévenir et assurer la gestion des risques associés aux soins et à la santé des jeunes ;
- Veiller au suivi et à la continuité des soins ;
- Accompagner la personne dans le développement de ses capacités, de son indépendance, de son autonomie et de son droit à la compensation ;
- Favoriser son confort, lutter contre la douleur et favoriser son bien-être.

La poursuite de ces objectifs se fait à travers le déploiement par l'équipe thérapeutique pluridisciplinaire d'un ensemble d'interventions diversifiées qui ont en commun la notion de soin mais également le souci du bien-être de l'utilisateur. L'IEM est un lieu d'accompagnement global où des soins spécialisés sont prodigués. La dimension relationnelle y occupe une place centrale, de même que la notion d'équipe, indispensable à l'élaboration des solutions thérapeutiques complexes. L'équipe thérapeutique est nécessairement en lien avec l'équipe éducative, pédagogique, psychosociale et de direction. Tous ont pour objectif une prise en charge globale dans un travail de co-construction associant la personne accueillie et sa famille/ses représentants légaux.

Pour répondre aux besoins complexes du public accueilli à l'IEM, l'équipe thérapeutique se compose de nombreux professionnels médicaux et paramédicaux. L'expertise de l'équipe thérapeutique, associée à celle des professionnels éducatifs, psychosociaux et pédagogiques, contribue à la construction du projet personnalisé. Cette construction ne se fait pas sans la participation de la personne accueillie et de sa famille. A l'IEM Indigo, cette participation prend plusieurs formes. Par différents outils et supports, la personne accueillie est informée de ses droits liés à la santé et de la façon dont elle peut les exercer. L'accès de la personne aux informations sur sa santé est favorisé dans des modalités de partage clairement explicitées.

Parce qu'elle est essentielle la dimension soin se décline à travers tous les accompagnements des enfants accueillis. Sa mise en œuvre relève de la fonction de l'équipe thérapeutique (médicale et paramédicale) mais implique la vigilance et la rigueur de l'ensemble des professionnels d'accompagnement à travers une veille méticuleuse et attentive. Le projet thérapeutique est personnalisé et se décline à travers tous les actes d'accompagnement et fait à ce titre, partie intégrante du projet personnalisé.

Le projet thérapeutique est étayé par des outils adaptés :

- Un dossier de soins centralisé, informatisé, personnalisé, respectant la confidentialité mais permettant l'information partagée ;
- La transmission ciblée des prescriptions, consignes et protocoles de soin ;
- Évaluation régulière des besoins physiologiques dès que nécessaire ;
- La traçabilité et le partage avec la famille des évaluations liées à la douleur, aux besoins physiologiques (suivi alimentaire, suivi des manifestations neurologiques, suivi de l'élimination, suivi du sommeil, suivi du poids et des constantes, ...)
- Des protocoles d'accompagnement et d'installations personnalisés.

Sur le plan de la prévention des risques liés aux soins, des stratégies et des pratiques sont déclinées dans des procédures internes qui identifient des règles collectives à suivre concernant :

- Les risques liés à la gastrostomie : la procédure détaille les modes de gestion, les soins d'hygiène, de surveillance et d'entretien lié à cette spécificité.
- la gestion des risques médicamenteux (cf paragraphe G.6.) ;
- la conduite à tenir en cas d'épilepsie.

Et ce parcours se complète par un projet pédagogique :

Le projet pédagogique de l'Unité d'Enseignement est défini par le décret n°2009-378 du 02-04-2009 : « Le projet pédagogique de l'unité d'enseignement est élaboré par les enseignants de l'unité d'enseignement. Il constitue un volet du projet de l'établissement ou service médico-social, ou du pôle de l'établissement de santé. Il est élaboré à partir des besoins des élèves dans le domaine scolaire, définis sur la base de leurs projets personnalisés de scolarisation...ce projet pédagogique tient compte du projet de soins. »

A l'I.E.M., l'UE est divisée en 4 classes (l'organisation peut faire l'objet d'un ajustement à chaque rentrée selon les effectifs) :

- UE 1 externalisée sur l'école de Quinçay : les élèves de cette classe font partie des UV des 7/12 ans.
- UE 2 : les élèves proviennent des UV des 7/12 ans et 13/14 ans.
- UE 3 : les élèves sont issus principalement des UV des 13/14 ans, 15/18 ans et quelques jeunes de plus de 18 ans sur des projets spécifiques.
- UE 4 : les élèves proviennent des UV des 3/6 ans, 7/12 ans, 13/14 ans, 15/18 ans.

Suite à un groupe de travail en septembre 2021, une unité d'enseignement externalisée a été mise en place à la rentrée scolaire de 2022. 9 enfants sont présents par demi-journée au sein de l'école de QUINÇAY, située à moins d'une dizaine de kilomètres de l'IEM. L'accompagnement se fait avec une enseignante spécialisée et un personnel éducatif du groupe.

Cf annexe n°3 : projet pédagogique 2023-2026

C. PERSONNES ACCOMPAGNEES : ATTENTES ET BESOINS

1. Approche générale des personnes accompagnées

Les données présentées ci-après sont des données sociodémographiques des personnes accueillies au 30/06/2024 :

RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE :

	F	M	Total
8		1	1
9	3	2	5
10	1	3	4
11	2		2
12	1	5	6
13	1	6	7
14	3	7	10
15	1	1	2
16		2	2
17	2	3	5
18		2	2
19	5	3	8
20		3	3
21	1		1
22	2		2
23		1	1
25	1	1	2
Total général	23	40	63

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES PERSONNES ACCUEILLIES

16	2
17	2
79	4
85	1
86	54
Total général	63

ANNÉE D'ENTRÉE DANS L'ÉTABLISSEMENT

2002	1
2006	1
2009	1
2010	2
2011	7
2012	4
2013	5
2014	3
2015	2
2016	5
2017	5
2018	8
2019	3
2020	5
2021	3
2022	1
2023	6
2024	1
Total général	63

SITUATION LORS DE L'ADMISSION

Ambulatoire	9
Etablissement médico-social	19
Etablissement sanitaire	2
Famille	9
IEM 3/6	14
Inconnu	1
OASIS	8
PCPE	1
Total général	63

A cette date, ce sont 8 jeunes en situation d'amendement creton qui sont accompagnés dans l'établissement. Certains d'entre eux sont en attente d'un accueil en structure pour adultes depuis X ans.

Au-delà des situations individuelles, l'impact de cette situation n'est pas sans conséquence pour le fonctionnement de l'établissement :

> 6 jeunes adultes sont accueillis en hébergement de semaine complet et 2 partiellement, et bloquent d'année en année les possibilités d'accueil de jeunes de la région nécessitant un hébergement au regard de l'éloignement de leur domicile.

> 5 des jeunes accompagnés dans le cadre de l'amendement Creton ne sont pas originaire de la Vienne, complexifiant les démarches et les possibilités d'accueil en établissement pour adultes, notamment pour les jeunes relevant de foyer d'accueil médicalisé.

Pouvant être considérée comme conjoncturelle il y a quelques années, la situation s'aggrave au fil du temps avec en moyenne peu de sorties et environ 3 à 5 nouvelles situations par an.

La question ne peut plus être traitée à travers des réponses temporaires et doit être pensée dans le cadre d'un projet spécifique pérenne. L'équipe travaille à transformer les pratiques et modalités d'accompagnement

2. Caractéristiques et attentes du public accueilli

Le public accueilli au sein de l'IEM Indigo est orienté par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et répond aux critères définis par l'agrément, principalement en raison de déficiences neuro-motrices. Ces atteintes motrices sont principalement d'origine neurologique, mais peuvent parfois être liées à des causes accidentelles, génétiques, ou de causes inconnues. Elles sont souvent accompagnées par des troubles associés qui peuvent se manifester de manière variée, tels que des troubles cognitifs, sensoriels, épileptiques, ou des troubles du comportement.

Le projet d'établissement vise à répondre aux besoins individuels de chaque personne accueillie tout en intégrant des dispositifs de soutien pour les besoins collectifs. En ce qui concerne les besoins individuels, le projet cherche à offrir une prise en charge personnalisée, adaptée aux spécificités de chaque usager, en tenant compte de ses capacités, attentes et besoins. **Cette approche individualisée permet de proposer des interventions et des soutiens sur mesure**, favorisant ainsi l'autonomie, la participation sociale, et le bien-être de chaque personne. Cette personnalisation se reflète dans le projet personnalisé de chaque usager.

Simultanément, le projet d'établissement prend en compte les besoins collectifs des usagers, en mettant en place des accompagnements qui répondent aux besoins communs. Cela inclut la création d'espaces et d'activités collectives adaptées, le développement de programmes de soutien en groupe, et la mise en place de services communs. En équilibrant les besoins individuels et collectifs, l'établissement s'efforce de promouvoir une qualité de vie optimale, garantissant à chaque personne un épanouissement personnel tout en contribuant à une vie collective cohérente et enrichissante.

En se basant sur la nomenclature SERAFIN-PH, l'équipe a défini les critères caractéristiques de la population accueillie et a ainsi établi une cartographie des besoins de chaque jeune à un moment donné. Cf annexe n°4 : recueil des besoins des personnes accueillies (SERAFIN PH). Cette cartographie est révisée annuellement dans le cadre du projet personnalisé et constitue une photographie actualisée des besoins.

Ainsi, à la date du 30 juin 2024, les besoins répertoriés au sein de l'établissement sont les suivants :

2.1 Les besoins en matière de santé somatique et psychique

Les personnes accueillies présentent des besoins complexes, qui ont considérablement évolué au fil du temps, en matière de santé somatique et psychique.

Les troubles moteurs, souvent liés à des lésions cérébrales, entraînent des difficultés de mouvement et de posture. Cela s'accompagne fréquemment de troubles sensoriels, cognitifs et comportementaux, nécessitant des soins médicaux spécialisés et un suivi paramédical régulier. De manière non exhaustives, nous retrouvons :

- **La spasticité** nécessite des thérapies physiques et des dispositifs orthopédiques ;
- Les personnes souffrant d'**hypotonie** bénéficient de programmes de renforcement musculaire et de rééducation motrice ;
- Des interventions adaptées (ajustements

alimentaires et exercices de rééducation) sont mises en place pour les troubles **buccolinguales** (difficultés de mastication et de déglutition) ainsi que les **troubles digestifs ou éliminatoires** (surveillance régulière et soins préventifs).

Les besoins en matière de fonctions instrumentales et cognitives nécessitent une approche personnalisée et multidisciplinaire. Les interventions doivent être adaptées aux spécificités de chaque individu, en utilisant des technologies, des thérapies et des stratégies d'adaptation pour soutenir la meilleure qualité de vie possible. Concernant les praxies et gnosies, les exercices et les aides techniques jouent un rôle essentiel dans le développement de la coordination motrice et de la reconnaissance des objets et des visages, favorisant ainsi l'autonomie.

Les besoins découlant des difficultés motrices rencontrées par les individus couvrent un large éventail de problématiques, englobant divers aspects essentiels pour leur bien-être et leur autonomie :

- **Installation** : les personnes avec des difficultés motrices nécessitent des aménagements spécifiques pour s'installer confortablement et en toute sécurité dans leur environnement ;
- **Déplacements et mobilité** : la mobilité est souvent un défi majeur pour les personnes ayant des difficultés motrices ;
- **Mouvements** : les mouvements peuvent être limités ou douloureux, nécessitant des interventions pour améliorer la motricité.

La gestion de la fatigue et des douleurs constitue également un aspect important. Les résidents doivent être en mesure de planifier leurs activités pour éviter l'épuisement, et il est important de fournir un soutien adéquat pour la gestion des douleurs.

Concernant l'orientation **spatio-temporelle**, il est essentiel d'offrir des repères clairs et bien structurés afin d'aider les personnes à se situer dans leur environnement et à gérer leur quotidien.

En conclusion, il est fondamental d'assurer une prise en charge globale et personnalisée des besoins somatiques et psychiques des personnes accueillies. Cette approche

doit englober la gestion des troubles moteurs, sensoriels et cognitifs, ainsi que le soutien émotionnel et psychologique, afin d'améliorer leur qualité de vie et leur autonomie.

2.2 Les besoins en matière d'autonomie

Les personnes accueillies à l'IEM présentent des besoins divers pour développer leur autonomie dans les actes de la vie quotidienne. Ces besoins sont évalués à travers leur cartographie individuelle, qui détermine les types d'accompagnement nécessaires pour chaque personne.

• **Hygiène et soins personnels** : Les usagers nécessitent un soutien pour les actes de la vie quotidienne, comme la toilette, l'habillage, la gestion de l'alimentation et de l'hydratation. L'objectif est de favoriser progressivement leur autonomie dans ces actes essentiels.

• **Mobilité** : La majorité des jeunes accueillis rencontre des difficultés motrices qui entravent leur capacité à se déplacer de manière autonome. L'établissement met en place des solutions adaptées (fauteuils roulants, aides techniques, aménagements de l'espace) pour faciliter la mobilité, à la fois à l'intérieur de l'établissement et à l'extérieur.

• **Compétences sociales et relationnelles** : Le développement de la communication et des relations sociales est fondamental pour le bien-être des usagers. Les besoins varient en fonction des capacités de communication de chacun. Certains utilisent le langage oral, tandis que d'autres bénéficient de solutions alternatives, comme des pictogrammes, la langue des signes ou des dispositifs de communication assistée. Un travail spécifique est réalisé pour encourager les échanges et renforcer les compétences relationnelles, permettant à chaque personne de maintenir et de développer des liens sociaux.

2.3 Les besoins en matière de participation sociale et d'autodétermination

La participation active des jeunes accueillis à l'IEM Indigo dans la société et leur autodétermination sont au cœur du projet d'établissement. Pour permettre une réelle inclusion sociale, les usagers ont besoin de soutiens adaptés afin de s'exprimer, de faire des choix éclairés et d'interagir de manière significative avec leur environnement.

• **Autodétermination et expression des choix personnels** Une participation active nécessite avant tout un soutien dans l'expression des besoins et des désirs personnels. Cela inclut l'accompagnement dans la prise de décisions, la participation à des groupes de discussion ou des instances de représentation, ainsi que la facilitation de la communication avec les acteurs sociaux et institutionnels. Permettre aux jeunes de s'exprimer sur les déci-

sions qui les concernent est essentiel pour garantir que leurs besoins et préférences soient entendus et pris en compte. Chaque individu doit pouvoir exercer son droit à participer à la gestion de sa vie, en particulier dans les domaines qui affectent son quotidien.

- **Démarches inclusives et valorisation des contributions**

Il est fondamental de promouvoir des démarches inclusives qui reconnaissent et valorisent les contributions des usagers à la société. Cela inclut le soutien à l'accès à des opportunités de travail, de bénévolat ou de formation, favorisant ainsi un épanouissement personnel tout en permettant une participation significative dans la vie économique et sociale. L'objectif est de créer des conditions favorables à une pleine intégration des jeunes dans la société, où leurs capacités et leur potentiel sont reconnus et appréciés.

- **Accès aux droits et citoyenneté**

En parallèle, les jeunes accueillis à l'IEM ont besoin d'un accompagnement pour accéder pleinement à leurs droits et exercer leur citoyenneté. Cela englobe un apprentissage des compétences nécessaires à la vie autonome, comme la gestion d'un logement indépendant et l'accomplissement des tâches domestiques. Des actions spécifiques sont menées pour surmonter les obstacles liés aux transports, à l'éducation, à la sécurité routière et à l'intégration dans les dispositifs de droit commun. Cet accompagnement vise à renforcer leur autonomie et à garantir une participation active à la vie civile et sociale.

- **Le rôle central de l'éducation**

Le temps scolaire est un élément clé du parcours des jeunes accueillis. De leur arrivée à l'âge de 16 ans, ils doivent être soutenus dans leur cursus scolaire et pré-professionnel, avec un accompagnement qui tient compte de leurs besoins spécifiques. Les jeunes en situation de handicap neuromoteur nécessitent des supports pédagogiques adaptés à leurs capacités sensorielles et motrices. Les méthodes d'enseignement doivent être personnalisées, permettant une approche sur mesure pour chaque individu et favorisant une meilleure acquisition des savoirs.

Après leur parcours scolaire, ces connaissances servent à l'apprentissage des savoir-faire professionnels en fonction des orientations futures des jeunes. Cet accompagnement est fondamental pour aider chacun à construire son parcours de vie et à préparer son inclusion dans la société, qu'il s'agisse de poursuites d'études, de formation professionnelle ou d'activités professionnelles adaptées.

- **Soutien émotionnel et développement des relations affectives**

Au-delà des aspects cognitifs et sociaux, le soutien émotionnel joue également un rôle fondamental. Les jeunes accueillis ont besoin d'un environnement qui favorise le développement de relations affectives significatives. L'établissement met en place des espaces et des pratiques qui permettent aux jeunes de créer des liens solides et affectueux, en veillant à ce que chaque personne se sente soutenue dans ses émotions et son bien-être psychologique.

- **Découverte et développement des capacités collectives**

Les jeunes accueillis possèdent des capacités et des talents qui peuvent bénéficier aux collectifs dans lesquels ils évoluent. Cependant, ils ont besoin d'un accompagnement spécifique pour découvrir, valoriser et développer ces compétences. L'initiation à l'entraide entre usagers et le développement du concept de pairaidance sont des axes importants de l'accompagnement. L'établissement encourage des actions permettant à chaque jeune de contribuer à aider les autres et de s'investir dans des projets collectifs, en fonction de ses capacités et de ses envies. Ces démarches sont intégrées dans les projets de groupes d'âge et soutenues au quotidien par les équipes éducatives et paramédicales.

D. ACCOMPAGNEMENTS PROPOSÉS

1. Les liens avec les familles et les proches

Le lien de chacune des familles avec son enfant est singulier et évolue tout au long de son parcours de vie. Le soutien que peut apporter l'établissement évolue donc au fil du temps et selon chaque situation personnelle et familiale. Des rencontres avec chaque famille sont planifiées afin de renforcer les liens et la proximité. La communication et les relations avec les familles sont essentielles pour la dynamique et la réussite du projet d'accompagnement personnalisé de l'enfant. L'alliance autour du projet est systématiquement recherchée, afin que parents et professionnels agissent de leurs places respectives dans une complémentarité de compétences et de pratiques. En outre, lorsque des enfants bénéficient d'un hébergement relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance, les assistants familiaux s'incluent alors de fait dans ce lien autour du projet.

La période d'accueil amorce la relation, via le partage d'informations sur la vie de l'enfant, ainsi que la connaissance des besoins et attentes. Puis, des rencontres planifiées entre parents et professionnels ont pour objet la co-construction du projet d'accompagnement de l'enfant.

Le prérequis est de reconnaître la place de chacun, dans des périmètres spécifiques et complémentaires :

- Les membres de la famille sont détenteurs de leur vécu, de leurs expériences et de leurs questionnements.
- Les professionnels proposent leur écoute, leurs savoirs et leurs pratiques aux possibilités d'évolution de l'enfant. Les compétences de chacun et les relations parents-professionnels représentent des points d'appuis qui viendront étayer l'accompagnement de l'enfant.

Dans un souci de constante amélioration, l'établissement a mis en place un groupe de travail en février 2022 afin de renforcer le travail réalisé auprès ou avec les familles et inscrit régulièrement dans son plan de développement des compétences une formation sur cette thématique. Le travail engagé sera poursuivi sur les années à venir afin d'améliorer continuellement ce lien entretenu entre l'établissement et les familles.



Ces relations se formalisent autour des domaines et modalités suivants :

<p><u>ADMISSION DE L'ENFANT</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un parcours d'admission est mis en place au sein de l'établissement et structure des temps d'échange avec la famille et l'enfant ; • L'admission se fait avec un dossier complet rédigé par la famille et l'enfant, aidé par un professionnel dès que de besoin, étape nécessaire pour amorcer la démarche d'accompagnement par l'établissement.
<p><u>CONSTRUCTION DU PROJET PERSONNALISÉ</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une rencontre annuelle autour du projet personnalisé ainsi que la construction d'un recueil des attentes de la famille dans ce cadre ; • Une rencontre est également mise en place avec la personne accueillie et un recueil de ses attentes est également réalisé à partir d'une grille ; • Des rencontres ponctuelles avec les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire en lien avec l'évolution de l'enfant et l'émergence de besoins nouveaux (paramédical, social, psychologique, éducatif, médical, ...) ; • Des appels téléphoniques occasionnels ou inscrits dans la régularité en fonction des besoins identifiés ou demande de la famille ; • Des lieux d'accueil permettent aux familles de partager un temps avec leur enfant ou avec d'autres familles en toute intimité, avec la possibilité de solliciter un professionnel (chambre de l'enfant – accueil en internat-, salon des familles, ...).
<p><u>QUOTIDIEN DE L'ENFANT</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Transmissions journalières et/ou spécifiques des informations de la vie quotidienne des jeunes : elles sont transmises aux familles par Internet via le progiciel Terrasis. Une version papier est imprimable pour les familles ne disposant pas de ce moyen de communication ; • Le lien quotidien avec le service de transport via le(s) chauffeur(s) du jeune.
<p><u>AIDE AUX AIDANTS</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Groupes de parole thématiques en présence de professionnels et ou d'intervenants ; • Formations/informations ; • Possibilité d'internat de répit ; • Soutien des familles et fratries
<p><u>PARTICIPATION À LA VIE COLLECTIVE DE L'ÉTABLISSEMENT</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil de la Vie Sociale (participation ou représentation au sein du CVS) ; • Commission animation ; • Proposition de temps conviviaux ou festifs : réunion de rentrée et/ou de fin d'année, spectacles, marché de Noël, café des parents, ... ; • Proposition d'accompagnement des enfants par leurs parents pour des activités ou sorties, avec l'équipe (balnéo, équithérapie, patinoire, sortie culturelle et de loisirs, ...) ; • Le recueil annuel de la satisfaction des conditions d'accueil et d'accompagnement au sein de l'établissement via un questionnaire.
<p><u>CONTINUITÉ D'ACCOMPAGNEMENT (notamment lors des périodes de fermeture de l'établissement)</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Proposition de rencontres à la demande de la famille ou à l'initiative de l'équipe au sein de l'établissement ou au domicile de l'enfant pour permettre que puisse s'exprimer et s'évaluer les difficultés ; • Identification avec les familles des difficultés possibles : <ul style="list-style-type: none"> > La continuité des soins de rééducation, conformément aux préconisations médicales, > Le soutien nécessaire aux familles et aux jeunes lors des situations d'hospitalisation, longues maladies, crises sanitaires, > La continuité de la mise en œuvre des appareillages et aides-techniques (prêt de matériels, ...), > Les relais à domicile pour accompagner le jeune en soutien ou en relai à la famille, > La continuité dans l'accès aux loisirs.

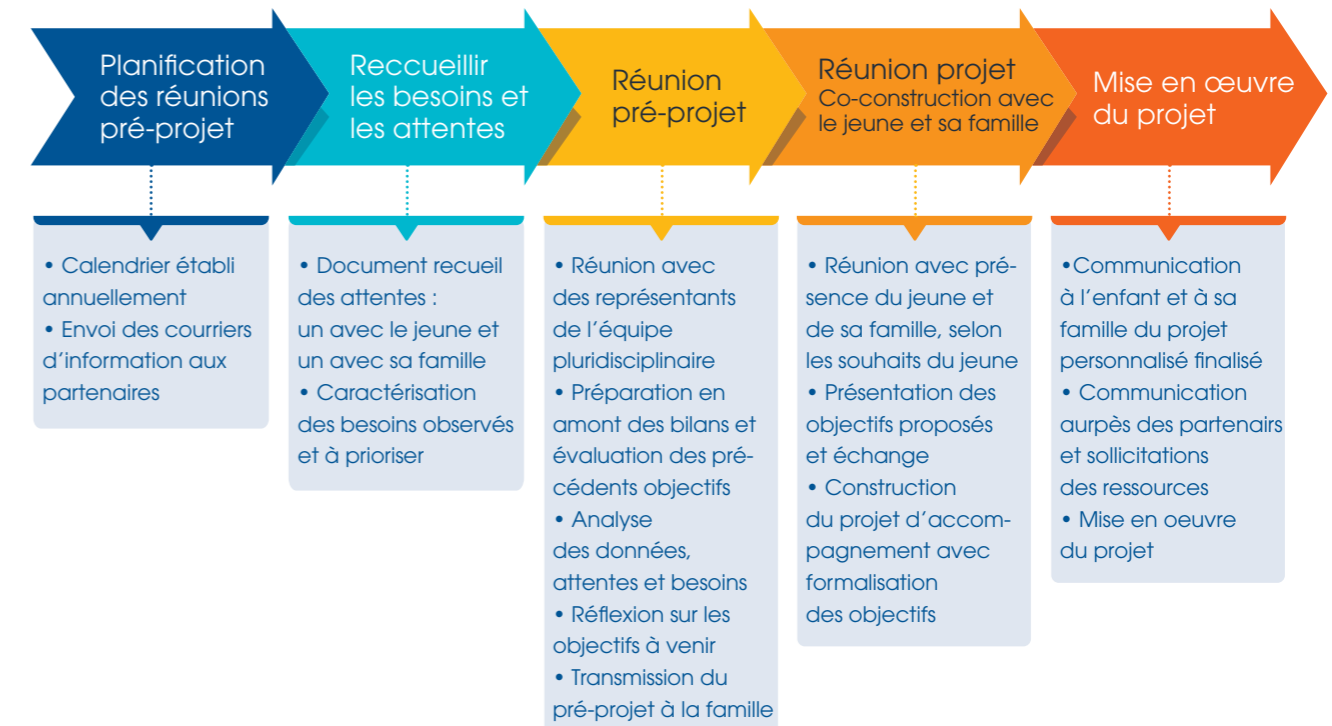
2. La personnalisation de l'accompagnement

2.1 Logique de parcours inclusif

Stratégie de l'établissement en matière d'approche inclusive des accompagnements

Les accompagnements proposés par l'établissement s'inscrivent pleinement dans la logique de parcours inclusif promue par

les politiques publiques. Cette démarche est intégrée à toutes les étapes et environnements de la vie de la personne, de son accueil initial à l'accompagnement personnalisé, ainsi qu'à l'orientation et aux périodes de transition. L'approche inclusive repose sur une collaboration active entre tous les acteurs impliqués dans le parcours de l'enfant, avec l'accord des familles. Elle se concrétise à travers le projet d'accueil, le projet personnalisé et le projet de sorties, lesquels prévoient un aménagement des transitions pour garantir une continuité et une inclusion optimale.



2.2 Accueil et personnalisation de l'accompagnement

L'accueil de chaque jeune fait l'objet d'étapes, permettant à la famille d'appréhender le fonctionnement global et les propositions d'accompagnements offertes par l'établissement. Chaque étape de cet accueil fait l'objet d'une procédure interne, dont voici les principaux éléments :

PREADMISSION	<u>PREMIER CONTACT</u>	- appel par le secrétariat pour prises des coordonnées puis ; - appel par la direction pour avoir des précisions sur la situation actuelle et présenter le déroulé de la procédure d'admission.
	<u>VISITE DE L'ÉTABLISSEMENT</u>	Première visite réalisée par la direction avec présentation, notamment, du livret d'accueil et du règlement de fonctionnement
	<u>CONFIRMATION D'INSCRIPTION</u>	Après la confirmation ou non du souhait d'inscription dans l'établissement : transmission du dossier d'inscription
	<u>ADMISSION</u>	L'admission est prononcée par la direction en fonction des possibilités d'accueil et sous réserve de la notification d'orientation MDPH (passage en commission d'admission). Un contrat de séjour est co signé par le directeur et les parents au moment de l'admission
ADAPTATION	<u>RENDEZ-VOUS D'ACCUEIL</u>	<p>La période d'adaptation est prévue sur deux semaines consécutives ou huit demi-journées. Chaque nouvel accueil fait l'objet d'une organisation individuelle de la période d'adaptation. Cette organisation est établie avec les parents et le chef de service lors de la première rencontre postérieure à l'admission.</p> <p>Pendant la période d'adaptation l'enfant sera accompagné par ses parents. Des points réguliers d'évaluations seront réalisés par les professionnels afin d'adapter au mieux les propositions aux besoins de l'enfant et aux disponibilités de ses parents. Lors d'une journée d'adaptation, le chauffeur sera présenté au jeune et à sa famille. A la fin de la période, une réunion bilan est prévue de manière à élaborer les premières préconisations éducatives, thérapeutiques et pédagogiques. Un rendez-vous de présentation sera proposé à la famille en présence du chef de service, d'un référent éducatif et d'un professionnel paramédical.</p> <p>Rendez-vous d'accueil et recueil d'informations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accueil par le chef de service de la famille et de l'enfant. • Rendez-vous de recueil d'informations en présence d'un binôme éducatif et paramédical pour remplir la fiche de vie quotidienne. • Organisation de la période d'adaptation avec la famille (contraintes familiales, transport ...) • La famille retourne les pièces à fournir • Si l'enfant a besoin de sortir au cours de l'entretien, accueil relais possible sur l'unité (un professionnel est dédié spécialement pour cet accompagnement). • Si l'enfant est resté pendant l'entretien, organisation d'un temps de rencontre entre celui-ci, la famille et l'éducateur référent du groupe. <p>Réunion d'échanges : (Semaine suivante) entre les différents professionnels pour partage des observations et élaboration du planning d'adaptation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Envoi du planning à la famille et trombinoscope des professionnels et des jeunes de l'UV • Mise en place de l'adaptation

2.3 Projet personnalisé

Chaque personne accompagnée a des attentes et des besoins singuliers, que le professionnel s'emploie à intégrer dans le projet personnalisé. C'est une co-construction dynamique entre la personne (et/ou son représentant légal) et les professionnels. Le projet personnalisé :

- témoigne explicitement de la prise en compte des attentes et des besoins de la personne (et/ou de son représentant légal) ;
- induit l'individualisation et la singularité de chaque accompagnement. Il se décline en une programmation de prestations et d'activités individuelles ou collectives en cohérence avec les ressources de l'établissement et les volontés du jeune ;
- tient compte du parcours de vie, du parcours de soins, du parcours d'accompagnement de la personne.

Un professionnel éducatif coordinateur du projet personnalisé est nommé dès l'arrivée de l'enfant. Les coordinateurs sont désignés par l'équipe de direction. Sous la responsabilité du chef de service, le coordinateur veille à la co-construction, au suivi et à la mise en œuvre du projet personnalisé (groupe de travail conjoint IEM/SESSAD : 2021-2022).

2.4 Accompagnement à la sortie

L'objectif de cet accompagnement lié au parcours de vie est d'**assurer la continuité de la réponse aux besoins** lors des périodes de changement qui peuvent arriver au moment :

- D'une réorientation vers une autre structure ou vers d'autres modalités d'accompagnement (déménagement, évolution des besoins de l'enfant, structure hospitalière,...).
- D'un départ vers une structure accueillant des adultes : cet accompagnement s'inscrit dans le projet personnalisé du jeune en amont, afin de préparer progressivement cette transition et de programmer avec les parents les démarches administratives (liées à la majorité).

Ces cas de départs prévus de l'établissement sont systématiquement accompagnés par les équipes professionnelles, avec

le responsable légal, l'entourage proche, à travers :

- > L'aide à la constitution de dossiers de réorientation,
- > La présence à des rencontres avec la MDPH,
- > Des visites et contacts avec des établissements répondant aux nouveaux besoins de la personne,
- > L'organisation avec les familles et les nouveaux lieux d'accueil des transitions (avec, par exemple, des adaptations, transmissions, outils de communication ...)
- > Un accompagnement de l'enfant et sa famille, même après la sortie.

Les difficultés d'orientation

Avec 14% des jeunes accueillies âgés de plus de 20 ans dont 2 personnes de 25 ans au 30 juin 2024, l'établissement rencontre des difficultés quant à l'accompagnement de ces jeunes adultes vers des structures adultes adaptés à leurs besoins (manque de places disponibles, établissements non adaptés...).

3. Les accompagnements proposés : prestations et activités

3.1 Les accompagnements en matière de santé somatique et psychique

Les enfants et jeunes accueillis bénéficient de rééducations fonctionnelles et de soins somatiques en fonction de leur besoin. L'IEM est un lieu d'accompagnement global où des soins spécialisés sont prodigués. Les accompagnements en matière de soin relèvent de la fonction de l'équipe soignante mais implique la vigilance et la rigueur de l'ensemble des professionnels.

La démarche de soin auprès des jeunes est personnalisée et repose donc sur des interventions pluridisciplinaires préventives et curatives. Pour cela, un suivi systématique global (cf. projet thérapeutique paragraphe 5.2.) est organisé et régulièrement réévalué. Ce suivi est formalisé dans le projet personnalisé du jeune, en tenant compte des indications thérapeutiques, de l'information et du consentement des parties prenantes. Les modalités d'organisation du parcours de soins sont organisées dans le cadre du projet avec la famille.

L'équipe pluridisciplinaire est soucieuse d'adapter la démarche de soin à l'emploi du temps du jeune pour qu'il puisse bénéficier de ses activités et ses apprentissages socioéducatifs.

De manière non exhaustive, vous trouverez ci-après des exemples d'accompagnements proposés en matière d'accompagnement à la santé :

Domaine	Surveillance / Prévention	Prise en charge	Ateliers	Vie quotidienne
Fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux	<ul style="list-style-type: none"> > Evaluation des capacités cognitives > Evaluation psycho-affective > Prévention de l'épuisement familial > Echanges sur la place du soin dans la vie de l'enfant 	<ul style="list-style-type: none"> > Passation de bilans psychologiques > Entretien à visée psychologique à destination des jeunes et de leur famille > Groupe de parole enfants et/ou parents > Temps d'échange en équipe > Ergothérapie > Psychomotricité > Visite à domicile 	<ul style="list-style-type: none"> > Médiation animale > Café des parents > Balnéothérapie > Accueil famille / fratrie > Temps scolaire > Temps d'apprentissages > Atelier émotion > Projet et emploi du temps personnalisé 	<ul style="list-style-type: none"> > Fonctionnement en unités de vie définies par classes d'âges > Support de communication adapté > Ritualisation du quotidien tout en préservant : > Adaptation de l'emploi du temps et des activités au rythme du jeune et à son état physique et psychique > Participation à la vie de groupe > Recherche du choix, des attentes et des préférences (participation aux activités, emploi du temps, projet personnalisé, ...) > Respect et prise en compte de l'intimité > Soutien à la réalisation de projets personnels pour renforcer le sentiment d'accomplissement > Organisation de temps libres où les personnes peuvent choisir et mener des activités de manière autonome, avec un soutien minimal
Fonctions sensorielles	<ul style="list-style-type: none"> > Evaluation des potentiels visuels et auditifs > Profil sensoriel 	<ul style="list-style-type: none"> > Consultations spécialisées > Prises en soins paramédicales > Supervision des aménagements > AAD 	<ul style="list-style-type: none"> > Toucher et être touché > « massage, relaxation et sensoriel » > atelier patouille > balnéothérapie > danse / musique > relaxation musicale > douche enveloppée > sport > médiation animale > Apprentissage pour connaître les différentes parties de son corps > Oralité > Salle sensorielle 	<ul style="list-style-type: none"> > Adaptation de l'environnement et communication adaptée (visuelle, sonore et tactile) > Evaluation, personnalisation, installation et suivi des matériels adaptés et des aides techniques et accompagnement du jeune à les utiliser > Mise en œuvre des principes de la stimulation basale
Fonctions cardio-vasculaire, hématopoïétique, immunitaire et respiratoire	<ul style="list-style-type: none"> > Surveillance des paramètres vitaux (température, fréquence respiratoire, fréquence cardiaque, tension) pour dépistage annuel à minima > Surveillance encombrement bronchique > Prestation médicale 	<ul style="list-style-type: none"> > Kinésithérapie : verticalisation pour prévention > Kinésithérapie : respiratoire > VAD > Aspiration > Prise en charge paramédicale : orthophoniste 	<ul style="list-style-type: none"> > Atelier moteur > Atelier phonologie 	<ul style="list-style-type: none"> > Installation spécifique sur les temps de vie quotidienne (changement de position) > Lavage de nez > Surveillance régulière du jeune et du matériel (vérification niveau bouteille oxygène)

Domaine	Surveillance / Prévention	Prise en charge	Ateliers	Vie quotidienne
<ul style="list-style-type: none"> • Fonctions digestive, métabolique et endocrinienne • Besoins relatif à la voix, à la parole et à l'appareil bucco-dentaire 	<ul style="list-style-type: none"> > Maintien de la fonction déglutition et de la mastication et du confort digestif > Prévention des infections dentaires > Surveillance de la croissance staturale-pondérale > Traçabilité des repas, hydratation et élimination pour continuité de suivi entre l'établissement et la famille > Dépistage des complications les plus fréquentes (reflux gastro-œsophagien et constipation...) 	<ul style="list-style-type: none"> > Consultation dentaire pour suivi et soins et si besoin orientation vers dispositif « handisoins » > Suivi et soins des nutriments par gastrostomie > Supervision des installations > VAD 	<ul style="list-style-type: none"> > Temps d'éducation à la santé (ex : bucco-dentaire) > Atelier repas (observation et évaluation des besoins du jeune pour l'installation et l'adaptation) > Sensibilisation à l'équilibre alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> > Soins d'hygiène bucco-dentaire quotidienne > Désensibilisation de la sphère oro-faciale avant chaque repas ; > Adaptation des textures alimentaires et hydratation > Utilisation systématique du matériel adapté préconisé > Sensibilisation des professionnels pour l'accompagnement des alimentations par gastrostomie et aux fausses routes > Liens avec la famille pour l'adaptation des repas > Adaptation de l'environnement (troubles de la déglutition)
Fonctions génito-urinaires et reproductives	<ul style="list-style-type: none"> > Surveillance et traçabilité des éliminations dès que préconisé par le médecin 		<ul style="list-style-type: none"> > Lieu adapté respectant l'intimité et le confort d'installation 	<ul style="list-style-type: none"> > Proposition d'accompagnement aux toilettes et de change adapté au rythme du jeune ; > Accompagnement à l'apprentissage de la propreté > Adaptation du matériel pour favoriser l'autonomie des jeunes et accompagnement pour l'utilisation du matériel
Fonctions locomotrices	<ul style="list-style-type: none"> > Prévention et dépistage des complications neuro-orthopédiques > Prévention des risques d'ostéoporose 	<ul style="list-style-type: none"> > Mobilisation passive, étirements, posture, installation adaptée ; > Massage ; > Compléments alimentaires (ex : vitamine D et calcium) > Orientation vers ostéodensitométrie 	<ul style="list-style-type: none"> > Balnéothérapie ; > Equithérapie > Séances d'expression corporelles > Séances d'ergothérapie, de kinésithérapie, de psychomotricité et/ou de sport adapté > Activité sportive > Atelier cuisine 	<ul style="list-style-type: none"> > Changement de positions (fauteuil, mise au sol, ...) au fil de la journée ; > Verticalisation (risque orthopédique) ; > Recherche de l'autonomie dans les déplacements et les transferts > Evaluation, personnalisation, installation et suivi des matériels adaptés et des aides techniques et accompagnement du jeune à les utiliser (FRE, FM, déambulateur, appareillages, ...)
<ul style="list-style-type: none"> • Entretien et prendre soin de sa santé • Douleur • Peau et aux structures associées 	<ul style="list-style-type: none"> > Dépistage et évaluation des complications les plus courantes : troubles du sommeil, épilepsie, troubles du comportement, douleurs, ... > Traçabilité des manifestations cliniques et des troubles du sommeil 	<ul style="list-style-type: none"> > Prise en soin des complications les plus courantes > Echelle de la douleur > Analyse en équipe et élaboration d'hypothèses et mise en place de propositions [CIR] 	<ul style="list-style-type: none"> > Salle sensorielle > Douche enveloppée > Balnéothérapie > Atelier bien être et esthétique > Lit médicalisé > Lit douche > Siège coque > Projet personnalisé 	<ul style="list-style-type: none"> > Prise en compte du rythme veille/sommeil (lever / coucher échelonnés, temps de repos et temps calmes) > Communication adaptée > Accompagnement de position jour/nuit

3.2 Les accompagnements en matière d'autonomie

Stratégie pour la préservation de l'autonomie et la prévention de l'isolement :

L'établissement s'engage à mettre en œuvre des actions visant à préserver et améliorer l'autonomie des jeunes accompagnés, tout en respectant leur dignité et leurs droits. L'autonomie, définie comme la capacité de l'individu à réaliser des activités de la vie quotidienne, à prendre des décisions et à participer activement à sa vie, constitue le fondement de notre projet. Cette approche s'appuie sur une stratégie globale qui intègre également la prévention du risque d'isolement, en promouvant l'inclusion, la participation et le bien-être des jeunes au sein de leur environnement social et communautaire.

1. Renforcement de l'autonomie

- **Accompagnement centré sur la personne** : L'établissement veille à concevoir des projets personnalisés, prenant en compte les capacités, les préférences et les besoins individuels de chaque jeune. L'objectif est de renforcer leur confiance en eux et de développer leurs compétences pour une autonomie plus grande.
- **Programmes éducatifs et de réadaptation** : Des activités diversifiées sont proposées pour travailler les compétences de vie quotidienne, telles que la gestion des finances, les soins personnels, les déplacements, ainsi que des activités professionnelles adaptées.
- **Technologies et outils d'assistance** : Des dispositifs modernes sont utilisés pour soutenir l'autonomie des jeunes, permettant un suivi personnalisé et facilitant la prise de décision de manière autonome.
- **Formation continue des professionnels** : Les équipes bénéficient régulièrement de formations adaptées aux besoins des jeunes, assurant un accompagnement efficace qui stimule leur autonomie. On retrouve notamment la formation sur l'autodétermination, un nouvel axe mis en avant dans le plan de formation.

2. Prévention du risque d'isolement

- **Promotion des interactions sociales** : L'établissement organise des activités collectives et des événements afin de renforcer les liens sociaux des jeunes et de leur permettre de développer un réseau de relations. Ces initiatives incluent des sorties culturelles, des activités sportives et des projets collaboratifs (ex : accessif, partenariat école/collège/lycée, ...).
- **Partenariats avec des acteurs extérieurs** : Des collaborations avec des associations locales, des établissements culturels et des structures sportives sont mises en place pour permettre aux jeunes de participer à des événements et de s'intégrer à la vie communautaire.

- **Encouragement à la participation active** : Les jeunes sont incités à participer à la planification et à l'organisation de leurs activités et projets, leur offrant une voix dans leur accompagnement et une implication active dans leur vie.
- **Utilisation des technologies de communication** : Des outils numériques tel que le logiciel TERRASIS 2.0 facilitent les échanges avec les familles, les amis et les ressources extérieures, permettant aux jeunes de maintenir des relations et de prévenir l'isolement.

3. Suivi et évaluation des pratiques :

- **Suivi individualisé** : Chaque jeune bénéficie d'une évaluation régulière pour suivre ses progrès, permettant ainsi d'adapter le projet d'accompagnement à ses besoins et attentes ;
- **Évaluation de la qualité de vie** : Des enquêtes de satisfaction et des groupes de discussion sont organisés pour recueillir les avis des jeunes et de leurs familles sur la qualité de l'accompagnement, ainsi que sur le sentiment d'autonomie et d'inclusion ;

La stratégie de notre établissement repose sur la conviction que l'autonomie est un droit fondamental à préserver et à soutenir, tout en empêchant le risque d'isolement social qui peut freiner le développement des jeunes. En intégrant ces principes dans nos pratiques quotidiennes, nous assurons un accompagnement qui favorise leur participation active, leur bien-être et leur inclusion pleine et entière dans la société. Notre approche, fondée sur la personnalisation de l'accompagnement et la coopération avec le milieu extérieur, vise à créer un environnement où chaque jeune peut s'épanouir et vivre de façon autonome et connectée.

Accompagnement de l'IEM pour le développement de l'autonomie :

L'IEM s'efforce de proposer des accompagnements destinés à développer l'autonomie des jeunes dans leurs actes de la vie quotidienne, tout en les préparant à une vie adulte aussi indépendante que possible. Ces accompagnements reposent sur :

- L'expression de chaque geste et l'ouverture à l'accord de la personne ;
- L'implication de la personne selon ses capacités dans l'accomplissement des gestes ;

- La possibilité d'exprimer des choix.
- Les personnes accueillies à l'IEM possèdent des compétences en communication variées, allant de l'expression orale fluide à l'utilisation de solutions de communication alternatives (pictogrammes, photos, contacteurs, tablettes, etc.). L'établissement aménage l'environnement et utilise des outils soutenant les conditions et potentialités d'expression.

Pour cela, les équipes mettent en place :

- Une observation minutieuse et l'encouragement de toutes formes d'expression, qu'elles soient corporelles ou verbales ;

- Un soutien dans l'accès à des moyens d'expression variés, à des codes de communication adaptés et aux aides techniques nécessaires ;
- Des mises en situation pour favoriser les interactions entre les jeunes.

Réponse aux besoins de mobilité : La prise en charge de la mobilité concerne le confort et la sécurité, qu'il s'agisse de déplacements en fauteuil ou de l'utilisation de véhicules. Il est essentiel de solliciter, malgré les contraintes motrices, les compétences et potentialités identifiées. Ainsi, il est nécessaire :

De manière non exhaustive, vous trouverez ci-après des exemples d'accompagnements proposés en matière d'accompagnement à l'autonomie :

DOMAINE	A TRAVERS / AVEC	ACCOMPAGNEMENT
ENTRETIEN PERSONNEL	Habillage/deshabillage	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement à l'expression du choix des vêtements • Utilisation des gestes fonctionnels dans la participation à l'habillage et au déshabillage
	Matériels adaptés et mise en place de repères visuels	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement total de l'incontinence • Encouragement aux manifestations d'inconfort • Encouragement à l'anticipation et l'expression des besoins • Participation aux changes • Accompagnement des possibilités de la mise aux toilettes • Séquençage d'étapes (sets adaptés, cabanes à cuillères, ...) • Prise en charge éducative, en ergothérapie, en orthophonie • Education à la santé • Accompagnement au domicile et accompagnement de la famille • Possibilité de prêt de matériel dans les lieux de vie et centres de loisirs
	<ul style="list-style-type: none"> • Manipulations spécifiques et matériel adapté pour tous les accompagnements toilette/hygiène 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement dans les soins d'hygiène (DOCQ) • Sollicitation de l'attention et verbalisation de l'ensemble des soins • Invitation à la participation aux mobilisations pendant la toilette
	<ul style="list-style-type: none"> • Matériel adapté pour l'hydratation et les repas • Textures adaptées pour l'hydratation et les repas • Installation pour le repas évaluée et personnalisée • Environnement et accompagnement adapté aux repas 	<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance des prises alimentaires et hydriques, et compensation si besoin • Alimentation par gastrostomie et sensibilisation des professionnels sur cet accompagnement • Les repas proposés sont équilibrés et prennent en compte le régime prescrit • Sollicitation des mains pour la découverte alimentaire • Accompagnement pour les gestes fonctionnels • Sollicitation pour exprimer ses choix • Atelier repas

DOMAINE	A TRAVERS / AVEC	ACCOMPAGNEMENT
RELATIONS ET INTERACTIONS AVEC AUTRUI	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil à temps partiel (écoles, centres de loisirs, ...) • Jeux au sol avec d'autres jeunes • Outil de communication alternatif • Plaquettes de communication • DOCQ (pour expliquer comment le jeune communique) • Entretien psychologue • Séance d'orthophonie et apprentissage du français signé • Séance d'ergothérapie et mise en place de codes de communication • Situation sociale du groupe : temps d'accueil, récréation, repas, activités éducatives, ... • Bain de langage (entendre l'ensemble de groupe communiquer au quotidien) • Ateliers divers (équithérapie, conte, journal, informatique, créatif, ...) • Jeux de société • Actualité • Comptines • Atelier sportive en groupe • Temps de parole (vivre ensemble, ...) • Support éducatif (contrat d'engagement, contrat de comportement, permis de bonne conduite) • Règles de vie 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement lors des temps d'inclusion • Accompagnement à l'expression vocale et verbale • Repérage et identification des compétences de communication • Accompagnement à l'utilisation d'un outil de communication alternatif (PODD, français signé, commande oculaire, ...) • Adaptation du message aux capacités de réception du jeune lors d'échanges • Utilisation d'outils de communication pour présenter les actes de la vie quotidienne qui rythment la journée • Installation dans l'espace pour permettre d'entrer en relation avec des pairs par le biais du corps • Accompagnement à l'intégration de certains messages : accompagne la compréhension des expressions faciales, reconnaissance des émotions par la répétitivité, ...
MOBILITÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Jeux moteurs ; • Temps libre ; • Temps d'installation sans appareillage ; • Installations adaptées ; • Activité sportive adaptée : boxe, piscine, ... • Adaptation des locaux • Matériels adaptés (FRE, FM, ...) • Parcours en fauteuil • Groupe moteur • Activités manuelles • Sorties à l'extérieur • Atelier manipulation • Atelier « circuler dans la cité » (apprentissage des transports en commun, handibus) 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement extérieur (coiffeur, achats de vêtements, ...) • Sorties extérieures • Accompagnement à la réalisation de missions pour prolonger les temps de déplacements • Accompagnement / adaptation du domicile (assistanat social, ergothérapie, ...) • Aide humaine
PRENDRE DES DECISIONS ADAPTÉES ET POUR LA SECURITÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Emploi du temps • Adaptation des locaux • Eléments de sécurité (matériels, ceintures, ...) • Atelier ASSR (Education Nationale) • Atelier « circuler dans la cité » • Information et système d'appel « malade » pour la nuit • Règles de vie 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement pour les soins (dentistes, spécialistes, ...) • Accompagnement pour apprendre à se situer dans le temps et dans l'espace (emploi du temps) • Information adaptée sur les règles de sécurité • Sorties extérieures • Accompagnement à faire des choix • Autodétermination

3.3 Les accompagnements en matière de vie sociale

L'accès à la scolarisation et aux apprentissages est un accompagnement en pleine évolution pour répondre aux capacités et potentialités repérées chez les enfants. Le cadre réglementaire évolue en ce sens, il réaffirme régulièrement le droit à la scolarisation pour tout enfant en situation de handicap.

Le temps scolaire rythme le parcours des jeunes accueillis dans l'établissement. Ainsi, dès leur arrivée et jusqu'à leurs 16 ans, ils sont accompagnés dans leur cursus d'apprentissage et leur scolarité. Les jeunes peuvent bénéficier d'un enseignement adapté au sein de salles de classes en interne à l'IEM, dans des classes externalisées au sein d'écoles primaires ou selon leur projet individuel dans les dispositifs ULIS ou en milieu ordinaire. Certains peuvent valider ces enseignements en obtenant le Certificat de Formation Générale (CFG).

Par la suite, cet accompagnement se poursuit vers des cursus d'apprentissage préprofessionnel.

Les jeunes accueillis à l'IEM ont tous des capacités utiles au collectif dans lesquels ils évoluent, ils ont cependant besoin d'être accompagnés pour les découvrir. Afin d'initier l'entraide entre usagers et de développer le concept de pair-aide, l'établissement favorise dans son accompagnement, des actions permettant à chacun de contribuer à aider l'autre et à s'investir pour la collectivité dans la mesure de ses possibilités.

Cette démarche est formalisée dans les projets de groupes d'âge et favorisée au quotidien.

Afin d'accompagner les jeunes vers l'autonomie pour vivre dans un logement, l'établissement propose différents modes d'accueil avec notamment la possibilité d'un accueil en internat de semaine ou séquentiel en au sein des différentes unités d'hébergement, en appartement (interne à l'IEM) ou dans la « villa ».

Enfin, l'établissement veille à la mise en place de temps d'échanges régulier (collectifs ou individuels / formels ou informels) pour :

- une situation spécifique (médecin pour une décision de soin, coordinateur pour le PP, assistante sociale pour une protection juridique, ...)
- un contexte plus général (protection juridique, orientation, démarche administrative, ...)
- des ateliers divers (éducation à la santé, atelier éducatifs, atelier dans la cité, temps de parole, ...)
- une discussion avec des professionnels de l'équipe pluridisciplinaire (souhait d'une activité, raconter sa journée, ...).

DOMAINE	PRATIQUES/MATÉRIELS/ATELIERS	VIE QUOTIDIENNE
ACCÉDER AUX DROITS ET À LA CITOYENNETÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Projet personnalisé • Règlement de fonctionnement • Règles de vie • Préparation à la vie adulte : atelier journal, atelier villa, matinée à l'ESAT, rencontre inter-établissements • Atelier « Circuler dans la cité » • Projet pédagogique • Atelier cuisine : expression du choix 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement à l'expression des choix des activités par le recours à une communication adaptée • Rencontre avec le jeune et sa famille dans le cadre du Projet personnalisé (notamment recueil des souhaits et validation du projet) • Accompagnement à la sortie de l'établissement (aide dans la recherche d'une structure d'accueil, dans la mise en place de mesures de protections des majeurs, dans les transitions entre les lieux (stages, périodes d'adaptation, ...)) • Accompagnement de la famille pour l'ouverture et la réactualisation des droits (communs et spécifiques) • Mise en place de sessions de sensibilisation aux droits et devoirs : Information sur les droits, les responsabilités et les ressources disponibles pour les personnes handicapées

DOMAINE	PRATIQUES/MATÉRIELS/ATELIERS	VIE QUOTIDIENNE
VIVRE DANS UN LOGEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Appartement • Maison indépendante appelée « Villa » • Stages en établissement spécialisé • Chambres doubles ou simples 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition de l'appartement/villa qui permet l'apprentissage de la vie quotidienne dans un logement • Accompagnement à l'aménagement de l'environnement : Adaptation du domicile et des lieux de vie pour favoriser l'accessibilité et l'autonomie et repérage des besoins d'aide d'humaine
ACTIVITÉS DOMESTIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • « missions » attribuées au sein du groupe • Villa • Appartement • Hébergement 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en situation sociale (faire les courses, prendre des rendez-vous, démarches administratives, ...) • Entretien du lieu de vie • Débarrassage, tâches ménagères, ...
VIE SCOLAIRE ET ETUDIANTE	<ul style="list-style-type: none"> • Inclusion dans des dispositifs scolaires spécialisés ou ordinaires • Unité d'enseignement interne ou externe 	<ul style="list-style-type: none"> • Temps de classe • Continuité des apprentissages adaptés au sein de l'établissement • Accompagnement des acteurs des dispositifs de droit commun pour rencontrer et accueillir l'enfant dans sa singularité
TRAVAIL ET EMPLOI	<ul style="list-style-type: none"> • Ateliers professionnels • Ateliers transversaux • Possibilité de passation du CFG et stages découvertes • Temps de classe et d'atelier • Groupes par âge 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement à la vie professionnelle via des informations et formations (ateliers), la mise en place de stages pour découvrir les lieux d'orientation, la passation de diplômes, ... • Accompagnement possible par l'assistante de service social • Soutien à l'emploi : aide à la recherche d'emploi, accompagnement dans le milieu du travail et vers les dispositifs de droit commun
APPRENTISSAGES	<ul style="list-style-type: none"> • Temps plein d'enseignements • Jeux de société • Temps de paroles • Temps d'échanges avec l'AJI • Emploi du temps • Règlement intérieur et de fonctionnement • PSE en classe (Prévention, Santé et Environnement) • Règles de vie • Boîte « Dépôt de plaintes » • Atelier « ma vie d'ado » • Atelier émotion • Sport adapté 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement à l'apprentissage des règles et repères sociaux (code social et règles de vie) • Accompagnement à la médiation entre les différents acteurs à travers des possibilités de « plaintes » et de « réparations » • Mise en place de divers ateliers à thème • Balisage de l'espace avec un code couleur commun à l'ensemble de l'établissement ainsi que des codes couleurs pour l'organisation des outils (repères visuels) • Utilisation de méthodes de lecture adaptées et de logiciels facilitateurs d'apprentissage de l'écriture • Utilisation de supports adaptés • Mise en situation de respect des règles
VIE FAMILIALE, PARENTALITÉ, VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE	<ul style="list-style-type: none"> • Ateliers jeux rencontres, • Installations en proximité pour les interactions, • Proposition de temps personnels de découverte du corps • Approche sensorielle • Découverte des limites • Atelier esthétique • Atelier « règles de vie » • Temps d'échange sur l'éducation sexuelle • Temps de parole • Mise à disposition d'informations (livres, internet, films, ...) • Accueil individuel et collectif 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement pour permettre des rencontres familiales en lieu tiers (week-end, participation à des sorties, ...) • Accueil de la famille dans l'institution ; • Soutien de la famille en proposant des possibilités d'hébergement* ; • Soutien à l'expression des émotions ; • Accompagnement dans le ressenti et la compréhension de ses propres sentiments et pulsions ; • Accompagnement à se respecter et à respecter l'autre ; à identifier la différence ; • Explications de la sexualité en lien avec la famille et d'éventuelles interventions extérieures • Mise en place de temps d'écoute et d'échange (collectif ou individuel)

DOMAINE	PRATIQUES/MATÉRIELS/ATELIERS	VIE QUOTIDIENNE
ETRE PAIR-AIDANT	<ul style="list-style-type: none"> • CVS • Commission animation • Conseil Communal des Jeunes (Ville de Poitiers) • Groupe de parole sur le vécu des jeunes • Atelier découverte sensorielle 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement dans l'exercice de représentation • Activités valorisant l'utilité sociale des jeunes • Partage d'expériences avec les RDV médicaux et paramédicaux, des stages, visites d'anciens élèves de l'IEM • Encouragement à l'entraide, à l'échange, pour le partage d'expérience, ...
PARTICIPATION À LA VIE SOCIALE	<ul style="list-style-type: none"> • Cinéma • Musée • Spectacles • Activités de sport adapté • Centre équestre • Piscine / patinoire • Cafés et restaurant • Dispositifs de droit commun • Centres de loisirs • Bâtiments administratifs de la ville de Poitiers • Echange avec les écoles et les lycées • Structures sportives de l'agglomération • Sorties extérieures diverses • Médiathèque... 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement à la participation aux activités sociales, culturelles, sportives et de loisirs • Accompagnement à l'utilisation des infrastructures de l'agglomération • Accompagnement pour aller à la rencontre et recueillir des informations auprès des administrations (mairie, mission locale, ...) • Accompagnement à l'inclusion, préparation des périodes de loisirs, formations, échanges, prêt de matériels, lien avec partenaires (PARI 86 par exemple)
SE DÉPLACER AVEC UN MOYEN DE TRANSPORT	<ul style="list-style-type: none"> • Véhicules adaptés • Atelier « circuler dans la cité » • Dispositif Handibus 	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation des besoins d'adaptation et d'accompagnement dans l'utilisation des transports • Evaluation des besoins d'aménagement pour les transports personnels • Transports quotidiens pris en charge (service logistique) • Aménagements pour l'autonomie des déplacements au sol, matériel adapté • Accompagnement à l'éducation à la sécurité routière par le biais du passage des Attestations Scolaires de Sécurité Routière (ASSR 1 et 2)
RESSOURCES ET AUTOSUFFISANCE ÉCONOMIQUE	<ul style="list-style-type: none"> • Prêt de matériels • Atelier « villa » • Enseignement scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement de la famille pour <ul style="list-style-type: none"> > le financement des surcoûts liés au matériel adapté et aides techniques > les différentes possibilités de garde alternative au domicile > le financement de l'aménagement des espaces au domicile et aides techniques • Gestion du budget du logement et de la vie quotidienne • Accompagnement à l'utilisation des moyens de paiements • Lien avec les mandataires extérieurs (mise en place des mesures de protection), accompagnement à la formulation des demandes à leur mandataire

4. Les prestations indirectes et les fonctions support

4.1. Les prestations indirectes

• Entretien des locaux

L'entretien des locaux, le nettoyage et la réparation, contribuent à la qualité de l'accueil des enfants (aménagement, déplacements au sol ...). Ils sont assurés par une équipe d'agents de service intérieur et d'ouvriers qualifiés. Par ailleurs, l'hébergement dispose de chambres meublées. Des éléments de décoration peuvent être apportés par la famille après accord de la direction et sous réserve de conformité avec les règles de sécurité incendie et d'hygiène. L'entretien des chambres est assuré par les agents de service intérieur.

• Lingerie

Le linge de lit, le linge de toilette et le linge nécessaire aux repas est fourni et entretenu par l'établissement. La prestation de blanchissage peut assurer ponctuellement l'entretien du linge personnel pour les enfants présents à la semaine sur l'internat, selon les modalités convenues avec la famille dans le cadre du projet personnalisé.

• Hébergement

Une possibilité d'hébergement en internat de semaine ou en internat séquentiel : En chambre double ou individuelle selon les possibilités de l'établissement. Pour les jeunes accueillis moins de 4 nuits par semaine, la chambre peut être partagée avec un autre jeune durant les nuits où elle est inoccupée.

L'établissement propose également deux modalités d'hébergement complémentaires :

> L'appartement : situé au sein des locaux de l'établissement, il propose aux jeunes accueillis d'être autonome dans la réalisation de tâches domestiques tout en pouvant bénéficier d'un accompagnement de proximité selon leurs besoins.

> La « villa » : située près de l'établissement, elle permet aux jeunes de se familiariser avec la tenue d'un logement, dans sa globalité.

4.2. Les fonctions support

Le siège social poursuit deux missions essentielles :

- Une mission de proximité, d'assistance et de conseil auprès des administrateurs de l'association ;
- Une mission de service fonctionnel pour assurer la coordination et le soutien aux établissements et aux services de l'association.

Le siège social coordonne notamment les procédures de gestion des ressources humaines et financières et ini-

tie les démarches liées à l'évolution des obligations du secteur médico-social. Il assure :

- la gestion technique des personnels de l'association ;
- la gestion des fonctions mutualisées : assurances, formations, achats, grands contrats, maintenance, partenariats... ;
- la gestion des travaux et chantiers du patrimoine de l'association ;
- la coordination des projets associatifs ;
- la communication associative : charte graphique, journal, informations, liens presse et média, site internet ;
- la coordination des actions liées à la démarche qualité et à la gestion des risques.

Deux services, plus directement liés au fonctionnement du site de Biard sont également gérés par le siège social dans le cadre de son secteur logistique : le transport et la restauration.

4.2.1. Le transport des personnes accueillies

Les transports domicile/établissement sont collectifs et leur organisation est confiée au service « logistique » du siège social. Les notions de confort et de sécurité sont centrales dans la mesure où, pour notre public, les transports sont souvent éprouvants. Les circuits et horaires sont déterminés en fonction des lieux de résidence, mais aussi des contraintes liées au transport collectif. Aussi, les transports s'adaptent dès que possible aux besoins des jeunes et de leur famille selon la présence des jeunes, l'intégration ou le départ d'une personne accueillie, les déménagements familiaux ou la prise en compte des gardes alternées. Les chauffeurs peuvent participer à l'accompagnement des bénéficiaires vers des structures de droit commun (milieu scolaire, crèche, accueil collectif de mineurs, sorties éducatives...) mais aussi à l'accompagnement pour les soins paramédicaux.

4.2.2. La restauration

La restauration s'effectue dans un premier temps grâce à une cuisine accolée au bâtiment de Terra Nova, en immédiate proximité de l'IEM.

Une livraison des repas est effectuée par une liaison vers la cuisine de l'établissement. La liaison chaude est privilégiée. Ce type de liaison permet de respecter les normes HACCP qui s'imposent aux préparations culinaires à textures modifiées. Le service de restauration fournit tous les repas adaptés inclus dans le temps de présence de l'enfant (petit déjeuner/ repas du midi / goûter / repas du soir). Les repas sont conformes aux prescriptions médicales. Les choix dictés par des pratiques religieuses sont pris en compte par l'établissement.

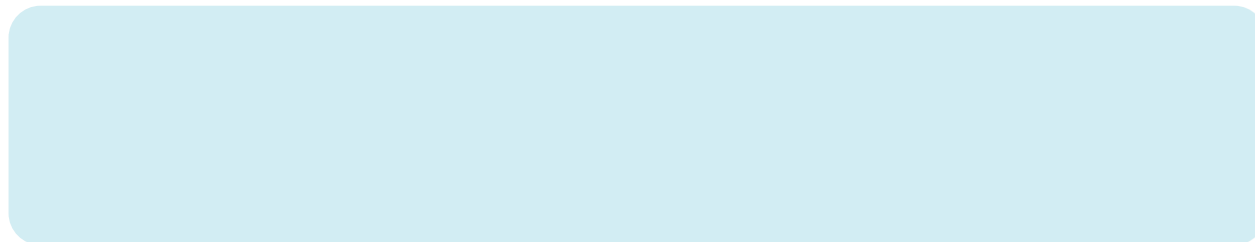
5. Organisation des accompagnements

L'organisation est prévue dans le souci de la réponse aux besoins et de la cohérence des pratiques soutenue par une culture commune, fondée sur une approche théorique et pratique. L'organisation en groupes vise l'accompagnement continu par des professionnels repérés.

Les différents temps d'accompagnement s'organisent autour d'une journée type, qui pose des invariants permettant des repères (espaces, temps, personnes). Les parties en bleu concernent les enfants accueillis en hébergement de semaine.

<p><u>LE LEVER & LA TOILETTE</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • réveil du corps, réinitialisation (douleurs possibles liées à l'ankylose de la nuit) ; • soins corporels qui tiennent compte de l'état de la peau, points d'appuis liés aux installations spécifiques (corsets, mousse de nuit) ; • passage de la sphère intime à la sphère collective.
<p><u>LE PETIT DÉJEUNER</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Echelonné et personnalisé, certains jeunes prennent leur petit déjeuner dans leur chambre avant ou après l'habillage, ou au fauteuil. Les autres se retrouvent en salle d'internat, le plan de table est mis en place selon des critères très précis (source de lumière, mouvements et déplacements des professionnels dans l'espace...). Différents soins accompagnent le petit déjeuner : désensibilisation.
<p><u>ARRIVÉE DES EXTERNES & ACCUEIL INDIVIDUEL</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Avant l'arrivée des jeunes externes, le professionnel d'accueil veille à la préparation de la salle, des collations, des emplois du temps (plquettes, pictogrammes). L'accueil est d'abord individuel et nécessite réinitialisation corporelle, temps d'hydratation, collation, change. C'est un moment clé qui favorise l'entrée dans le temps collectif « être avec les autres ». L'accueil des enfants internes, signifie la transition espace nuit/jour.
<p><u>ACCUEIL COLLECTIF SUR LES UNITÉS DE VIE</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Moment convivial de socialisation (rituels d'accueil, du « bonjour ») avec la mise en place de repères spatio-temporels : présentation des professionnels et enfants présents, utilisation des photos, des plaquettes de communication, d'emploi du temps... Est signifié à travers la présentation du déroulé de la journée la continuité du temps, la prévisibilité des événements, grâce à des supports de communication adaptés.
<p><u>TEMPS DES APPRENTISSAGES ÉDUCATIFS / SCOLAIRES ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUELS THÉRAPEUTIQUES</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les ateliers proposés sont des temps forts organisés pour mettre en œuvre des objectifs éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques du projet de chaque enfant. L'objectif est de permettre aux jeunes, en fonction des tranches d'âge d'accéder à des expériences et à des apprentissages cognitifs, moteurs, sensori-moteurs, des temps de socialisation (accès aux modalités de droit commun) ... Ces temps de stimulations associent impérativement la dimension du jeu et du plaisir. Ils sont proposés de manière collective en alternance avec des propositions individuelles. Ces temps sont accompagnés par des professionnels éducatifs et/ou paramédicaux selon un procédé qui croise la complémentarité de leurs compétences.

<p><u>TEMPS DE REPAS</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> Le temps de repas représente un temps à la fois éducatif et de soin qui nécessite une attention toute particulière, les fragilités neurologiques induisant des risques majeurs de fausse route, et les besoins nutritionnels devant être satisfaits. L'horaire du repas est pris en compte en fonction de celui du petit déjeuner de manière à ce que les temps de digestion soient respectés. C'est pourquoi la socialisation n'est pas visée sur ce temps- là, car l'accompagnement individuel en « tête à tête » implique la mise en place d'un environnement propice à un déroulement de repas adapté. Le temps du repas permet de travailler certains objectifs comme l'autonomie (participer, tenir sa cuillère, boire au verre, débarrasser son couvert...), le sensoriel, le développement des capacités cognitives à travers l'anticipation et les différentes étapes du déroulement du repas. Il se termine par un temps d'hygiène bucco-dentaire et de lavage des mains. L'après repas et le temps de digestion sont signifiés par la proposition (ou pas) de jeux.
<p><u>TEMPS D'HYGIÈNE / REPOS</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> Il s'agit d'un « temps ressource » hors du fauteuil qui : Permet un changement de position orthopédique, bien-être physique, travail autour des installations de confort, de la contenance en lien avec l'équipe paramédicale. Répond aux besoins physiologiques du sommeil de l'enfant, de repos pour les plus grands, d'intégration d'un rythme veille/ sommeil. Prend en compte des dimensions individuelles (séparation) et collectives, en termes d'espace et d'installation. nécessite de sécuriser les enfants dans la poursuite de repères à travers l'utilisation des plaquettes de communication et des rituels pour un endormissement de qualité. Permet un temps possible d'exploration corporelle ou temps intime. Un professionnel est identifié dans le planning quotidien de l'unité pour accompagner et veiller sur les enfants durant ce temps-là.
<p><u>TEMPS DE TRANSITION</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> L'enfant dispose d'un temps d'intégration favorisant la capacité à être seul, la capacité à anticiper et à attendre (Utilisation des espaces, changements de position, certains jeunes sont allongés, d'autres jouent sur leur tablette d'autres sont installés en temps de récréation...). Une ambiance musicale est possible, en même temps qu'une veille sur les flux sensoriels. Il s'agit également d'un temps qui permet de répondre aux besoins physiologiques (change, hydratation, repos en chambre ou sur le groupe) et prise en compte des besoins individuels (horaire avancé du repas).
<p><u>TEMPS DE LEVER / GOÛTER / HYDRATATION</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> Le respect du rythme des enfants se traduit par : les laisser se réveiller en douceur spontanément travailler sur les repères et la continuité dans l'accompagnement du jeune. <p>Il est proposé autant que possible un temps de transition entre la sieste et le goûter avec des temps de jeux libres au sol, des activités éducatives et paramédicales, des douches et soins corporels, des verticalisations, des sorties.</p> <p>Le temps du goûter répond aux besoins des jeunes par une organisation similaire aux autres temps de repas.</p>



<p><u>TEMPS DE DÉPART ET DE TRANSITION</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> Les rituels de départ sont signifiés par la préparation des sacs et un regroupement qui aide le jeune à symboliser ce moment du « au revoir ». Alors que les externes partent avec leur chauffeur, les internes se regroupent dans la salle d'internat. Le temps d'accueil à l'internat maintient la continuité de l'espace-temps-personne en ritualisant la notion de début et fin qui jalonne les différents temps du déroulement de la journée. <p>Se met en place l'organisation du temps de chaque enfant :</p> <ul style="list-style-type: none"> Temps d'activité (balade, jeux, lecture, écoute de musique) alterné avec des temps libres en chambre (écoute de musique, contes, télévision) ; Temps de soins/hygiène corporelle qui va permettre à chacun de bénéficier d'un accompagnement privilégié dans cette alternance collectif/ individuel, toujours en lien avec les objectifs du projet personnalisé ; Temps de repas selon les principes vus précédemment pour le petit déjeuner ou le déjeuner, comprenant un temps de digestion.
<p><u>TEMPS D'ACCOMPAGNEMENT AU SOMMEIL ET À LA NUIT (à partir de 20h30)</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> Il se caractérise par la même préoccupation de respecter les besoins et les rythmes de chaque jeune. Les installations tiennent rigoureusement compte des besoins thérapeutiques en constante évolution ou adaptation. L'environnement est aménagé de manière à favoriser une qualité de confort pour un sommeil réparateur, grâce à tous les rituels sécurisants (objet transitionnels, paroles apaisantes, berceuses, musique douce). L'aide-soignant de nuit prend le relais de l'accompagnement. Sa mission tout aussi diversifiée, veille à assurer la continuité jour/nuit/jour en termes de respect des besoins physiologiques, thérapeutiques et psycho-affectifs des jeunes accueillis.

6. L'expression et la participation des personnes accompagnées

Le conseil à la vie sociale est un lieu d'expression qui permet aux jeunes et à leurs familles d'échanger sur le fonctionnement de l'établissement. C'est un lieu d'écoute, de partage et de propositions.

Il donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement, notamment sur :

- > les droits et libertés des personnes accompagnées,
- > l'organisation intérieure et la vie quotidienne,
- > les activités,
- > l'animation socio-culturelle,
- > les prestations proposées,
- > les projets de travaux et d'équipements,
- > la nature et le prix des services rendus,
- > l'affectation des locaux collectifs,
- > l'entretien des locaux,

- > les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture,
- > l'animation de la vie institutionnelle,
- > les mesures prises pour favoriser les relations entre les participants,
- > les modifications substantielles touchant aux conditions de prises en charge.

Il est également :

- associé à l'élaboration ou à la révision du projet d'établissement ou du service, en particulier son volet portant sur la politique de prévention et de lutte contre la maltraitance ;
- consulté lors de toute révision du règlement de fonctionnement ;
- entendu lors de la procédure d'évaluation, est informé des résultats et associé aux mesures correctrices à mettre en place ;
- consulté par la direction de l'établissement lors de la démarche d'évaluation de la qualité des prestations.

En 2024, c'est notamment 4 jeunes de l'IEM qui participent aux réunions du CVS. Annuellement, un rapport d'activité permet de présenter les axes travaillés ou présentés lors des réunions de cette instance.

Le CVS raconté par Christopher, un des représentants au CVS :

“J’aime bien représenter les jeunes... dire ce qui ne va pas, ce qui va aussi. Car en tant qu’usager j’aime être le porte-parole de tout le monde.”

Penses-tu que ton rôle est important dans l’établissement ?

Oui, ça permet de faire évoluer des choses et d’avoir des réponses.

Evolution sur les repas à un moment ça a été la grande question, maintenant ça va un peu mieux.

L’aménagement de la cour des plus grands. Parce que sinon on était avec les petits.

Et l’élection, comment ça s’est passé ?

Bien, Je me sens investis dans les actions à accomplir.

Il y avait une campagne, il y avait un vote.

J’ai fait une campagne, en fonction de la campagne et de ce que je voulais améliorer et ils ont voté pour moi.

La plus grande question c’était les repas, les travaux de l’atelier

Tu ressens que ça a permis d’évoluer ?

Ça bloque encore un peu mais ça avance.

Afin de développer des activités d’éducation à la citoyenneté, la mise en place d’une **commission animation** est initiée. Le souhait est de donner une meilleure visibilité à cette participation, en l’inscrivant dans une réalité et une régularité concrète pour les jeunes. Les modalités de cette participation et de cette expression font partie intégrante des propositions d’accompagnement à la vie sociale et à la citoyenneté. Le groupe fera remonter ses observations et propositions au CVS, par des transmissions et/ou des interventions directes aux réunions du CVS.

Mais la participation des jeunes de l’établissement s’étend au-delà des murs avec la représentation par deux personnes accueillies au **Conseil Communal des Jeunes** de Poitiers depuis novembre 2023. Ce conseil a pour but de développer la prise de parole et l’écoute des jeunes, d’encourager la formation à la citoyenneté et de favoriser la participation des jeunes à la démocratie locale.

Les jeunes peuvent, tout comme leur famille, exprimer leur satisfaction quant à l’accueil et à l’accompagnement au sein de l’établissement à partir d’un questionnaire de satisfaction annuel. A l’heure actuelle, un questionnaire est à destination des personnes de 18 ans et plus et un second à destination des familles de l’ensemble des jeunes. Un questionnaire adapté aux plus jeunes est en préparation pour une diffusion en 2025.

Enfin, dans le cadre des **objectifs pédagogiques et éducatifs** du projet d’établissement, les enfants, adolescents et jeunes adultes sont sollicités quotidiennement pour s’exprimer, choisir, donner leur avis à l’aide d’outils de communication : paroles, plaquettes de communication (objets, photos, pictogrammes), cahiers de communication. Ils participent également, selon leur possibilité aux temps de parole sur les lieux de vie.

E. ORGANISATION GÉNÉRALE ET MOYENS MOBILISÉS

1. Le financement

L’établissement est financé à travers un Contrat Pluriannuel d’Objectifs et de Moyens (CPOM), avec l’Agence Régionale de Santé (ARS) de la Nouvelle Aquitaine. Le CPOM détermine le financement, qui fait l’objet d’une dotation globale annuelle.

La construction du contrat est élaborée en articulation avec la déclinaison opérationnelle des politiques publiques de santé dans :

- le Plan Régional de Santé,
 - les orientations stratégiques retenues dans le projet associatif,
 - les orientations de l’établissement qui en découlent, traduites dans le présent projet.
- En raison de la crise sanitaire, le CPOM n’a pu être contractualisé en 2020, comme prévu. Les travaux du CPOM sont relancés en 2022 pour une nouvelle contractualisation sur la période 2023-2027.

2. Les équipements et les locaux

Implanté sur un site dominant la vallée de la Boivre, l’établissement s’étend de plain-pied sur 4 472 m². **Entre 2012 et 2015, une rénovation complète du bâti a été réalisée.**

La circulation et les accès vers l’extérieur sont facilités par des ouvertures de largeur suffisante et des circulations qui permettent le croisement des fauteuils. Un chemin extérieur permet des lieux de promenade accessibles aux personnes à mobilité réduite. Un espace parking est dédié aux professionnels. Des places sont réservées pour les familles et également aux véhicules adaptés.

L’établissement dispose d’un véhicule adapté et peut si nécessaire utiliser des véhicules du parc du secteur logistique.

Les locaux sont organisés en plusieurs pôles dont chaque professionnel bénéficie de matériels nécessaires à l’exercice de ses fonctions (ordinateurs, téléphones, ...) ou de matériels nécessaires à l’accompagnement des personnes accueillies (fauteuils, appareillages, couverts adaptés, ...) :



<p><u>PÔLE ADMINISTRATIF</u></p>	<p>On retrouve :</p> <ul style="list-style-type: none"> > un bureau pour l'accueil et le secrétariat ; > un bureau pour les 2 chefs de service ; > un bureau pour la coordination pédagogique ; > un bureau pour le service social ; > un bureau pour la direction adjointe ; > une salle dédiée à l'accueil des familles.
<p><u>PÔLE MÉDICAL PARAMÉDICAL PSYCHOLOGIQUE</u></p>	<p>MÉDICAL :</p> <ul style="list-style-type: none"> > bureau du médecin et salle des traitements > bureau IDE et infirmerie (dispose notamment d'une table d'auscultation, d'un chariot, de matériels adaptés) ; > salle de bain aux normes d'accessibilité ; > chambre de repos médicalisée ; > salle d'examens. <p>KINÉSITHÉRAPIE :</p> <ul style="list-style-type: none"> > bureaux ; > deux boxes communicants : <p>L'un est isolé pour des séances individuelles et pour permettre une meilleure concentration des personnes ; L'autre dispose d'une table Bobath à hauteur réglable et est utilisé pour l'essayage et le réglage des grands appareillages. Ces essais peuvent se faire avec l'aide d'intervenants ou de fournisseurs extérieurs (sièges coques, verticalisateurs, motilos, autres).</p> <ul style="list-style-type: none"> > une salle est consacrée aux petits appareillages, aux moulages des plâtres et des semelles pour les chaussures orthopédiques et à la pose des atèles. > un espace, d'une superficie d'environ 60 m², permet les accompagnements en ateliers collectifs. Il est équipé d'un rail de transfert, de 2 tables électriques, de barres parallèles, d'un espalier et de matériels adaptés (tapis de sol, mousses, ballons, tricycles, vélos, motilos, buggys, home trainer pour tricycles, déambulateurs, autres aides à la marche). <p>ERGOTHERAPIE :</p> <ul style="list-style-type: none"> > 4 boxes qui servent de lieux pour les séances individuelles et de bureaux ; > une grande salle est également investie pour le travail de rééducation, les ateliers collectifs, les essais de matériel et l'accueil des fournisseurs. <p>ORTHOPHONISTE :</p> <ul style="list-style-type: none"> > deux bureaux pour les séances individuelles <p>PSYCHOMOTRICIENNE :</p> <ul style="list-style-type: none"> > un bureau ; > une salle avec du matériel adapté pour le travail de motricité globale, d'équilibre et de coordination. Du matériel complémentaire est utilisé pour développer l'éveil des sens. <p>PSYCHOLOGUE :</p> <ul style="list-style-type: none"> > 2 bureaux
<p><u>PÔLE RESTAURATION</u></p>	<p>L'IEM dispose d'une salle de restauration spacieuse. Le mobilier utilisé est modulable (tables à hauteur variable inclinables et montées sur roulettes) et des équipements spécifiques sont utilisés si nécessaire pour les personnes à mobilité réduite. Les repas sont confectionnés sur place quotidiennement par l'équipe de restauration. La cuisine de l'établissement répond aux normes HACCP en vigueur.</p>

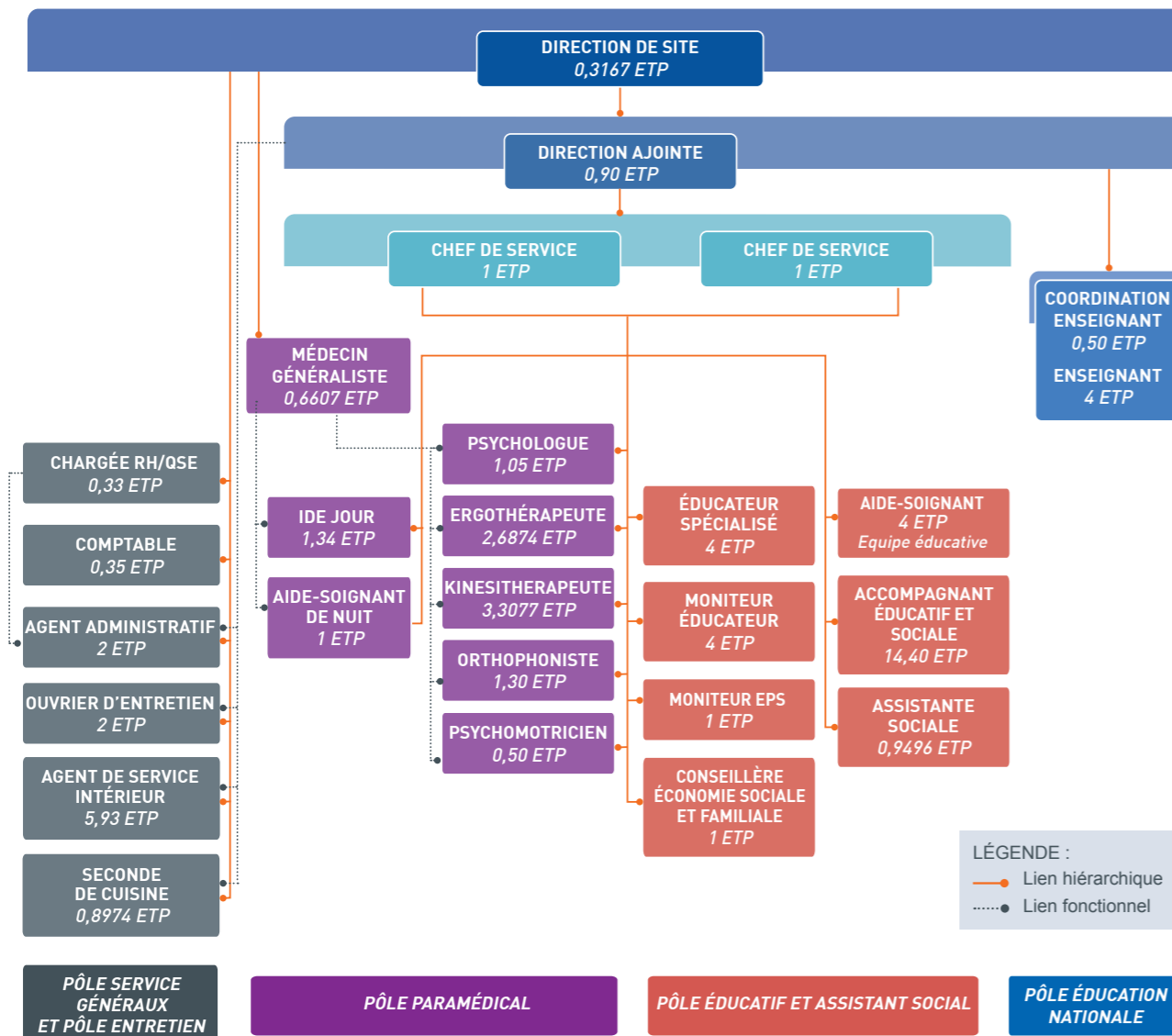
<p><u>PÔLE HÉBERGEMENT</u></p>	<p>Les hébergements de l'établissement peuvent accueillir au total 27 personnes. Ils se composent :</p> <ul style="list-style-type: none"> > hébergement 1 : 3 chambres individuelles et 2 chambres doubles > hébergement 2 : 3 chambres individuelles et 2 chambres doubles > hébergement 3 : 5 chambres individuelles et 2 chambres doubles > appartement : 2 chambres individuelles > villa : 3 chambres individuelles (cf ci-après) <p>La modernisation des conditions d'accueil s'est traduite par l'installation de nombreux dispositifs dont certains facilitant les mouvements et les déplacements. Des rails de transfert installés dans les chambres, rendent plus aisé le transfert des résidents de leur lit à la salle de bain. Des lavabos à hauteur variable ont été positionnés dans les salles de bain. Les douches à l'italienne, équipées de barres de maintien, facilitent la toilette et permettent l'utilisation de lit-douche. Les toilettes sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite. Chaque hébergement dispose d'un coin cuisine rendant possible la restauration sur place comme le petit-déjeuner pris quotidiennement et des diners hebdomadairement. Un salon de détente donne accès sur un balcon extérieur. Les chambres sont toutes meublées d'un lit médicalisé adapté et de placards de rangement. Des éléments de décoration peuvent être apportés par la famille/jeune sous réserve de conformité avec les règles de sécurité incendie et d'hygiène.</p>
<p><u>PÔLE SCOLAIRE</u></p>	<p>4 salles de classes et matériel adapté selon les besoins des jeunes.</p>
<p><u>UNITÉ DE VIE</u></p>	<p>Chacun des groupes bénéficie d'une grande salle d'accueil, d'un espace de change/toilettes mutualisé, d'un espace de repos mutualisé et d'un accès à l'extérieur partagé.</p>
<p><u>SALLES</u></p>	<p>L'IEM comprend de nombreux espaces dédiés à l'accompagnement des personnes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une cuisine aménagée et une salle de restauration sont aussi utilisées dans le cadre d'activités en lien avec la future vie quotidienne des personnes accueillies. • Pour les activités de détente, les personnes accueillies disposent d'un foyer équipé de jeux et permettant l'écoute de musiques ainsi que d'une salle polyvalente et d'un espace extérieur. • Ils peuvent aussi se retrouver dans la salle sensorielle ou encore utiliser du matériel informatique adapté à leur handicap (logiciels, tablettes, grands écrans, autres) ; • Une salle de sport avec du matériel est également présent ; • Des salles spécifiquement dédiées au rangement des fauteuils.
<p><u>PÔLE SERVICE GÉNÉRAUX</u></p>	<p>Une salle informatique ;</p> <ul style="list-style-type: none"> > une laverie ; > un local entretien ; > une salle de réunion ; > des bureaux professionnels ; > un espace pour les professionnels
<p><u>VILLA</u></p>	<p>Location d'une maison à proximité de l'IEM avec possibilité d'accueil de trois jeunes chaque nuit.</p>

L'organisation du site s'oriente vers la mutualisation des équipements et des services entre les différents établissements du site, ainsi des accompagnements peuvent être proposés :

- Balnéothérapie
- Salle de créativité
- Cuisine pédagogique
- Salle sensorielle
- Salle de sport
- Bibliothèque

3. Les compétences professionnelles et la politique ressources humaines

3.1. Organigramme



3.2 Plateau technique

L'établissement comptabilise à date du 30/06/2024 XX ETP.

L'ensemble des professionnels constitue l'équipe pluridisciplinaire. Les services assurent deux types de prestations :

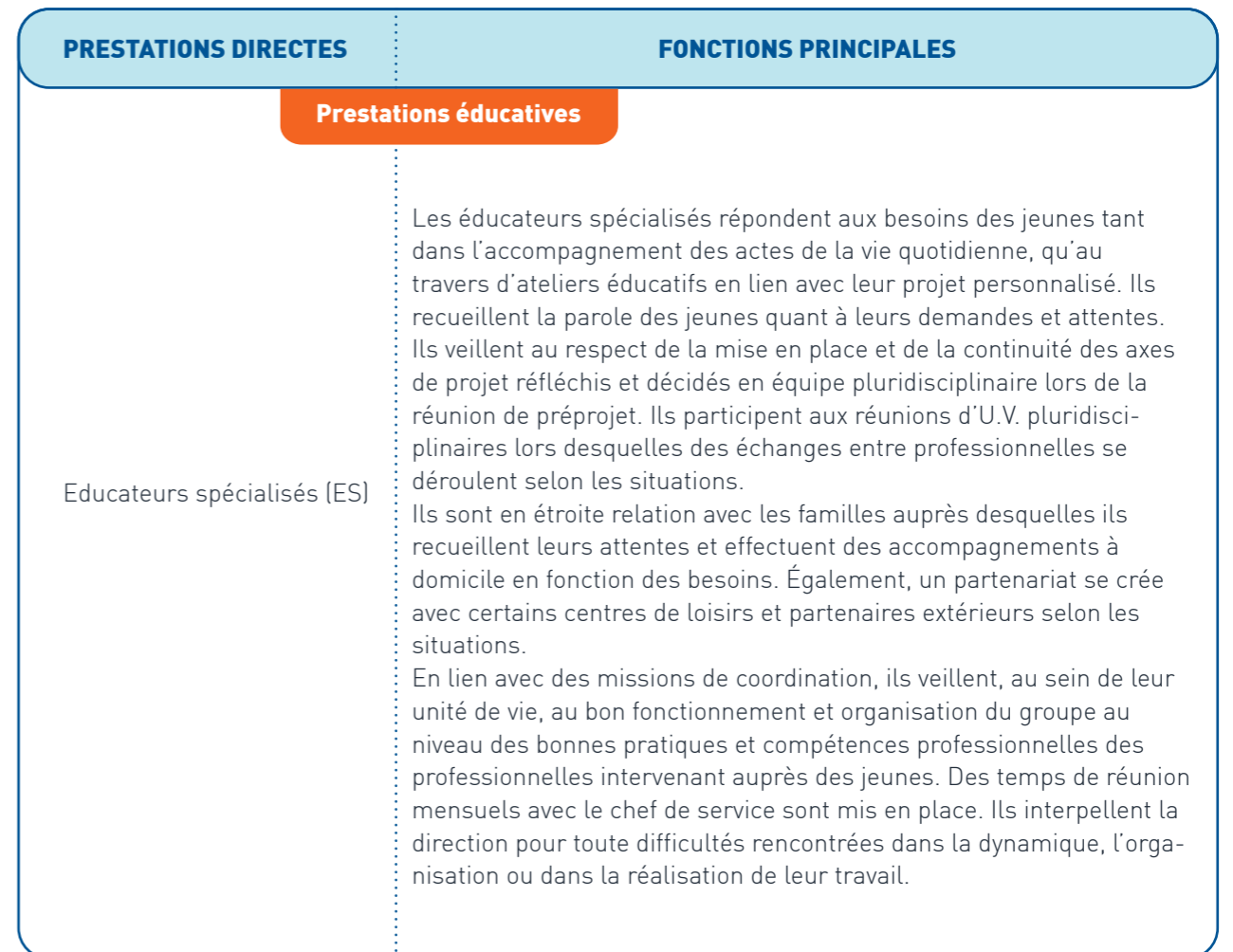
• **les prestations directes** concernent les accompagnements exercés directement auprès des personnes accompagnées et des aidants. Les professionnels inscrivent leur action dans le cadre du projet personnalisé, formalisé avec la famille.

• **les prestations indirectes** concourent aux missions d'accompagnement. Elles apportent les compétences et interventions

nécessaires et contribuent (via des fonctions supports et des fonctions de pilotage) à cette mise en œuvre, dans le souci du confort, du bien vivre et de la qualité.

L'approche par métiers permet le repérage des champs d'actions spécifiques, en complémentarité des fonctions.

Les éducateurs spécialisés, les aides-soignants, les moniteurs éducateurs, les Accompagnants Éducatifs et Sociaux/Aides Médicaux-Psychologiques et le Technicien en Economie Sociale et Familiale au sein de l'établissement font tous partis de l'accompagnement éducatif proposé auprès des jeunes et peuvent donc tous être coordinateurs de projets d'accompagnement pour un ou plusieurs jeunes. Toutefois, de part les différences de formations et de compétences, certaines missions sont portées différemment :



PRESTATIONS DIRECTES	FONCTIONS PRINCIPALES
Moniteurs éducateurs (ME)	<p>Au sein de l'équipe éducative, les moniteurs éducateurs jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement quotidien des usagers de l'IEM, en soutenant leur développement et leur épanouissement personnel. Leur mission comprend l'assistance dans les actes de la vie quotidienne, tels que l'aide à la toilette, aux repas, aux levers et aux couchers. Ils mettent en œuvre le projet éducatif de l'établissement en s'appuyant sur le Projet Personnalisé (PP) de chaque jeune, en organisant des activités de soutien, d'apprentissage et de loisirs, comme les travaux manuels, l'expression corporelle ou verbale, et des sorties culturelles et sportives.</p> <p>Les moniteurs éducateurs interviennent généralement en dehors des temps de formation scolaire et des soins, mais participent à des moments interdisciplinaires programmés pour favoriser la collaboration. Ils coordonnent les actions du groupe et contribuent à la mise en œuvre du projet éducatif personnalisé, ce qui peut inclure un soutien ponctuel durant les classes en fonction des projets scolaires.</p> <p>Ils jouent également un rôle actif dans les relations avec la famille de l'enfant, en réalisant des visites à domicile, des rendez-vous et des suivis pour garantir le soutien et l'accompagnement nécessaires. De plus, ils participent à la mise en place d'actions favorisant l'inclusion scolaire et extra-scolaire, telles que l'intégration dans des centres de loisirs et des activités sportives, pour encourager l'épanouissement et l'autonomie des jeunes.</p>
Accompagnant Educatif et Social (AES)	<p>A l'IEM, l'AES/AMP accompagne les jeunes sur leur unité de vie, en classe, en atelier éducatif et lors des actes de la vie quotidienne. De par ses observations, l'AES alerte ses collègues paramédicaux des difficultés, des besoins de l'usager afin de trouver les adaptations nécessaires à son bien-être et son autonomie.</p> <p>L'AES élabore et anime seul ou en interdisciplinarité des activités qui répondent aux besoins et aux objectifs PP des jeunes, en lien direct avec eux et leur famille. L'AES intervient sur les différents lieux de vie du jeune (VAD à la maison), école, centre de loisirs, ... pour informer les différents interlocuteurs et l'accompagne dans la vie de la cité (lieux publics : médiathèque, musée, coiffeur...) et à différents RDV. Il peut également être amené à encadrer des visites d'établissement, accompagner les jeunes aux accueils temporaires, assister aux bilans de fin de stage et prendre contact avec des établissements spécialisés.</p> <p>L'AES communique avec les familles sur le quotidien de l'usager à l'IEM. Il rédige des bilans, des transmissions, ces observations et participe aux réunions d'équipe pluridisciplinaires.</p> <p>L'AES collabore à l'élaboration du PP des usagers en équipe pluridisciplinaire. Il est référent du PP d'usagers et veille à sa mise en œuvre et son suivi.</p>

PRESTATIONS DIRECTES	FONCTIONS PRINCIPALES
Technicien en Economie Sociale et Familiale (TESF)	<p>Le Technicien de l'Économie Sociale et Familiale (TESF) joue un rôle clé dans l'accompagnement des jeunes, en s'inscrivant dans une dynamique de co-construction avec la personne accueillie. Son action s'intègre au parcours global du jeune, en lien avec les aspects de la vie quotidienne, de l'insertion sociale et professionnelle, de l'alimentation, de la santé et du logement.</p> <p>Le TESF a pour mission d'informer et de conseiller les jeunes sur des domaines essentiels tels que la gestion du budget, l'alimentation, l'aménagement du logement, l'hygiène et les apprentissages dans le domaine de la santé. Il met en place des activités individuelles et collectives pour accompagner le jeune dans l'acquisition, le développement ou le maintien de ses capacités, en utilisant, si nécessaire, des outils adaptés pour répondre à ses besoins spécifiques.</p> <p>Le TESF veille à coordonner ses actions de manière complémentaire avec l'équipe pluridisciplinaire, garantissant ainsi une approche intégrée et cohérente. Il collabore également avec les partenaires extérieurs pour enrichir le parcours de l'usager et faciliter son inclusion dans différents aspects de la vie sociale et professionnelle. En contribuant à la mise en place de projets éducatifs, à la sensibilisation aux bonnes pratiques et à la promotion de l'autonomie, le TESF soutient le développement personnel du jeune et participe à la création d'un environnement propice à son bien-être et à son épanouissement.</p>
Aide-soignant (AS)	<p>L'Aide-Soignant au sein de l'établissement s'engage à répondre aux besoins des jeunes en mobilisant ses compétences professionnelles pour assurer un accompagnement de qualité. Son rôle inclut l'accompagnement des jeunes dans les actes de la vie quotidienne, tels que les soins d'hygiène et de confort, tout en préservant leur intimité et leur pudeur. L'Aide-Soignant garantit la continuité des soins en collaborant étroitement avec l'infirmière, notamment lors des soins de gastrostomie, du suivi des prescriptions médicales ou de l'accompagnement aux rendez-vous médicaux.</p> <p>L'Aide-Soignant veille également à l'entretien de l'environnement matériel du jeune, en s'assurant de l'utilisation appropriée du matériel adapté et du respect de ses biens. Par ailleurs, il participe à des activités variées en lien avec les objectifs du projet personnalisé du jeune, contribuant à son épanouissement et au développement de ses compétences.</p> <p>L'Aide-Soignant est impliqué dans la co-construction du projet personnalisé, en échangeant régulièrement avec le jeune pour recueillir ses attentes et en collaborant avec sa famille afin de proposer un accompagnement individualisé. Il participe, dans ce cadre, aux accompagnements dans les différents lieux de vie de l'enfant.</p> <p>Ce travail s'inscrit dans une dynamique de coopération avec le personnel éducatif et paramédical, avec qui l'Aide-Soignant partage ses observations et ses recommandations lors des réunions d'unité, garantissant ainsi une approche cohérente et coordonnée au service du bien-être et du développement des jeunes.</p>

PRESTATIONS DIRECTES	FONCTIONS PRINCIPALES
Moniteur sportif	<p>Le moniteur sportif accompagne les jeunes en situation de handicap dans le développement de leur condition physique, de leurs compétences sociales et de leur bien-être général. Il évalue leurs capacités et adapte les activités physiques en fonction des besoins individuels, en utilisant des équipements spécifiques tels que des fauteuils roulants adaptés ou des harnais de soutien. Par exemple, il peut organiser des séances de gym douce pour améliorer la souplesse et la coordination, ou des activités de renforcement musculaire adaptées pour développer la force. Il établit une relation de confiance et soutient le jeune sur le plan psychologique, en les motivant à participer et en leur offrant des moments de plaisir et de détente, comme des jeux de groupe ou des ateliers de relaxation.</p> <p>Le moniteur sportif collabore étroitement avec les familles pour assurer la continuité des soins et l'adhésion aux activités, en organisant des réunions de suivi ou en proposant des conseils pour des exercices à pratiquer à domicile. Intégré à une équipe pluridisciplinaire, il participe à la coordination des soins et des programmes d'activités, partageant des informations lors de réunions d'équipe et ajustant les objectifs de chaque jeune. Son objectif est de favoriser l'autonomie en fixant des buts personnalisés, par exemple, en travaillant sur la capacité à se déplacer de façon plus indépendante ou à participer à des activités de groupe. En valorisant les progrès, il contribue à l'inclusion sociale et à l'épanouissement des jeunes, leur permettant de gagner en confiance et de développer des relations avec leurs pairs.</p>
	Prestations psychosociales
Psychologues	<p>Les psychologues de l'établissement proposent des accompagnements psychologiques individuels ou en groupe adaptés aux attentes et aux besoins de chacun. Ils effectuent des bilans psychologiques individualisés afin de cerner les forces, les difficultés et les potentialités de chaque jeune, en lien avec son développement cognitif, émotionnel et social. Ils peuvent accompagner les familles, en leur proposant un espace d'écoute. Ils travaillent en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire (éducateurs, enseignants, paramédicaux, ...) pour mettre en lien les différents regards portés sur l'utilisateur et sa famille, pour élaborer des projets individualisés et cohérents répondant aux besoins globaux de chaque jeune. Les psychologues de l'établissement veillent au bien-être psychique des personnes accueillies, qu'il s'agisse d'enfants, d'adolescents ou d'adultes. Ils soutiennent leur développement psychoaffectif, leur construction identitaire et leur émergence en tant que sujets, tout en tenant compte de leurs besoins spécifiques et de leur dépendance. Ils veillent à la mise en œuvre de pratiques qui respectent les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles établies par la HAS. Ils peuvent apporter un soutien aux équipes dans la compréhension du fonctionnement des personnes accompagnées, notamment en cas de comportements problématiques.</p>

PRESTATIONS DIRECTES	FONCTIONS PRINCIPALES
Assistants de service social	<p>En lien avec les familles ou les tuteurs des personnes accompagnées, les assistants de service social veillent à ce que les démarches administratives obligatoires soient effectuées, s'assurent également que les droits des personnes accueillies soient respectés, conformément aux textes en vigueur ; Dans un juste équilibre entre les besoins de la personne accompagnée et les possibilités des familles, ils favorisent le maintien du lien notamment en s'assurant que les familles puissent disposer des aides techniques et humaines nécessaires pour les retours en famille. Ils veillent à ce que l'établissement mette tout en œuvre pour favoriser les visites des familles.</p>
	Prestations thérapeutiques
Médecin généraliste	<p>Le médecin généraliste coordonne et assure la mise en application de toutes les mesures visant à prévenir ou réduire les incapacités, à restaurer l'autonomie, à compenser les handicaps, voire à compléter l'offre de soins. Dans le cadre de la médecine générale, il/elle veille à maintenir la bonne santé des usagers à travers la mise en œuvre d'un projet médical individuel qui repose sur un examen médical approfondi, systématique et régulier. Il/elle dispense les soins nécessaires en fonction de l'état de santé et définit les prescriptions, en informant régulièrement les familles ou les représentants légaux de l'état de santé de l'utilisateur. Il/elle communique avec l'équipe pluridisciplinaire afin d'affiner son diagnostic et de transmettre les informations médicales nécessaires à l'accompagnement des usagers.</p>
Infirmier(e)	<p>L'infirmier(e) a pour mission la mise en œuvre des protocoles de soins sous contrôle médical, les gestes de 1^{ère} urgence, la participation aux actes techniques et leur supervision, l'organisation des examens et des consultations extérieures. Il/elle tient à jour les dossiers de soins des personnes accompagnées et informe le/la médecin sur l'état de santé des usagers.</p>
Kinésithérapeutes	<p>Les kinésithérapeutes travaillent à la préservation de l'état orthopédique (muscles et articulations) du public accueilli. Ils contribuent à développer les capacités motrices et les possibilités de déplacement et permettent leur transposition dans la vie quotidienne. Ils surveillent l'état respiratoire, favorisent la détente, le bien-être et le confort, en prenant en compte la douleur. Ils préparent aux interventions ou aux actes médicaux. Enfin ils participent à la connaissance du corps. Ils participent à la conception de l'appareillage en lien avec la famille. Ils accompagnent le jeune et sa famille à certains RDV médicaux (MPR, toxines, orthopédies, ...). Ils participent à la co-construction du projet avec la famille et l'équipe pluridisciplinaire.</p>

PRESTATIONS DIRECTES	FONCTIONS PRINCIPALES
Ergothérapeutes	Le travail de l'ergothérapeute au sein de l'IEM a pour objectif de favoriser l'autonomie et la participation des jeunes dans leurs activités quotidiennes, scolaires et de loisirs. En évaluant leurs besoins spécifiques, l'ergothérapeute met en place des interventions adaptées et personnalisées, incluant notamment l'utilisation d'aides techniques pour faciliter la communication et optimiser les interactions sociales en collaboration avec les orthophonistes. Il travaille également sur l'amélioration de la mobilité, en accompagnant à l'acquisition et l'utilisation du fauteuil roulant. De plus, il forme et guide les équipes dans l'utilisation du matériel. Le travail de l'ergothérapeute s'inscrit dans une approche collaborative avec l'équipe pluridisciplinaire, les familles et les enseignants pour assurer un accompagnement global et adapté aux besoins de chaque enfant.
Orthophonistes	Les orthophonistes travaillent à la fois sur les troubles de l'oralité (difficultés pour s'alimenter par la bouche pour des raisons fonctionnelles, sensorielles ou psychologiques) et aussi sur l'évaluation et l'accompagnement des usagers dans les différentes dimensions de la communication et des fonctions cognitives.
Psychomotriciens	Les psychomotriciens évaluent les capacités psychomotrices des usagers de l'IEM en recherchant l'origine des problèmes. Les difficultés psychologiques exprimées par le corps agissent sur le fonctionnement psychomoteur ce qui se traduit par des difficultés d'attention et des problèmes pour se repérer dans l'espace ou dans le temps. La prise en charge en psychomotricité vise à favoriser l'activité du sujet, sa participation sociale, mais aussi le développement de sa personnalité toute entière. Elle peut aussi aider l'enfant à intégrer certains apprentissages scolaires. Les psychomotriciens utilisent des techniques variées qui font intervenir le corps, tels que l'expression corporelle (jeux de rôles), des activités d'équilibre et de coordinations (parcours moteurs), des exercices d'orientation et de structuration spatiale et temporelle, de la relaxation, des activités rythmiques et du travail à partir de stimulations sensorielles (visuelles, tactiles, sonores).
Prestations pédagogiques	
Coordinateur/trice des Unités d'Enseignement (assuré par un accompagnant éducatif de chaque UV)	Le/la coordonnateur/trice des Unités d'Enseignement (UE) anime l'équipe pédagogique constituée d'enseignants spécialisés. Il/Elle organise le service, anime le Conseil des maîtres et travaille en lien avec les enseignants référents des élèves en vue de favoriser au mieux le déroulement de leur parcours de formation. Il/Elle représente l'équipe pédagogique au sein de l'établissement et assure le lien avec l'inspection de l'Éducation Nationale. Le/la coordonnateur/trice organise avec le personnel éducatif et en accord avec le directeur/trice de l'établissement, les relations avec les parents d'élèves dans le cadre de l'Éducation Nationale. Il/Elle met en place et maintient les liens avec les établissements scolaires accueillant les élèves de l'UE.

PRESTATIONS DIRECTES	FONCTIONS PRINCIPALES
Enseignants spécialisés	Les enseignants spécialisés mettent en œuvre le projet personnel de scolarisation. A partir d'évaluations et en suivant les Instructions Officielles de l'Éducation Nationale, les enseignants élaborent des contenus pédagogiques visant l'acquisition de connaissances et de compétences, en fixant des objectifs adaptés aux possibilités de chaque élève. Un bilan des compétences est réalisé chaque année. Comme tous les professionnels de l'IEM, ils travaillent au quotidien en équipe, en interdisciplinarité et en lien avec la famille afin de répondre au mieux aux besoins des usagers en s'adaptant régulièrement.
Direction et encadrement	
Directeur/trice du site	Responsable du site dans le cadre des délégations reçues, il/elle met en œuvre le projet des établissements du site et coordonne l'exécution des délibérations du conseil d'administration. Il/elle est garant du pilotage opérationnel opéré par les directions adjointes attachées aux établissements. Il est garant de la qualité des accompagnements des personnes accueillies. Il/elle est chargé(e) de la conduite générale des établissements dans les domaines sanitaire, social et médico-social, de l'animation et de la coordination des actions, du management et de la gestion des ressources humaines. Sa responsabilité s'étend à garantir la bonne marche des établissements en assurant la gestion administrative et financière.
Direction adjointe	La direction adjointe exerce ses responsabilités, par délégation de la Direction du site, avec laquelle il collabore et à laquelle il rend compte régulièrement de l'activité qu'il pilote dans le respect du cadre législatif, réglementaire, des exigences éthiques et déontologiques, tout en s'inscrivant dans les missions d'intérêt général et d'utilité sociale. Dans cette perspective, il contribue au pilotage de l'établissement, tout en garantissant la bonne gestion des moyens humains et matériels. Conformément aux axes définis par la direction, il définit et met en œuvre les projets des services, définit l'organisation des moyens humains et matériels, initie, développe et formalise le réseau partenarial. Il relaie la direction pour maintenir la continuité de service et le bon fonctionnement de l'établissement.
Chef/fe de service	Attaché(e) à une plateforme, il/elle participe à la mise en œuvre du projet d'établissement et assure la cohérence, l'organisation et l'animation de l'équipe pluridisciplinaire autour des différents projets visant l'accompagnement des personnes accueillies. Il/elle est garant(e) de l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de l'ensemble des Projets Personnalisés et veille au bon fonctionnement de l'établissement en l'absence de la direction. Interface entre la direction et l'équipe pluridisciplinaire, notamment en termes de transmission d'information, le/la chef(fe) de service est également en lien avec les familles et les partenaires de l'établissement.

PRESTATIONS INDIRECTES	FONCTIONS PRINCIPALES
Administration et gestion	
Secrétaire d'accueil Technicienne qualifiée Comptable Chargée de l'administration des ressources humaines et du pilotage des dispositifs qualité/sécurité	Dans le cadre d'une organisation transversale commune aux établissements du site, la gestion des ressources humaines ainsi que les travaux comptables sont structurés dans le cadre d'une organisation de site. Le service administratif du site, constitué de six professionnels assure l'ensemble des travaux administratifs et comptables en lien avec le service GRH et comptable de l'association. Les deux agents administratifs attachés à l'établissement sont attachés pour l'un au traitement des travaux attachés à fonction ressources humaines en lien avec l'assistante RH du site et pour l'autre à la fonction comptabilité en lien avec la comptable du site. Dans le cadre d'une organisation du service, ils assurent également la fonction accueil et interviennent en soutien administratif des différents services de l'établissement.
Services généraux	
Agents de service intérieurs (ASI)	L'équipe des agents de services intérieurs effectue les travaux de nettoyage, d'entretien et de remise en ordre des locaux, en suivant les consignes d'hygiène définies dans le cadre du DARI. Les consignes de ce document leur permettent également de procéder aux travaux de blanchisserie.
Ouvrier qualifié et agents de maintenance	Les agents d'entretien et les ouvriers qualifiés veillent à l'entretien des locaux, du matériel et des espaces verts de l'établissement. Ils assurent le maintien de l'établissement dans les normes de sécurité, notamment en assurant le suivi des maintenances et en veillant au respect des consignes de sécurité. Ils participent au transport des personnes accueillies, dans le cadre du dispositif transport défini au niveau du site par le secteur logistique. Enfin ils soutiennent les projets des équipes, en aidant à la réalisation de petites constructions.
Second de cuisine	Le second de cuisine réalise les préparations mixées des repas, dans le respect rigoureux des prescriptions concernant les textures et dans le cadre défini par les consignes HACCP.

Mutualisation des moyens

Le site de Biard accueille : le siège social de l'association, Indigo (Institut d'Education Motrice), Oasis (EEAP), le PCPE et Terra Nova (Maison d'Accueil Spécialisée pour adultes polyhandicapés) Depuis 2013, les trois établissements sont organisés dans le cadre d'une direction de site. Une harmonisation des procédures de gestion financière et administrative a conduit entre autre à l'élaboration d'un Plan Pluriannuel d'investissement mutualisé. Sur le plan des ressources humaines, une mutualisation

des savoir-faire est en place, notamment au travers des formations transversales, des transferts de compétences, des projets communs. Ainsi, cette organisation en site favorise également la coopération autour des accompagnements et thématiques transversales.

En plus des services comptables, RH et qualité, le service logistique est également mutualisé au sein de l'association.

La particularité des besoins des personnes accueillies au sein des établissements du site implique, pour ces deux services, des conditions de fonctionnement spécifiques :

- Des repas qui doivent prendre en compte des régimes spécifiques, des textures adaptées et des horaires décalés ;
- Des situations de handicap qui imposent des aménagements de véhicules conséquents ainsi qu'une vigilance particulière auprès des jeunes durant leurs temps de transport.

L'impact financier de la prise en compte de ces spécificités est conséquent et impose une gestion au plus juste afin de ne pas grever le budget de fonctionnement des établissements. Si la sous-traitance permet une maîtrise projective des coûts, elle s'accorde difficilement aux contraintes et à la nécessaire adaptabilité. Le choix posé par l'association a été de répondre aux contraintes tout en contenant les coûts à travers une gestion associative de ces dispositifs dans le cadre de la création d'un « Secteur Logistique ».

Ce secteur encadre notamment des chauffeurs et cuisiniers ainsi que l'organisation des tournées, les véhicules et les repas.

3.3. Politique ressources humaines

Pour assurer une qualité d'accompagnement des personnes accueillies, une politique ressources humaines est instaurée à travers :

• Des entretiens professionnels

Pour suivre et soutenir les missions de chacun des professionnels, chaque salarié bénéficie conformément à la loi d'un entretien individuel d'évaluation et d'un entretien professionnel, tous les deux ans. Bordés par une méthodologie associative, ces temps d'échanges entre le professionnel et son supérieur hiérarchique permettent de faire le point sur les réalisations, les souhaits professionnels, la mise en œuvre des formations, les difficultés rencontrées... Ils permettent aussi de définir des objectifs et des actions à mettre en œuvre pour la période à venir.

• Des formations

Les demandes de formations peuvent être sollicitées par chaque salarié tous les ans ou dans le cadre de l'entretien professionnel qui a lieu tous les deux ans. En réponse aux priorités liées aux besoins du public et aux obligations réglementaires, l'association élabore un Plan de Développement des Compétences (PDC). Les orientations de ce plan soutiennent (conformément au PRS) les projets de formation, de formations actions et des supervisions (assurées par des professionnels spécialisés extérieurs) visant l'appropriation de pratiques communes reconnues et préconisées. La priorité est donnée aux formations collectives pluri professionnelles permettant une appropriation par des allers et retours théories/pratiques prenant en compte l'approche du public accueilli au sein de ses établissements.

• Une analyse des pratiques professionnelles

Afin de permettre aux professionnels de prendre du recul par rapport à leur pratique et à d'éventuelles difficultés qu'ils pourraient rencontrer au quotidien, l'IEM propose trois types de temps de régulation, au sein de l'institution ou externe à celle-ci.

Des temps d'analyse des pratiques sont assurés par un psychologue extérieur à l'établissement. Il s'agit pour les participants de disposer d'un espace tiers, permettant une prise de recul et une autre analyse des pratiques professionnelles. Parfois, il s'agit d'élaborer des stratégies dans le cadre de la prévention de situations à risque. La démarche est réactivée en début d'année 2025 en lien avec la recherche actuelle d'un nouveau prestataire.

Une approche individuelle pour amener les professionnels à une réflexion sur leur pratique au quotidien. Sur la base du volontariat, chaque professionnel a la possibilité de s'entretenir avec les psychologues de l'établissement et aborder les thèmes qu'il/elle souhaite. Enfin, une cellule d'écoute et de soutien psychologique est mise à disposition de tout professionnel de l'établissement. Celle-ci a été instaurée comme une mesure de prévention des risques psychosociaux par l'association.

• Parcours d'accueil et recrutement

L'accueil d'un nouveau professionnel qu'il soit titulaire ou remplaçant, fait l'objet d'une attention particulière. Il est accompagné dans sa prise de fonction par :

- La remise (ou mise à disposition) et l'explication des documents nécessaires à la compréhension du fonctionnement de l'établissement et du public accueilli (règlement intérieur, projet d'établissement, ...)
- La remise de deux livrets d'accueil :

Mémento du nouveau salarié (réalisé dans le cadre d'un groupe de travail en 2023 et d'une réflexion par corps de métier) qui permet de transmettre au nouveau salarié :

- la connaissance des outils spécifiques à l'accompagnement du public accueilli sur l'établissement ;
- le bénéfice d'un accompagnement individuel auprès de professionnels de l'équipe pluridisciplinaire à travers une sensibilisation sur différents thèmes qui leur sont propre (ex : circuit du médicament, gestes et postures, ...)

Livret d'accueil du nouveau salarié qui est un livret associatif présentant les informations générales à connaître sur l'association et l'établissement.

- des rencontres avec le cadre de référence ;
- des temps de doublure, au terme duquel un premier bilan est proposé
- un entretien professionnel 2 mois après sa prise de fonction.

Accueil des stagiaires :

Compte-tenu de sa spécificité et de son implantation géographique, l'IEM accueille régulièrement des stagiaires provenant des écoles de formation aux métiers du médico-social et social (AES, AS, Moniteurs Educateurs, EJE, ASS, CAFERUIS...). Les stages sont également ouverts aux étudiants des écoles ou facultés ouvrant sur les métiers du médical (IDE), du paramédical (psychomotricien, ergothérapeute, kinésithérapeute, orthophoniste) ou de soins psychiques (psychologues). L'accueil des stagiaires permet une immersion et un suivi ajusté.

• Le Comité Social et Economique (CSE)

Depuis juin 2018, les questions Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT) sont traitées dans le cadre du CSE, au niveau associatif. Cette instance vise :

- L'amélioration de la sécurité, de la santé et des conditions de travail des salariés ;
- Le suivi du Document Unique d'Evaluation des Risques professionnels (DUER-P)

Durant l'année 2024, une étude conjointe sur les risques psychosociaux et la qualité de vie au travail a été réalisée par l'association et le CSE. Une présentation des résultats a été faite aux équipes en octobre 2024. L'objectif de cette étude est de la mettre à jour tous les 3 ans, pour faire le point sur les avancées et le travail restant à réaliser.

4. La communication inter-professionnelle et le travail d'équipe

Le pilotage de l'établissement est pensé au niveau hiérarchique et fonctionnel. Deux chefs de service et un directeur adjoint assurent le management hiérarchique et opérationnel de l'établissement. La directrice de site supervise la mise en oeuvre du projet de site. Les systèmes d'information et les réunions constituent les deux principaux outils de pilotage des projets personnalisés et des projets collectifs transversaux.

4.1. Le système d'information

Stratégie numérique de l'établissement et conformité RGPD :

La stratégie numérique de l'établissement est fondée sur une volonté d'optimisation des services, de transparence et de respect des normes de protection des données. Depuis 2019, l'établissement a engagé une démarche rigoureuse de mise en conformité au RGPD, pilotée par un délégué à la protection des données, pour garantir le respect des droits des usagers et la sécurité de leurs informations personnelles.

Conformément à la circulaire du 2 mai 2017 sur la transformation de l'offre d'accompagnement des personnes handicapées, l'établissement privilégie le déploiement des systèmes d'information (SI) pour faciliter la coordination des parcours et des acteurs impliqués. Le SI Via Trajectoire est utilisé par les services administratifs et sociaux pour connaître l'offre disponible, tandis que les SI dédiés permettent le partage sécurisé de l'information entre professionnels habilités, avec l'accord des personnes concernées.

L'ensemble des logiciels et matériels, incluant **le progiciel TERRASIS participant à la gestion et au traitement sécurisé de l'information**. TERRASIS a été mis à jour en 2024 avec une version 2.0 pour répondre aux exigences de sécurité et améliorer l'accès aux données en temps réel pour les professionnels et les familles. Cette mise à jour a permis de renforcer le droit à l'accès à l'information et de fluidifier la communication.

L'établissement utilise également un réseau partagé sécurisé permettant aux professionnels un accès structuré aux informations, tout en respectant le secret médical et le secret professionnel. L'accès à une messagerie sécurisée et aux logiciels de gestion de l'information est limité aux personnes habilitées, garantissant ainsi la protection et la confidentialité des données sensibles.

Les outils numériques sont utilisés pour optimiser la gestion des dossiers, assurer un suivi continu et améliorer la qualité de l'accompagnement des jeunes. Cette approche renforce la transparence et le dialogue entre les familles et les équipes professionnelles.

L'établissement utilise également un SI de gestion des temps de travail et des plannings RH, OCTIME Employé, qui permet aux

salariés de gérer leurs demandes de congés, de consulter leur planning et d'accéder aux documents officiels (règlement intérieur, offres d'emplois, comptes rendus CSE, etc.).

Des sensibilisations régulières sont organisées auprès des professionnels sur les bonnes pratiques de la gestion des données, au respect du RGPD et à l'utilisation sécurisée des outils numériques.

4.2. Les réunions

L'organisation des réunions permet de transmettre et/ou de travailler sur :

- > Des informations institutionnelles, assurant un fonctionnement harmonisé sur le site en fonction des orientations associatives ;
- > Des échanges d'informations utiles, pertinentes et nécessaires à l'accompagnement concernant les projets des enfants ;
- > La coordination des activités et pratiques entre les domaines d'accompagnement ;
- > Des réflexions ou échanges liés à la clinique.

RÉUNION	FRÉQUENCE	DURÉE	PARTICIPANTS	ANIMATEUR	OBJECTIFS
Commission d'admission	Quand nécessaire	-	Directeur Chef de service Médecin Assistante sociale Psychologue	Directeur	> Etude des demandes d'inscription > Conduites à tenir en fonction des demandes
Comité de direction	Hebdomadaire	3h00	Chefs de services Directeur adjoint Coordinatrice pédagogique (1 fois par période)	Directeur adjoint	> Organisation et fonctionnement > Lien avec CODIR au niveau associatif > Coordination > Points institutionnels, RH, financiers, qualité...
Réunion institutionnelle	2 à 3 fois par an	Entre 1h30 et 3h00	L'ensemble des professionnels de l'équipe (+ équipe pédagogique)	Directeur adjoint	> Informations institutionnelles et de fonctionnement > Points RH et budgétaires > Projet d'établissement > Evaluation qualité
Réunion organisation équipe paramédicale	1 fois tous les 2 mois	1h00	L'ensemble des professionnels paramédicaux	Directeur adjoint	> Points organisation travail équipe : chantier à mener, réajustement des PEC ; > Points organisation des prestataires : orthopédistes, libéraux ; > Points organisation des VAD ; > Organisation des situations de crises
Réunion organisation équipe éducative	1 fois par trimestre par plateforme	1h30	Equipe éducative par plateforme	Directeur adjoint	> Ajustement de l'organisation par plateforme > Identification des outils communs à construire

RÉUNION	FRÉQUENCE	DURÉE	PARTICIPANTS	ANIMATEUR	OBJECTIFS
Réunion technique autour du soin	2 fois par mois	1h00	L'ensemble des professionnels paramédicaux	Médecin	<ul style="list-style-type: none"> > Échange sur les situations de soins nécessitant des regards croisés et/ou une coordination de plusieurs fonctions > Échanges sur les techniques/pratiques > Identification des procédures à réajuster ou à mettre en œuvre > Calendrier et organisation des consultations, appareillage... à venir.
Réunion pluridisciplinaire	2 fois par mois / UV	1h30	L'équipe éducative, paramédicale et psychosociale	Chef de service	<ul style="list-style-type: none"> > Identification des situations critiques des jeunes de l'UV et organisation du collectif qui va traiter la situation dès que possible (15min) > Point sur la situation du jeune et des objectifs prévus au PP > Transmissions des informations > Questions des professionnels > Point santé en présence de l'IDE
Réunion éducative d'unité de vie	Selon planning et besoin	-	Equipe éducative de l'UV Paramédicaux selon les échanges	Coordinateur d'UV	<ul style="list-style-type: none"> > Préparation des éléments éducatifs pour la « réunion suivi projet » > Elaboration d'outils de travail > Echanges et réflexion sur les accompagnements des jeunes
Réunion hébergement	1 fois par trimestre	-	Réfèrent internat + professionnels conviés selon OJ	Chefs de service	<ul style="list-style-type: none"> > Ajustement de l'organisation des temps d'internat > Projets transversaux et d'animations
Réunion coordination d'UV	1 fois par mois	-	Chef(s) de service + professionnels ayant une mission de coordination d'UV	Chef(s) de service	<ul style="list-style-type: none"> > Ajustement de l'organisation de la plateforme > Identification des outils communs à construire et/ou à mettre en œuvre
Réunion organisation des services administratifs / logistique	Dès que nécessaire	-	Direction + professionnels concernés du service (restauration, ASI, administratifs, ...)		<ul style="list-style-type: none"> > Ajustement de l'organisation > Identification des procédures à réajuster ou à mettre en œuvre
Réunion de pré-projet	Selon planning	1h00	Coordinateur de PP + professionnels référents de l'équipe pluridisciplinaire	Chef de service	<ul style="list-style-type: none"> > Echanges autour des besoins, des attentes du jeune et de sa famille et rédaction des objectifs transversaux souhaités pour le jeune, les moyens à mettre en place et les délais de mise en œuvre.
Rencontre projet avec les familles ³	-	-	Coordinateur de PP + professionnels identifiés à la fin de la réunion de pré-PP	Chef de service	<ul style="list-style-type: none"> > Dans le cadre du PP : Echanges avec les enfants et/ou responsables légaux de l'enfant des axes d'accompagnement proposés pour validation, ou médiation dans un second temps si divergence avec les enfants et/ou les responsables légaux
Réunion service social	2 fois par mois	-	Chef(s) de service Assistant(s) de service social	Chef(s) de service	<ul style="list-style-type: none"> > Point sur l'accompagnement par le service social des jeunes et de leurs familles

³ Cf paragraphe E.2.3

F. ANCRAGE TERRITORIAL ET PARTENARIATS

L'accompagnement de notre public et la logique de parcours inclusif requièrent la mise en œuvre d'action partagées dans les projets. Ainsi, la constitution d'un réseau de partenaires est indispensable à l'établissement, pour la complémentarité, la prise en compte des multiples besoins des jeunes et pour l'évolution de ses missions. Les partenariats se fondent sur un principe de coopération, qui sert le souci de l'efficacité de l'action, et de l'amélioration de la qualité.

Les objectifs de la mise en place de partenariats sont nombreux :

- Permettre au jeune de s'inscrire dans sa citoyenneté en conciliant nécessaire protection et participation sociale hors les murs, sécurité et exercice de ses rôles sociaux ;
- Permettre au jeune d'aller à la rencontre de ses pairs en milieu ordinaire grâce aux accompagnements coproduits avec les acteurs du territoire (centres de loisirs, écoles, médiathèques ...)
- Permettre au jeune d'accéder à une vie sociale et culturelle à travers un ancrage dans l'environnement de proximité ;

- Permettre aux professionnels de l'établissement à s'ouvrir à de nouvelles formes de travail et de proposer de nouveaux axes d'accompagnement
- Il est important de souligner que cette ouverture doit cependant être pensée et organisée afin que les rencontres puissent se dérouler de manière apaisée et conviviale.

Le réseau lié à l'établissement est mobilisé au gré des accompagnements et évolue donc régulièrement.

On peut distinguer **trois niveaux de partenariats**, relevant des différents domaines de prestations :

- Les partenariats liés au projet personnalisé de chaque personne : le projet identifie alors des interlocuteurs propres à chaque situation qui, de fait, sont des acteurs du projet de l'enfant. Les professionnels de l'établissement, les partenaires et la famille sont alors en lien pour coordonner la mise en œuvre du projet ;
- Les partenariats institutionnels réguliers, liés aux besoins collectifs et transversaux de notre public et au projet d'établissement (soins, apprentissages, participation sociale) ;
- Des partenariats professionnels (formation, autres associations).

Les principaux partenariats actuels ou en cours sont recensés dans les tableaux ci-dessous :

1. Accompagnement des soins

Partenaire	Conventionné	Objectif du partenariat	Forme du partenariat
Handisoins 86 / Hôpital Camille Guérin Châtellerauld	Non	Faciliter la prise en charge des enfants porteurs de handicap, accès aux soins dentaires préventifs et curatifs adaptés.	Prise de rendez-vous, information aux familles, organisation coordonnée des soins dentaires.
CRA (Centre Ressources Autisme)	Non	Appuyer l'évaluation des capacités et des besoins des enfants, établir un diagnostic.	Rencontres, temps d'observations, passation de tests spécifiques.
Equipe relais handicap rare	Non	Coordination et mise en œuvre de moyens humains et techniques pour les familles et les jeunes.	Rencontres ponctuelles, conseils aux familles, coordination de soins complexes.
Orthoptiste	Oui	Réadaptation et exploration de la fonction visuelle des jeunes.	Rencontres individuelles, soins en libéral sous convention.
Kinésithérapeutes	Oui	Surveillance orthopédique et entretien physique des jeunes.	Rencontres individuelles, soins en libéral sous convention.
Médecin (pour les +18 ans)	Oui	Avis chirurgicaux et suivi médical des jeunes adultes (présence 1 fois/an)	Rencontre des jeunes et de leurs familles en fonction des besoins.

Partenaire	Conventionné	Objectif du partenariat	Forme du partenariat
Praticien bien-être	Oui	Offrir des massages et des soins de bien-être pour les jeunes.	Rencontres individuelles.
AREAS	Non	Analyser les pratiques professionnelles pour améliorer la prise en charge.	Actuellement en pause.
Psychomotricien	Oui	Réadaptation psychomotrice et soutien au développement moteur des jeunes.	Séances de psychomotricité en libéral.
Orthophoniste	Oui	Réadaptation des capacités de langage et de communication des jeunes.	Séances individuelles de rééducation en libéral.
IDE (infirmier)	Non	Assurer les soins de base et la prise en charge de la santé des jeunes.	Non spécifié dans le document.

2. Accompagnement à l'autonomie

Partenaire	Conventionné	Objectif du partenariat	Forme du partenariat
Orthoprothésistes	Non	Permettre aux jeunes de disposer d'installations orthopédiques adaptées aux prescriptions médicales et aux besoins quotidiens.	Relation commerciale formalisée avec les responsables légaux. Les relations avec l'établissement se veulent facilitatrices : échanges pluridisciplinaires.
SAAD	Non	A la demande des familles, permettre la fluidité et le soutien de l'accompagnement au domicile de l'enfant par des prestataires extérieurs pour les actes de la vie quotidienne.	Rencontres régulières, transmission de documents et supports, accompagnement au domicile.
Centre Équestre Les Écuries de l'Instant - Lavoux	Oui	Développer les activités de loisir à l'extérieur pour les jeunes.	Séances individuelles de loisir, fabrication d'un montoir par l'atelier pré-pro pour l'autonomie de loisir.
Handibus	En cours	Découverte et apprentissage de l'autonomie de déplacement.	Accompagnement de l'ergothérapeute, découvertes individuelles ou collectives de l'utilisation de l'handibus (théorie et pratique).

3. Accompagnement à la vie sociale

Partenaire	Conventionné	Objectif du partenariat	Forme du partenariat
Centre de Loisirs Centres socio-culturels (ex : La Blaiserie, La Vigne aux Moines, etc.)	Non	Permettre aux enfants et jeunes d'accéder à des loisirs éducatifs adaptés à leur âge et besoins.	Accueil le mercredi et lors des périodes de fermeture de l'établissement, accompagnement par des professionnels d'Indigo.
Maison de la Gibauderie	Oui	Favoriser l'ouverture au monde, développer le vivre ensemble et permettre aux enfants de s'impliquer en tant que citoyens.	Rencontres et animations entre enfants de l'IEM et de la Gibauderie, actions conjointes (ex : carnaval de Poitiers).

Partenaire	Conventionné	Objectif du partenariat	Forme du partenariat
Centre de Loisirs Centres socio-culturels (ex : La Blaiserie, La Vigne aux Moines,...)	Non	Permettre aux enfants et jeunes d'accéder à des loisirs éducatifs adaptés à leur âge et besoins.	Accueil le mercredi et lors des périodes de fermeture de l'établissement, accompagnement par des professionnels d'Indigo.
Maison de la Gibauderie	Oui	Favoriser l'ouverture au monde, développer le vivre ensemble et permettre aux enfants de s'impliquer en tant que citoyens.	Rencontres et animations entre enfants de l'IEM et de la Gibauderie, actions conjointes (ex : carnaval de Poitiers).
Fédération des centres sociaux (PARI 86) – PEP86	Oui	Permettre aux enfants et jeunes d'accéder à un mode de loisirs éducatifs, adaptés à leur âge et ajustés à leurs besoins.	Participation aux activités de loisirs en accompagnement partiel, adaptation individuelle.
Municipalité de Poitiers et Grand Poitiers	Oui	Soutenir l'intégration des jeunes en tant que citoyens, utiliser des infrastructures sportives et culturelles.	Participation au conseil communal des jeunes, festivals, journée de sensibilisation, utilisation d'infrastructures (piscine, Dojo, patinoires, etc.).
Éducation nationale (école de Quinçay)	Non	Contribuer à la scolarisation et à l'inclusion des jeunes accueillis.	Inclusion partielle (2 à 3 demi-journées par semaine), accompagnement à l'adaptation et relais si nécessaire.
ESAT de Smarves (dispositif PIEM)	Oui	Offrir aux jeunes une expérience en milieu professionnel et préparer leur intégration future.	Activité de ½ journée par semaine pour évaluation et stages potentiels, rencontres professionnelles pour définir les compétences attendues.
Lycée le Dolmen (ASSP - Accompagnement soins et services à la personne)	Non	Organiser des rencontres pour développer des compétences professionnelles des jeunes.	Rencontres organisées par les enseignants, accompagnement pédagogique.
OASIS	Non	Proposer des activités aquatiques (usage de la salle balnéo) et ateliers croisés.	Activités pour 2 enfants venant à l'IEM et 2 enfants se rendant à l'OASIS.
Collège Rabelais (sport partagé)	Non	Permettre la pratique d'activités sportives partagées.	Activités sportives trois demi-journées par an.
Club de boxe de Lattillé et mairie de Lattillé	Non	Faciliter l'accès à des activités sportives en soirée.	Mise à disposition de la salle/équipements pour les jeunes.
Lycée LP2I (Radio Potin)	Non	Établir un partenariat pour des projets éducatifs ou créatifs.	Activités de radio et média en lien avec les jeunes.
ESAT de Vivonne (Henri Bucher)	Non	Proposer des activités équestres pour un petit groupe de jeunes.	Activité équestre pour 1 à 4 participants.
Chiens visiteurs (PAT club 86)	Oui	Apporter une dimension thérapeutique et ludique grâce à l'interaction avec des chiens.	Visites et séances avec les chiens pour les jeunes.
Médiathèque François Rabelais	Oui	Promouvoir la lecture et l'accès à des animations culturelles.	Mise en place d'animations de lecture.
Ecurie de l'Instant	Oui	Offrir des activités équestres et des moments de loisir pour un jeune.	Partenariat spécifique pour des séances adaptées.

Le réseau de proximité de chaque jeune est indiqué dans son dossier et dans son projet personnalisé quand les partenariats répondent à des objectifs d'accompagnement.

Les professionnels accompagnent les jeunes sur le lieu de leur activité, dans le cadre de leur temps de présence au sein de l'établissement. Parfois, quand un objectif de travail de l'autonomie est défini, des jeunes peuvent se rendre seuls à leurs activités de soin.

4. Partenariats professionnels

Les partenariats avec des centres de formation à travers l'accueil de stagiaires permet aux professionnels de se réinterroger régulièrement sur leurs pratiques grâce à un regard extérieur.



G. DEMARCHE QUALITE, GESTION DES RISQUES ET REDUCTION DE L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

La politique qualité / gestion des risques⁴ déclinée par l'association des PEP 86 inscrit « la réponse aux attentes et aux besoins des personnes accompagnées, et leur satisfaction, qu'ils soient enfants, adolescents ou adultes, représentants, familles ou proches-aidants, comme orientation majeure ». Cela implique :

- > Le recueil des attentes et des besoins des personnes accompagnées
- > La personnalisation, coconstruite, des accompagnements
- > Le respect des droits et libertés
- > La promotion de la réflexion éthique
- > L'écoute et la prise en considération des avis des personnes sur leur accompagnement

La politique qualité prévoit par ailleurs :

- > L'implication de chaque acteur qu'il soit administrateur ou professionnel
- > Une dynamique de projet
- > La relation avec les partenaires
- > La mesure de la qualité et de la sécurité par les évaluations, les vérifications de conformité, les enquêtes et la gestion des événements indésirables
- > Une dynamique d'amélioration continue

La démarche qualité-gestion des risques est pilotée par les instances associatives et les directions des établissements. Il convient de préciser que l'établissement utilise le logiciel AGEVAL pour le pilotage de la qualité et de la gestion des risques. Il s'agit d'une solution permettant à l'établissement de centraliser et de gérer facilement l'intégralité de la démarche qualité et risques en continu, de collaborer avec l'équipe autour de la démarche qualité et de piloter la performance de leurs établissements et services. Plusieurs fonctionnalités sont disponibles :

- > Module d'évaluation audits ;
- > Module plans d'actions ;
- > Module événements indésirables
- > Module enquête de satisfaction

1. L'appropriation des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP)

« Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) pour le secteur social et médicosocial sont des propositions développées méthodiquement pour permettre aux professionnels du secteur de faire évoluer leurs pratiques afin d'améliorer la qualité des interventions et de l'accompagnement. Elles reflètent le consensus autour de l'état de l'art et des connaissances à un moment donné. Elles ne sauraient dispenser les professionnels d'exercer leur discernement dans l'élaboration et le choix de l'accompagnement qu'ils estiment le plus approprié, en fonction de leurs propres constats et des attentes des personnes accompagnées. Elles ont pour objectif de mettre à la disposition des professionnels des repères, des orientations, des outils pour :

- développer les organisations, les actions et les postures permettant de proposer l'accompagnement le mieux adapté dans des circonstances données
- mettre en œuvre la démarche d'amélioration continue de la qualité. »⁵

L'établissement organise :

- > La mise à disposition des RBPP à l'établissement aux professionnels (BIBLIOTHEQUE TERRASIS 2.0)
- > L'analyse de ces RBPP pour faire évoluer les processus, procédures et modes opérations ;
- > La formation des professionnels aux RBPP.

Ainsi, l'appropriation des RBPP est réalisé :

- > Dans le cadre de l'actualisation du Projet d'Etablissement (bientraitance, projet personnalisé, ouverture de l'établissement à et sur son environnement, concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement, ...)
- > Dans le plan d'action du Projet d'Etablissement qui prévoit l'appropriation des RBPP adaptées aux actions programmées ;
- > Dans le cadre de l'actualisation des processus : usage des RBPP en lien avec la thématique.

⁴ Cf annexe n°5 : Politique qualité / Gestion des risques

⁵ GUIDE METHODOLOGIQUE Recommandations de bonnes pratiques professionnelles pour le secteur social et médicosocial – HAS – 1^{er} novembre 2020, p.3

2. L'évaluation de la qualité

La loi n° 2002-02 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale rend obligatoire pour l'établissement de procéder à l'évaluation de la qualité des prestations qu'il délivre (Article L312-8 du CASF). Conscient des enjeux posés et de l'intérêt des processus sous-jacents, le conseil d'administration de l'Union Régionale des P.E.P. du Poitou Charentes a lancé dès 2005 ses premières réflexions autour de la démarche qualité. Une commission régionale composée d'administrateurs et directeurs d'établissement des quatre départements a été mandatée pour élaborer et proposer aux associations départementales P.E.P., une batterie d'outils propres à aborder collégalement le rendez-vous de l'évaluation interne. Les outils et méthodes utilisés ont régulièrement été actualisés au regard des recommandations des bonnes pratiques de l'ANESM puis de la HAS.

L'établissement a réalisé sa dernière évaluation interne en 2019. Dans le cadre de démarches participatives, l'évaluation interne a porté sur les domaines d'évaluation recommandés par l'ANESM : la promotion de la qualité de vie, de l'autonomie, de la santé et de la participation sociale, la personnalisation de l'accompagnement, la garantie des droits et la participation des usagers, la protection et la prévention des risques inhérents à la situation de vulnérabilité des usagers. Une appréciation a également été portée sur le projet d'établissement et ses modalités de mise en œuvre, l'organisation interne de l'établissement, l'ouverture de l'établissement à et sur son environnement.

L'établissement a complémentaiement organisé la réalisation d'une évaluation externe en 2014.

Au regard de l'évolution du dispositif d'évaluation prévu par Loi n°2019-774 dite « Loi Santé » et ses décrets d'application, l'établissement fera procéder à l'évaluation de la qualité des prestations qu'il délivre selon la procédure élaborée par la Haute Autorité de santé et selon le calendrier arrêté par l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine. **La prochaine évaluation qualité pour l'établissement est programmée en janvier 2025.**

3. La gestion documentaire

L'établissement est engagé dans une démarche visant la maîtrise de ses documents. L'objectif est d'assurer la publication, la conservation et la mise à disposition auprès des professionnels de l'ensemble des documents valides (procédures, protocoles, formulaires, ...). Les règles associées sont définies dans une procédure associative

4. La gestion des évènements indésirables

Partie intégrante de la démarche qualité/gestion des risques, l'établissement est engagé depuis 2018 dans un processus de déclaration et de traitement des évènements indésirables. La démarche vise à prévenir la survenue ou la reproduction d'un accident, d'un presque-accident, d'un incident, ou d'un dysfonctionnement. Une procédure associative décrit et encadre le dispositif. Elle prévoit une phase de déclaration par tout professionnel confronté à un évènement indésirable, une phase de traitement avec mise en place d'actions préventives ou correctives, et une phase de retour d'expérience. Un bilan annuel est réalisé. La direction de l'établissement est signataire d'une charte de confiance à l'attention des professionnels.

5. La mesure de la satisfaction

Concernant le fonctionnement global de l'établissement des enquêtes de satisfaction sont régulièrement réalisées auprès des familles et représentants légaux. Une enquête à destination des jeunes de 18 ans et plus est également mise en place. Les derniers recueils ont été clôturés en janvier 2024.

Les domaines questionnés étaient les suivants :

- Jeunes de 18 ans et plus : L'accueil, le projet personnalisé, l'accompagnement, l'après IEM ;
- Familles et représentants légaux : L'accueil, l'élaboration et la mise en œuvre du projet personnalisé de l'enfant, les prestations et engagements, le soutien apporté aux parents et, les souhaits de participation à la vie de l'établissement.

Les résultats de ces enquêtes :

- Jeunes de 18 ans et plus : Les retours (taux de participation à 80%) montrent un taux de satisfaction élevé (chaque thème a plus de 70% des réponses entre « très satisfait » et « assez satisfait »)

Les principales propositions d'amélioration

ont pu être prise en compte et portaient sur :

- **L'accès** à TERRASIS ;
- **L'accueil sur l'unité de vie** lors de l'arrivée ;

- **Le projet personnalisé** : connaissance, participation et satisfaction. Place de la famille dans la construction du projet personnalisé ;

- **L'accompagnement** : volonté de changement de groupe, application des règles de vie en hébergement et à la villa et la fermeture des portes dans cette dernière ;

- **Les temps scolaires** pour les plus de 18 ans (transition) ;

- **Les repas** sur la plateforme +18 ;

- **Les activités** : qualité et densité des activités proposées, volonté d'activités de méditation et de plus de sorties hors établissement ;

- **La préparation à la sortie** : passage de l'information, organisation des stages à l'extérieur.

- **Familles** :

Les retours (taux de participation à 68,42%) montrent un taux de satisfaction d'environ : 86% sur les deux premières thématiques, 78% sur les prestations et engagements et 68% pour le soutien apporté aux parents.

Les principales propositions d'amélioration ont pu être prises en compte et portaient sur :

- **TERRASIS** : souhait d'amélioration de certains modules ;

- **PARKING** (un nouveau plan de circulation a été réfléchi et des travaux ont été réalisés fin 2023 jusqu'au début de l'année 2024) ;

- **PROJET PERSONNALISÉ** : prise en compte de la séparation des familles, les bilans (contenu, transmission et échange avec les familles), la déclinaison du projet au quotidien, place du médecin (dans l'institution et auprès de l'enfant) ;

- **OUVERTURE VERS L'EXTERIEUR** : lien avec les centres de loisirs notamment sur les périodes de fermeture ;

- **ECHANGES/SOUTIEN FAMILLES** :

- > **THEMATIQUES** : internat, après l'IEM (+ démarche administrative associée), (cuisine, aide aux transferts, sexualité des jeunes, adolescence, ...), matériel adapté (hors établissement), autonomie ;

- > **FORMES** : groupes d'échange sur des thèmes horaires des échanges (après accueil) ;

- **TRANSMISSIONS D'INFORMATIONS** : prises en charges non effectuées, informations sur le parcours scolaires et médical.

6. La gestion des plaintes et des réclamations

Le dispositif de gestion des plaintes et réclamations vise à favoriser l'expression des personnes accompagnées et de leurs proches, à leur apporter une réponse et, le cas échéant, à mettre en place des mesures préventives ou correctives pour améliorer la qualité de l'accompagnement. Une procédure associative en décrit les exigences. La procédure de gestion des plaintes et réclamations est intégrée à celle relative à la déclaration des évènements indésirables. Il convient de mener un travail à ce sujet afin d'assurer un meilleur suivi des plaintes et réclamations qui aujourd'hui ne font pas l'objet d'une gestion « centralisée ».

7. La gestion des risques

7.1. Stratégie qualité et gestion des risques au sein de l'établissement

L'établissement s'engage à garantir la qualité des services et la sécurité des personnes accueillies ainsi que des professionnels. Cela passe par l'élaboration et la mise en œuvre de procédures internes, de plans de prévention et de formation continue. La stratégie qualité et la gestion des risques reposent sur une approche proactive qui vise à identifier, évaluer et minimiser les risques potentiels, tout en s'assurant que les conditions de travail et de prise en charge soient optimisées.

1. Cadre général de la gestion des risques :

L'établissement, en conformité avec les exigences légales et réglementaires, établit des procédures précises qui couvrent un large éventail de risques, qu'ils soient sanitaires, environnementaux ou liés à la sécurité. Le règlement intérieur, le règlement de fonctionnement, les procédures opérationnelles, les registres et les affichages de sécurité définissent les conduites à tenir et les mesures de protection et de prévention des risques. Ces documents sont régulièrement mis à jour et communiqués aux équipes pour garantir leur application effective.

2. Domaines de prévention des risques :

L'établissement met en place des stratégies spécifiques pour la prévention des risques, comprenant notamment : La Canicule : Mise en œuvre du plan bleu pour assurer la sécurité et le confort des personnes en période de fortes chaleurs.

- > Les infections respiratoires aiguës (IRA) et gastro-entérites aiguës (GEA) : Application du DARI et du plan bleu pour limiter la propagation et gérer les crises sanitaires ;
- > Les toxi-infections alimentaires collectives (TIAC) : Respect des normes du plan de maîtrise sanitaire et du plan bleu pour prévenir les risques liés à la sécurité alimentaire ;
- > La légionelle : Suivi du protocole et du plan bleu pour assurer un environnement sans risque lié à cette bactérie ;
- > Le COVID-19 : Application des procédures sanitaires renforcées et des plans de continuité des activités pour gérer les impacts pandémiques ;
- > Les risques d'incendie : Mise en place du plan SOSI, avec registre et affichages de sécurité pour une prévention efficace et une intervention rapide ;
- > La sécurisation de l'établissement : Établissement de fiches de sécurité et de procédures, ainsi que du plan bleu pour protéger les lieux et les personnes ;
- > Les interruptions d'alimentation électrique et énergétique : Application du DARDE et du plan bleu pour assurer la continuité des services ;
- > Circulation et utilisation des véhicules : Élaboration de procédures, d'une charte d'utilisation et de fiches réflexes pour garantir la sécurité des déplacements.
- > ...

3. Formation, sensibilisation et maintenance :

Des temps de formation et d'information réguliers sont organisés pour les professionnels afin de les sensibiliser aux bonnes pratiques de gestion des risques et de leur fournir les connaissances nécessaires à une intervention efficace. L'entretien du matériel, les maintenances et les vérifications réglementaires sont réalisés de manière rigoureuse pour garantir leur bon fonctionnement et la sécurité des personnes.

4. Collaboration avec les entreprises extérieures :

Des plans de prévention sont élaborés en collaboration avec les entreprises extérieures afin de s'assurer que leurs interventions respectent les normes de sécurité et minimisent les risques pour l'établissement.

5. Évaluation des risques et mise à jour des documents :

L'évaluation des risques professionnels est réalisée de manière annuelle et fait l'objet d'une actualisation des Documents Uniques d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) en lien avec le Comité Social et Économique (CSE). Cette démarche permet de prendre en compte les évolutions des conditions de travail et des risques identifiés.

7.2. Stratégie en matière de risque infectieux

La gestion des risques infectieux constitue un volet essentiel de la stratégie de sécurité de l'établissement. L'objectif est de protéger la santé des personnes accompagnées et des professionnels en prévenant la propagation des infections et en garantissant des conditions sanitaires optimales.

1. Prévention des risques infectieux :

L'établissement a mis en place des procédures adaptées pour la prévention des risques infectieux, qui incluent des protocoles de nettoyage et de désinfection, des règles d'hygiène et des pratiques de contrôle. L'accent est mis sur la sensibilisation des équipes aux bonnes pratiques, telles que le lavage des mains, le port de protections individuelles et l'utilisation d'équipements de protection adéquats.

2. Plans de réponse aux épidémies :

Des plans spécifiques sont élaborés pour faire face aux épidémies saisonnières (ex. : grippe, COVID-19) et aux risques infectieux majeurs.

3. Protocoles de sécurité sanitaire :

Des protocoles rigoureux, adaptés aux spécificités du public accueilli, sont mis en place pour chaque type de risque infectieux :

- > Nettoyage et désinfection : Planification des fréquences et méthodes adaptées pour réduire la contamination croisée.
- > Vaccination et prévention : Promotion des vaccinations recommandées et des mesures de prévention pour les jeunes et les équipes.
- > Suivi et contrôle : Surveillance régulière de la santé des jeunes et des professionnels, avec un système de signalement (via TERRASIS notamment) des symptômes ou des cas suspects.

4. Formation et évaluation :

Les équipes bénéficient de sensibilisations sur la gestion des risques infectieux et sur l'application des protocoles de prévention.

Un suivi constant et une évaluation des pratiques permettent d'ajuster et de renforcer les mesures de prévention, via notamment le Document d'Analyse des Risques Infectieux (DARI) ou Document d'Analyse et de Maîtrise du Risque Infectieux (DAMRI).

Des exercices de simulation de crise seront organisés pour tester la réactivité et l'efficacité des procédures en cas d'épidémie.

7.3. Stratégie en matière de risques médicamenteux

L'établissement met en place une stratégie rigoureuse pour la gestion des risques médicamenteux, en cohérence avec les lois en vigueur sur la santé et les bonnes pratiques médicales. Cette approche vise à garantir la sécurité des jeunes accueillis tout au long de leur parcours de soins, de la prescription à la distribution des médicaments. L'objectif est de minimiser les risques d'erreurs, d'assurer la traçabilité et d'intervenir rapidement en cas de situation problématique.

1. Organisation et responsabilités :

Une procédure interne précise l'organisation de la gestion des risques médicamenteux.

Chaque acteur impliqué dans la chaîne de gestion des médicaments a des responsabilités clairement définies :

- **Prescripteurs** : Responsables de l'évaluation des besoins médicaux, de la rédaction précise des ordonnances et de la prise en compte des antécédents médicaux.
- **Pharmaciens** : Assurent la vérification des prescriptions, le stockage sécurisé des médicaments et la distribution conforme aux protocoles établis. L'établissement dispose d'une convention avec une pharmacie partenaire pour garantir une livraison régulière et sécurisée des médicaments.
- **Infirmières** : Préparent les traitements au sein de l'établissement selon un rythme défini, en respectant les normes de sécurité et de qualité.
- **Personnel soignant et éducatif** : Après avoir suivi un parcours de sensibilisation sur la gestion des risques médicamenteux lors de leur arrivée, les professionnels peuvent

administrer les médicaments aux jeunes, tout en veillant à respecter strictement les procédures de sécurité.

- **Équipe de direction** : Garantit le respect des procédures, la formation continue des professionnels et la mise en œuvre de pratiques de qualité.

2. Identification des enjeux spécifiques :

La gestion des risques médicamenteux prend en compte les caractéristiques particulières du public accueilli, qui peut présenter des pathologies complexes et des besoins médicaux divers. L'établissement adapte les protocoles en fonction des spécificités des jeunes, telles que :

- Les interactions possibles entre médicaments ;
- Les allergies et les contre-indications individuelles ;
- Les particularités de l'administration des médicaments (voie d'administration, dosages, etc.). Ces enjeux sont identifiés lors de l'évaluation initiale et mis à jour régulièrement pour répondre aux évolutions de l'état de santé des jeunes.

3. Protocoles de prescription et de distribution :

Les procédures précisent les étapes de la prescription, de la préparation et de la distribution des médicaments :

- **Prescription** : Doit être claire, précise et validée par un professionnel qualifié (présence du médecin au sein de l'établissement) ;
- **Préparation** : Les infirmières préparent les traitements au sein de l'établissement selon un rythme défini, en veillant à la sécurité et à la qualité des soins.
- **Distribution** : L'administration est suivie et documentée. Des outils numériques et des fiches de suivi permettent la traçabilité des doses administrées et la détection de toute problématique.

4. Prise en compte des risques et déclaration des événements indésirables :

Les professionnels ne doivent jamais banaliser le risque d'erreur. En cas de survenue d'un incident lié à la gestion des médicaments, il est impératif de le signaler à travers le processus de déclaration des événements indésirables de l'établissement. Chaque erreur fait l'objet d'une analyse approfondie pour identifier les causes et mettre en place des actions correctives et préventives. Ces actions incluent des séances de sensibilisation, l'ajustement des procédures et la mise en place de contrôles supplémentaires si nécessaire.

- **Actions en cas de risque ou d'erreur** :

L'établissement prévoit des protocoles de réponse rapide pour faire face aux incidents liés aux risques médicamenteux (procédure associative des événements indésirables) :

- **Signalement** : Toute erreur ou incident est immédiatement signalé par le professionnel concerné ou le professionnel constatant l'erreur. Un système de déclaration des EI est mis en place pour encourager la remontée d'informations.
- **Analyse de l'incident** : Une enquête est menée, quand nécessaire, pour identifier les causes et prendre des mesures correctives.
- **Actions correctives et préventives** : Des actions de sensibilisation et de mise à jour des procédures sont mises en œuvre pour éviter la répétition des erreurs.
- **Communication avec les familles** : En cas d'incident majeur, une communication claire et transparente est établie avec la famille, conformément aux protocoles de confidentialité.

5. Évaluation et amélioration continue :

Pour garantir l'efficacité des procédures, des évaluations régulières sont menées (via l'outil ARCHIMED notamment). Des audits internes et des réunions de revue des pratiques sont organisés pour analyser les incidents, évaluer la pertinence des protocoles et identifier les pistes d'amélioration. Ces évaluations permettent de mettre à jour les pratiques et de renforcer la sécurité des jeunes accueillis.

Cette stratégie globale assure un environnement sécurisé et sain, répondant aux obligations légales et réglementaires tout en garantissant le bien-être des personnes accueillies et des professionnels.

8. L'amélioration de la qualité

Le plan d'actions qualité /gestion des risques (PAQ) centralise les objectifs et les actions programmées visant

l'amélioration de la qualité et de la maîtrise des risques. Les actions inscrites sont issues des résultats des évaluations réalisées, du traitement des événements indésirables, des résultats des différentes vérifications et enquêtes menées. Le PAQ précise notamment, pour chaque action, un niveau de priorité, un pilote et une échéance. L'avancée de la mise en œuvre du PAQ est suivie et régulièrement actualisée par la direction et le référent qualité du site en lien avec le responsable QSE associatif. Le Plan d'Amélioration de la Qualité est formalisé via le logiciel associatif AGEVAL.

9. La promotion d'un développement durable

Conformément aux orientations associatives, l'établissement inscrit ses orientations et ses actions dans le cadre d'un développement plus durable. La dynamique engagée doit permettre d'interroger et d'améliorer le fonctionnement et les pratiques concernant notamment :

- Le développement d'une mobilité plus durable (cf accord mobilité au niveau associatif)
- Une politique d'achats plus responsable
- Une réduction des consommations (eau, énergie, papier, ...)
- Des actions de promotion de la biodiversité
- La promotion de la santé et du bien-être au travail
- La réduction et le tri des déchets
- ...



H. ETAT DES LIEUX DE LA SITUATION EN 2024

	FACTEURS POSITIFS	FACTEURS NÉGATIFS
	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	<p>1. Technicité de l'équipe pluridisciplinaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diversité des compétences avec une expertise reconnue en matière de difficultés motrices • Présence de l'encadrement de proximité (2 chefs de service + 1 DA) pour structurer le travail et accompagner quotidiennement les professionnels accompagnants. <p>2. Engagement de l'équipe pluridisciplinaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Forte motivation des professionnels, ouverture au changement et engagement dans leur mission (cohésion d'équipe et réactivité face aux situations vécues) ; • Bonne dynamique liée aux événements indésirables, capacité des professionnels à la prise de distance et à la remise en question. <p>3. Individualisation des accompagnements</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approche personnalisée, respectant les délais réglementaires avec réévaluations annuelles, dans le respect du rythme institutionnel : construction du projet personnalisé avec définition des besoins, traçabilité, l'association du jeune et de sa famille, ... • Possibilité d'adapter le rythme d'accompagnement à chaque usager ; • Développement du lien IEM/SESSAD pour développer la fluidité du parcours de l'utilisateur <p>4. Efficacité des ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation d'outils reconnus par d'autres établissements (ex : fiche d'accompagnement repas) • Investissement dans des outils pour le suivi des usagers : GAE ; • Existence d'une plateforme de plus de 15 ans pour travailler sur l'orientation et la préparation à la sortie ; • Accueil de nouveaux salariés facilité par des outils efficaces (ex : livret d'accueil) ; • Adaptation des aménagements extérieurs, équipements et matériels spécifiquement adaptés aux besoins des usagers. <p>5. Flexibilité des accueils et des modalités d'accompagnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Souplesse dans les modalités d'accueil en hébergement • Etablissement d'un calendrier annuel d'ouverture <p>6. Favorisation de l'inclusion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projets d'inclusion et actions visant à intégrer les usagers dans le droit commun (classes externalisées, accès à des ressources partagées, inclusions individuelles, ...); • Collaboration et synergie entre les différentes structures / professionnels libéraux pour une prise en charge optimale • Interventions possibles à domicile, à tous niveaux. <p>7. Relation familles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bonne relation de confiance établie entre les familles et l'établissement (retour questionnaire notamment) • Système d'information (TERRASIS) permettant la mise en place d'un dossier unique de l'utilisateur et renforçant le lien avec les familles • Accompagnement des familles dans les démarches avec des partenaires et hôpitaux ; • Meilleur ajustement des missions de l'établissement auprès des familles 	<p>1. Responsabilisation et encadrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Forme de désresponsabilisation des équipes soutenue par l'encadrement pour structurer les projets personnalisés. - Déqualification des professionnels éducatifs, avec un nombre insuffisant d'éducateurs spécialisés - Missions de coordinateurs et non coordinateurs de parcours <p>2. Accompagnement RH :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Absence d'analyse des pratiques professionnelles, limitant les retours constructifs - Absence de formation sur certains troubles spécifiques, comme le TSA, limitant l'expertise disponible. - Temps de préparation à la sortie et à la rentrée en dehors du temps de présence des jeunes, posant des défis organisationnels. <p>3. Évolution du public accueilli :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil d'un public plus dépendant et hétérogène, avec des besoins variés (difficultés psychiques, troubles du comportement) nécessitant une adaptation des méthodes et des ressources. <p>4. Ressources humaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Absences d'assistante sociale, de médecin et de psychologue pour les usagers de plus de 15 ans, limitant le soutien global. - Temps médical insuffisant, notamment pour l'accompagnement des plus de 18 ans. - Coordination médicale peu effective pour diverses raisons, impactant la qualité des soins. - Postes vacants dans les équipes paramédicales, nécessitant un renforcement par le libéral, en particulier pour répondre aux exigences des actes de soins. <p>5. État des locaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Locaux vieillissants pour les parties non rénovées et état de vétusté de certains espaces, avec un manque d'adaptation pour les fauteuils. <p>6. Orientation vers les services spécialisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Difficultés d'orientation des jeunes vers la pédo-psychiatrie et la psychiatrie, limitant l'accès à des soins adaptés.

	OPPORTUNITÉS	MENACES
EXTERNE	<p>1. Réglementation et cadre Légal</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décrets et réglementations : mise en place du décret IEM – SESSAD, offrant un cadre favorable pour le développement des projets et l'amélioration des pratiques, permettant un meilleur décloisonnement et une réponse adaptée aux besoins. <p>2. Collaboration et Partenariats</p> <ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de développer des temps de passerelle (ex : journées de réflexion thématique sur les troubles sensoriels) pour favoriser les échanges et l'apprentissage mutuel. • Possibilité de développer des échanges inter-professionnels avec les autres établissements de l'association (dans le cadre d'une volonté réciproque de travailler ensemble). • Liens avec l'équipe mobile de soins palliatifs pour offrir un soutien adéquat aux usagers en fin de vie. • Ajustement des calendriers de fonctionnement : développer l'ajustement du calendrier de fonctionnement en collaboration avec des partenaires libéraux, séjours adaptés, et modes de garde. • Collaboration avec divers dispositifs et ressources existants tels que la maison de protection des familles, la maison de l'enfant, et la maison de l'adolescent, pour une approche intégrée. <p>3. Inclusion et Accessibilité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projets d'inclusion : développement des classes externalisées au niveau élémentaire et collège, permettant d'élargir les possibilités d'inclusion des usagers. • Mise en œuvre du projet Handibus pour faciliter les déplacements réguliers ou ponctuels des usagers. <p>4. Emplacement et Ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> • Emplacement géographique : situé au sein d'un site avec d'autres établissements ayant une expertise dans l'accompagnement de personnes polyhandicapées, ce qui facilite le partage des ressources et des expériences. • Emplacement au niveau départemental. 	<p>1. Réglementation et cadre Légal</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décrets et réglementations : mise en place du décret IEM – SESSAD, offrant un cadre favorable pour le développement des projets et l'amélioration des pratiques, permettant un meilleur décloisonnement et une réponse adaptée aux besoins. <p>2. Collaboration et Partenariats</p> <ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de développer des temps de passerelle (ex : journées de réflexion thématique sur les troubles sensoriels) pour favoriser les échanges et l'apprentissage mutuel. • Possibilité de développer des échanges inter-professionnels avec les autres établissements de l'association (dans le cadre d'une volonté réciproque de travailler ensemble). • Liens avec l'équipe mobile de soins palliatifs pour offrir un soutien adéquat aux usagers en fin de vie. • Ajustement des calendriers de fonctionnement : développer l'ajustement du calendrier de fonctionnement en collaboration avec des partenaires libéraux, séjours adaptés, et modes de garde. • Collaboration avec divers dispositifs et ressources existants tels que la maison de protection des familles, la maison de l'enfant, et la maison de l'adolescent, pour une approche intégrée. <p>3. Inclusion et Accessibilité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projets d'inclusion : développement des classes externalisées au niveau élémentaire et collège, permettant d'élargir les possibilités d'inclusion des usagers. • Mise en œuvre du projet Handibus pour faciliter les déplacements réguliers ou ponctuels des usagers. <p>4. Emplacement et Ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> • Emplacement géographique : situé au sein d'un site avec d'autres établissements ayant une expertise dans l'accompagnement de personnes polyhandicapées, ce qui facilite le partage des ressources et des expériences. • Emplacement au niveau départemental.

I. PROJETS ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR LES 5 ANS À VENIR ET PLAN D'ACTION

1. Les orientations stratégiques de l'IEM Indigo

Les prestations construites et développées depuis plusieurs années doivent continuellement bénéficier d'ajustements d'organisation pour ajuster les réponses apportées aux besoins des jeunes avec l'évolution du contexte environnemental et législatif du secteur médico-social et plus largement de la société.

Pour cela, différents axes de travail prioritaires ont été identifiés pour produire des actions d'amélioration puis procéder à leur réajustement perpétuel dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la qualité.

2. Les orientations à 5 ans et le plan d'actions

Les orientations stratégiques sont proposées au terme d'un travail de recueil et d'analyse de différentes sources :

- Le rapport d'évaluation externe ;
- Le précédent projet d'établissement ;
- Le rapport d'évaluation interne ;
- Le Schéma Régional de Santé ;
- L'état des lieux de la situation de l'établissement 2024 ;
- Le recueil de la satisfaction et des souhaits d'amélioration des jeunes et des familles.

Quatre orientations ont été retenues pour les 5 prochaines années :

- Orientation 1 : Adaptation de l'établissement à l'évolution des besoins des personnes accueillies
- Orientation 2 : Fluidification du parcours du jeune, en amont de son arrivée jusqu'à après sa sortie
- Orientation 3 : Développement de l'accompagnement hors les murs et l'inclusion des jeunes accueillis
- Orientation 4 : Promotion des droits des usagers

Ces orientations ont été travaillées dans le cadre de groupes de travail, pour être déclinées en fiches actions et axes de travail (cf. annexe n°6).



J. LISTE DES PRINCIPAUX SIGLES

AEEH : Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé

ANESM : Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux

APSA : Association pour la Promotion des Personnes Sourdes, Aveugles et Sourdes-Aveugles

ARS : Agence Régionale de Santé

CAMSP : Centre d'Accueil Médico-Social Précoce

CASF : Code de l'Action Sociale et des Familles

CESAM : Centre de Soins AMbulatoires

CHHL : Centre Hospitalier Henri Laborit

CMPP : Centre Médico Psycho-Pédagogique

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CRE : Collège de Réflexion Éthique

CSE : Comité Social et Economique

GCSMS : Groupement de Coopération Médico-Sociale (GCSMS)

GNCRA : Groupement National des Centres de Ressources Autisme

HAS : Haute Autorité de Santé

IDE : Infirmier Diplômé d'Etat

IEM : Institut d'Éducation Motrice

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

ONU : Organisation des Nations Unis

PCH : Prestation de Compensation du Handicap

PCO TND : Plateforme de Coordination et d'Orientation des Troubles du Neurodéveloppement

PDC : Plan de Développement des Compétences

PESP : Politiques Educatives et Sociales de Proximité

PEVLC : Politiques Educatives, Vacances, Loisirs et Culture

PMI : Protection Maternelle et Infantile

PRA : Plan Régional Autisme

PSMSS : Politiques Sociales, Médico-Sociales et de Santé

RBPP : Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles

RE.COL.TE : Réseau COLlaboratif TErritorial

SESSAD : Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile

SI : Systèmes d'Information

SROMS : Schéma Régional d'Organisation Médico-Social

SRS : Schéma Régional de Santé



K. ANNEXES

75

K. Annexes

- Annexe n°1 : fiches actions et axes de travail 2024-2028..... 76
- Annexe n°2 : droits des personnes accompagnées 87
- Annexe n°3 : tableau des repères pour la bientraitance..... 102
- Annexe n°4 : projet pédagogique..... 106
- Annexe n°5 : recueil des besoins des personnes accueillies 112 (SERAFIN PH)
- Annexe n°6 : politique qualité / Gestion des risques..... 125

Annexe 1 : Perspectives

FICHE ACTION N° 1-1

FORMATION CONTINUE DES ÉQUIPES SUR L'ADAPTATION DES ACCOMPAGNEMENTS (COMMUNICATION ET GESTION DES TROUBLES DU COMPORTEMENT, ADAPTATION DES REPAS ET GESTION DES TROUBLES ALIMENTAIRES)

ORIENTATION CONCERNÉE

- Adaptation de l'établissement à l'évolution des besoins des personnes accueillies

SENS DE L'ACTION

Les profils des jeunes accueillis ont évolué, avec une augmentation des troubles du comportement, des troubles du spectre autistique (TSA) et des troubles de la communication. Il est essentiel que les équipes soient formées à de nouvelles pratiques et outils pour mieux accompagner les usagers.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Une meilleure gestion des troubles du comportement;
- Un accompagnement plus adapté aux profils des jeunes, notamment pour la communication (PODD, LSF, ...);
- Amélioration de l'autonomie et du bien-être des usagers grâce à des méthodes de communication mieux adaptées.
- Une meilleure prise en charge des troubles alimentaires et de déglutition.
- Réduction du nombre d'incidents liés à des problèmes alimentaires (fausses routes, vomissements).
- Meilleure satisfaction des familles et des jeunes concernant la qualité des repas.

MÉTHODE DE TRAVAIL

1. Identification des besoins spécifiques en matière de formation/sensibilisation (handicap neuromoteur et troubles associés; troubles du comportement, LSF, PODD, my toby).
2. Préparation d'un programme de sensibilisation interne pour les professionnels;
3. Planification de sessions de formation/sensibilisation régulières pour le personnel (internes et externes);
4. Mise en place d'ateliers pratiques pour que les équipes puissent expérimenter les outils de communication;
5. Evaluation des acquis par des mises en situation et retours d'expérience;
6. Réalisation d'un audit des besoins alimentaires des usagers, en collaboration avec les équipes paramédicales;
7. Mise en place d'un système d'adaptation des repas (ex : repas distincts selon les besoins de texture et de consistance);
8. Sensibilisation des équipes de cuisine aux spécificités des régimes alimentaires des jeunes;
9. Formation des professionnels à la gestion des troubles de la déglutition;
10. Ouvrir la sensibilisation aux familles.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

- Taux de participation aux formations/sensibilisations ;
- Nombre de professionnels formés/sensibilisés ;
- Évaluation post-formation : satisfaction des participants, acquisition des compétences.

FICHE ACTION N° 1-2

RENFORCEMENT DES MOYENS MÉDICAUX ET PARAMÉDICAUX

ORIENTATION CONCERNÉE

- Adaptation de l'établissement à l'évolution des besoins des personnes accueillies

SENS DE L'ACTION

L'établissement fait face à un public de plus en plus hétérogène avec des besoins variés qui nécessitent un accompagnement médical et paramédical plus intensif. Renforcer ces moyens permettra une prise en charge plus individualisée et optimisée des usagers, et garantira une plus grande coordination des soins.

MÉTHODE DE TRAVAIL

1. Etablir un recensement des ressources internes et externes disponibles ou à rechercher pour répondre aux besoins des jeunes;
2. Poursuivre le renforcement de l'équipe par le recrutement de professionnels sur les postes vacants (psychomotricien, médecin, ...) ou renforcement de l'équipe par des libéraux si nécessaire;
3. Formation continue des équipes sur les pratiques d'accompagnement (ex : gestion des troubles alimentaires, ...);
4. Envisager une sensibilisation de l'entourage des jeunes sur les domaines de formation;
5. Collaboration avec des structures extérieures spécialisées (CRA, équipe mobile pédopsychiatrie, ...)

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

- Taux de satisfaction des familles concernant l'accompagnement médical et paramédical;
- Nombre d'heures d'accompagnement paramédical par jeune;
- Nombre de professionnels médicaux et paramédicaux affectés à l'établissement
- Réduction des incidents liés à des troubles alimentaires (ex : fausses routes, troubles de la déglutition).

FICHE ACTION N° 1-3

**DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS EXTERNES
POUR UNE PRISE EN CHARGE PLUS SPÉCIALISÉE****ORIENTATION CONCERNÉE**

- Adaptation de l'établissement à l'évolution des besoins des personnes accueillies

SENS DE L'ACTION Certains jeunes accueillis nécessitent des soins et un suivi spécialisés que l'établissement ne peut pas toujours offrir de manière interne. L'objectif est de développer des partenariats pour mieux répondre aux besoins de ces usagers.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Une prise en charge plus complète et spécialisée des jeunes aux profils complexes;
- Amélioration de la coordination des soins et des accompagnements (internes et externes);
- Meilleure fluidité dans le parcours des usagers grâce à un réseau de professionnels partenaires.

MÉTHODE DE TRAVAIL

1. Identifier les structures externes adaptées aux besoins des jeunes (CRA, équipes mobiles, pédopsychiatrie, etc.);
2. Mettre en place des conventions de partenariat avec ces structures 50;
3. Organiser des réunions de coordination régulières entre les équipes internes et les partenaires externes;
4. Partager les bonnes pratiques et formations sur la prise en charge des troubles complexes (sensibilisation multiétablissement –oralité-, ...);
5. Porter une réflexion concernant : difficultés liées à la gestion des troubles comportementaux la nuit ou en situation de vacances

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

- Nombre de partenariats établis;
- Taux de satisfaction des jeunes et des familles concernant la prise en charge spécialisée;
- Nombre de réunions de coordination organisées;
- Evaluation de l'impact des partenariats sur le parcours des usagers (suivi plus adapté, meilleure intégration).

FICHE ACTION N° 2-1

**AMÉLIORATION DE LA PROCÉDURE D'ADMISSION ET
DES ÉCHANGES D'INFORMATIONS****ORIENTATION CONCERNÉE**

- Fluidification du parcours du jeune, en amont de son arrivée jusqu'à sa sortie

SENS DE L'ACTION Fluidifier l'intégration du jeune, garantir que les informations essentielles (dossiers médicaux, régimes alimentaires, besoins spécifiques) soient correctement transmises et utilisées dès l'entrée en établissement.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Un dossier d'admission complet et bien renseigné avant l'arrivée du jeune;
- Meilleure coordination entre les différents acteurs (équipe interne, enseignants, familles, partenaires);
- Diminution des incompréhensions et des erreurs liées à l'admission.

MÉTHODE DE TRAVAIL

- Modification du questionnaire en un questionnaire standardisé à remplir par les familles avant l'admission pour récolter toutes les informations nécessaires (médicales, comportementales, sociales, etc.) – notamment lien plateforme 0-6 ans;
- Collaboration renforcée avec les structures externes (centres de loisirs, structures de soins) pour une meilleure transmission des informations.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

- Taux de complétude des dossiers d'admission avant l'arrivée du jeune;
- Nombre de réunions d'accueil organisées en amont de l'admission;
- Feedback des familles sur la clarté et la fluidité des échanges d'informations (via enquêtes de satisfaction).

FICHE ACTION N° 2-2

**RENFORCEMENT DES DISPOSITIFS DE PASSERELLES
ENTRE UNITÉS ET PARTENAIRES EXTERNES****ORIENTATION CONCERNÉE**

- Fluidification du parcours du jeune, en amont de son arrivée jusqu'après sa sortie

SENS DE L'ACTION Garantir que les jeunes bénéficient d'un parcours sans rupture, en particulier lors des transitions entre unités de vie, périodes de vacances, ou lorsque des soins extérieurs sont nécessaires (ex. kinésithérapie, consultations externes).

RÉSULTATS ATTENDUS

- Fluidité des transitions entre les groupes (ex. passage entre l'unité des jeunes et l'unité des plus âgés).
- Meilleure prise en charge pendant les périodes de transition (vacances, absence de professionnels, etc.).
- Continuité des soins et de l'accompagnement lors des périodes de fermeture ou de changement d'équipe.

MÉTHODE DE TRAVAIL

- Formalisation du temps de passation systématiques lors de la transition d'un jeune d'une unité à une autre, impliquant tous les professionnels concernés (éducateurs, kinés, médecins, etc.) – plateforme 0-6 compris
- Mise en place d'un process de suivi pendant les périodes de fermeture ou d'absence (vacances, week-ends), avec des solutions pour le prêt de matériel ou le suivi médical à distance;
- Réflexion quant aux possibilités d'accompagnement (activités communes, sensibilisation multisites, ...) pouvant fluidifier le parcours du jeune accueilli (lien avec les enseignants)

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

- Nombre de transitions entre unités avec une passation formelle d'informations.
- Nombre de retours positifs des familles concernant la continuité des soins et de l'accompagnement durant les périodes de transition.
- Taux de satisfaction des familles sur le suivi pendant les périodes de vacances.

FICHE ACTION N° 2-3

**AMÉLIORATION DE LA PRÉPARATION À LA SORTIE
ET DU SUIVI POST-SORTIE****ORIENTATION CONCERNÉE**

- Fluidification du parcours du jeune, en amont de son arrivée jusqu'après sa sortie

SENS DE L'ACTION Préparer efficacement le jeune et sa famille à la sortie, assurer une transition fluide vers les structures adaptées et garantir un suivi post-sortie afin d'éviter les ruptures de parcours.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Un plan de sortie personnalisé pour chaque jeune, tenant compte de ses besoins médicaux, éducatifs et sociaux.
- Une coordination renforcée avec les structures d'accueil post-sortie (ex. ESAT, structures adultes) pour garantir une intégration réussie.
- Un suivi post-sortie qui permet de détecter les difficultés éventuelles et d'y répondre rapidement.

MÉTHODE DE TRAVAIL

- Poursuivre le travail concernant la préparation des jeunes à la sortie : présentation des différentes structures, mise en place de visites d'établissements, stages, ...
- Mise en place de réunions préparatoires à la sortie, réunissant les professionnels de l'établissement, les enseignants, la famille, et les responsables des structures d'accueil post-sortie;
- Création d'un dossier de suivi post-sortie, incluant des informations médicales, éducatives et sociales, ainsi que des indicateurs de suivi pour les six premiers mois après la sortie;
- Coordination avec des partenaires comme les assistantes sociales, les structures d'accueil pour adultes, et les professionnels de santé afin d'assurer un suivi de qualité.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

- Taux de jeunes ayant un plan de sortie formalisé.
- Suivi de l'intégration des jeunes dans les structures externes (taux de satisfaction des structures d'accueil post-sortie).
- Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un suivi post-sortie dans les six mois suivant leur départ de l'établissement.

FICHE ACTION N° 2-4

**AMÉLIORATION DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DU SOUTIEN
AUX FAMILLES PENDANT TOUT LE PARCOURS****ORIENTATION CONCERNÉE**

- Fluidification du parcours du jeune, en amont de son arrivée jusqu'après sa sortie

SENS DE L'ACTION Assurer un accompagnement personnalisé et continu des familles, en les formant, les soutenant dans les démarches administratives, et en les impliquant davantage dans le parcours de leur enfant.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Une meilleure compréhension de la part des familles des enjeux liés à l'accompagnement du jeune;
- Une meilleure autonomie des familles dans les démarches administratives et médicales;
- Un engagement renforcé des familles dans le projet de leur enfant, notamment lors des périodes de transition.

MÉTHODE DE TRAVAIL

- Renforcement des réunions régulières avec les familles pour faire le point sur l'évolution de leur enfant et répondre à leurs questions (plus systématique selon les besoins de la famille) et déterminer les professionnels intervenants;
- Mise en place de sessions de formation sur des sujets spécifiques (démarches administratives, gestion des soins à domicile, soutien psychologique, ...);
- Proposition de participation à certains groupes de travail (famille et/ou personnes accueillies) pour la mise à jour de processus;
- Développement d'outils de communication adaptés, comme des vidéos explicatives (via Youtube) pour faciliter la compréhension des informations importantes.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

- Nombre de réunions organisées avec les familles;
- Taux de satisfaction des familles sur la clarté des informations reçues et le soutien apporté (enquêtes de satisfaction).

FICHE ACTION N° 3-1

**RENFORCER L'INCLUSION DANS LES CENTRES
DE LOISIRS ET LES ESPACES PUBLICS****ORIENTATION CONCERNÉE**

- Développement de l'accompagnement hors les murs et l'inclusion des jeunes accueillis

SENS DE L'ACTION L'objectif est de faciliter l'accès des jeunes en situation de handicap aux loisirs ordinaires, tout en sensibilisant les équipes encadrantes aux particularités de ces jeunes. Cela permet de lutter contre l'isolement et de favoriser une meilleure inclusion sociale.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Augmentation de la participation des jeunes de l'IEM dans les activités des centres de loisirs et espaces publics.
- Meilleure acceptation et adaptation des espaces publics et des équipes d'animation.
- Réduction des obstacles liés au manque de formation du personnel et à l'accessibilité physique des lieux.

MÉTHODE DE TRAVAIL

- Organiser des réunions avec les responsables des centres de loisirs, médiathèques et autres structures pour sensibiliser et élaborer des projets communs;
- Organiser des sorties dans des lieux culturels au travers de projets pédagogiques (théâtre, cinéma, spectacle);
- Former les animateurs aux spécificités des jeunes en situation de handicap (venues sur l'établissement, rencontre des jeunes, déplacement des professionnels vers les centres de loisirs) ;
- Travailler avec les municipalités et les acteurs locaux pour identifier les priorités d'aménagement et de mise en accessibilité ;
- Proposer des journées « portes ouvertes » à l'IEM;
- Identifier des moyens de transport adaptés pour faciliter l'accès de ces jeunes aux activités.
- Animer des ateliers et des sessions de formation pour sensibiliser les équipes médicales, éducatives et les animateurs aux particularités du handicap (utiliser des témoignages et des retours d'expérience pour enrichir les formations);
- Développer des supports pédagogiques, comme des fiches d'information sur les handicaps spécifiques des jeunes, à remettre aux professionnels;
- Créer des documents types pour les rendez-vous médicaux afin de garantir un accompagnement personnalisé

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

- Nombre de jeunes de l'IEM participant aux activités proposées;
- Nombre d'animateurs formés;
- Évaluation de la satisfaction des jeunes, familles et professionnels;
- Nombre d'espaces publics améliorés en termes d'accessibilité.

FICHE ACTION N° 3-2

DÉVELOPPER DES PARTENARIATS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET FAVORISER L'INCLUSION SCOLAIRE

ORIENTATION CONCERNÉE

- Développement de l'accompagnement hors les murs et l'inclusion des jeunes accueillis

SENS DE L'ACTION Cette action vise à favoriser l'inclusion des jeunes en situation de handicap dans les classes ordinaires ou dans des dispositifs d'inclusion tels que les classes externalisées, les ULIS, Cela permet d'offrir aux jeunes une scolarité adaptée tout en leur permettant de côtoyer des pairs non handicapés.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Inclusion scolaire de jeunes de l'IEM dans des établissements scolaires ordinaires ou en classes externalisées.
- Renforcement des liens entre les élèves en situation de handicap et les élèves du milieu ordinaire.
- Augmentation de la compréhension et de la tolérance des élèves ordinaires à l'égard des jeunes en situation de handicap.

MÉTHODE DE TRAVAIL

- Poursuivre la prise de contact avec les écoles, collèges et lycées intéressés pour établir des partenariats et proposer des projets communs;
- Organiser des rencontres avec les enseignants et les familles pour évaluer les besoins et les possibilités d'inclusion;
- Créer des projets pédagogiques et des événements collectifs (ateliers, sorties, réalisations artistiques) entre les jeunes de l'IEM et les élèves des établissements scolaires partenaires.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

- Nombre de jeunes de l'IEM inclus dans des classes ordinaires.
- Nombre de projets pédagogiques communs organisés.
- Taux de satisfaction des parents, des jeunes et des enseignants impliqués.
- Suivi des progrès scolaires des jeunes en inclusion.

FICHE ACTION N° 4

SENSIBILISATION ET INFORMATION DES PERSONNES ACCUEILLIES ET DE LEURS FAMILLES SUR LEURS DROITS

ORIENTATION CONCERNÉE

- Promotion des droits des usagers

SENS DE L'ACTION L'objectif est de promouvoir la connaissance et l'exercice des droits des usagers, notamment en matière d'accès aux droits communs et spécifiques, et de garantir une meilleure participation des usagers à la vie sociale, scolaire, et professionnelle. Cette action vise à renforcer l'autonomie des jeunes en situation de handicap et de leurs familles dans leur parcours d'inclusion, en les informant sur les dispositifs existants et en facilitant leur accès aux services publics et privés.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Les usagers et leurs familles auront une meilleure connaissance des dispositifs d'accompagnement et de leurs droits légaux (MDPH, droit à l'accès aux soins, aux loisirs, à l'éducation, etc.).
- Une augmentation de l'autonomie des familles dans la gestion de l'inclusion et de l'accompagnement de leurs enfants.
- Les usagers participent activement aux processus décisionnels qui les concernent, notamment dans les démarches administratives, scolaires et sanitaires.
- Une meilleure collaboration entre les familles, les professionnels de l'IEM et les partenaires externes (écoles, structures sociales et sanitaires).

MÉTHODE DE TRAVAIL

- Organisation de séances d'information régulières pour les usagers et leurs familles sur leurs droits;
- Création et/ou distribution de supports (brochures, guides, vidéos explicatives) sur les droits des usagers, y compris l'accès aux différents services et structures adaptés.
- Adaptation de l'ensemble des outils (projet d'établissement, CVS, livret d'accueil, etc.) pour les rendre accessibles et compréhensibles par tous les usagers, notamment les jeunes avec des besoins spécifiques (avec la participation active des représentants au CVS);
- Poursuivre la sensibilisation des professionnels mais aussi de toute personne impliquée dans l'accompagnement des jeunes à mieux connaître les droits des usagers et les dispositifs de soutien existants;
- Organiser des ateliers où les usagers et leurs familles peuvent échanger sur leurs expériences et leurs besoins en matière de droits. Ces ateliers peuvent inclure des discussions sur les difficultés rencontrées et les meilleures pratiques pour naviguer dans les systèmes de services et d'aides.
- Réflexion quant au développement d'une plateforme numérique permettant aux familles d'accéder à des ressources actualisées sur les droits des usagers, les démarches administratives et les services d'accompagnement.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

- Suivi du nombre de familles et d'usagers présents lors des événements d'information et de sensibilisation.
- Enquête de satisfaction post-atelier ou après l'accompagnement administratif, mesurant la compréhension des droits et la pertinence des informations fournies.
- Nombre de sessions de formation organisées pour les professionnels et du taux de participation, ainsi que l'impact sur leurs pratiques (évaluation avant et après la formation).

Annexe n° 2 : Droits des personnes accompagnées

PRINCIPE DE NON-DISCRIMINATION

« Dans le respect des conditions particulières de prise en charge et d'accompagnement, prévues par la loi, nul ne peut faire l'objet d'une discrimination à raison de son origine, notamment ethnique ou sociale, de son apparence physique, de ses caractéristiques génétiques, de son orientation sexuelle, de son handicap, de son âge, de ses opinions et convictions, notamment politiques ou religieuses, lors d'une prise en charge ou d'un accompagnement, social ou médico-social. »

DECLINAISON INSTITUTIONNELLE	<p>L'accompagnement dans nos établissements s'inscrit sur des valeurs des PEP : à savoir solidarité, égalité, citoyenneté, laïcité. La porte d'entrée dans les établissements est la notification MDPH, qui doit correspondre à l'agrément de chaque établissement.</p> <p>Outre l'admission aucune personne ne peut faire l'objet de discrimination dans l'accès à la prévention ou aux soins.</p>
MISE EN ŒUVRE PRATIQUE	<p>Des protocoles d'accueil et d'admission se déclinent sur chaque service, ils servent à baliser des points de repères identiques pour tous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des admissions sont prononcées pour des personnes ayant des troubles associés au handicap moteur ou au polyhandicap. • L'accompagnement individualisé se décline à partir de l'accueil sur le principe de la réponse aux besoins • L'admission est prononcée selon les disponibilités, les possibilités de réponse aux besoins, et selon l'ordre de la date de notification, et d'inscription sur la liste d'attente. • Les personnes admises sont domiciliées dans tout le département, (voire pour l'IEM sur des départements limitrophes) • Les locaux sont accessibles et adaptés aux personnes en situation de handicaps moteurs. • Le principe d'une co-évaluation globale au moment de l'accueil est retenu. Les évaluations se font à partir de repères et d'outils partagés ou reconnus. • Les personnes sont informées de leur droits (transmission et explication des outils de la loi 2002-2 lors de l'admission

DROIT À UNE PRISE EN CHARGE OU À UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ

« La personne doit se voir proposer une prise en charge ou un accompagnement, individualisé et le plus adapté possible à ses besoins, dans la continuité des interventions. »

DECLINAISON INSTITUTIONNELLE	<p>Dans les établissements la réponse aux besoins de chaque personne accompagnée sera un préalable à la démarche de projet mise en œuvre. Les établissements garantissent une individualisation de chaque parcours, en balisant des repères et étapes incontournables pour la continuité l'accompagnement.</p>
MISE EN ŒUVRE PRATIQUE	<p>Le processus du projet personnalisé est garant de la démarche d'adaptation de l'accompagnement sur tous les services du site</p> <p>Les projets sont adaptés aux besoins spécifiques, et se mettent en place à partir d'évaluations partagées.</p> <p>Ils prennent en compte les besoins et attentes des personnes ou de leurs représentants légaux</p> <p>Les besoins d'accompagnement individuels sont transcrits collectivement sous forme d'un tableau. L'analyse des besoins permet d'anticiper sur la nécessité des adaptations (ex adaptation de la formation aux évolutions repérées des besoins du public)</p> <p>La continuité des interventions se traduit notamment par des accompagnements et transmissions réalisés par les professionnels lors des changements de lieux d'accueil, ou entre les différents lieux d'accueil (hospitalisations, Accueil de Loisirs, école, crèches, MAM, domicile, accueil inter services...)</p> <p>Les temps de soins et d'accompagnement s'adaptent selon les souhaits, contraintes, disponibilité de la personne accompagnée</p>

DROIT À L'INFORMATION

« La personne bénéficiaire de prestations ou de services a droit à une information claire, compréhensible et adaptée sur la prise en charge et l'accompagnement demandés ou dont elle bénéficie ainsi que sur ses droits et sur l'organisation et le fonctionnement de l'établissement, du service ou de la forme de prise en charge ou d'accompagnement. La personne doit également être informée sur les associations d'usagers œuvrant dans le même domaine.

La personne a accès aux informations la concernant dans les conditions prévues par la loi ou la réglementation. La communication de ces informations ou documents par les personnes habilitées à les communiquer en vertu de la loi s'effectue avec un accompagnement adapté de nature psychologique, médicale, thérapeutique ou socio-éducative.

La personne doit se voir proposer une prise en charge ou un accompagnement, individualisé et le plus adapté possible à ses besoins, dans la continuité des interventions. »

DECLINAISON INSTITUTIONNELLE

Les établissements facilitent l'accès à l'information avec pour objectifs :

- une connaissance éclairée de l'accompagnement personnalisé
- et une participation à la vie institutionnelle.

Le droit d'accès aux éléments du dossier de la personne est facilité par un accompagnement professionnel.

MISE EN ŒUVRE PRATIQUE

Le livret d'accueil, le contrat de séjour, le DIPC (Document Individuel de Prise en Charge) et le projet d'établissement décrivent les modalités d'accès et de partage d'information

Les missions de chaque corps de métiers sont expliquées (via le Livret d'accueil, le projet d'établissement ou sous forme de carte de visites pour le SESSAD IV)

Les réunions de projets de font en présence de la personne et/ou de son RL.

Les Conseils de Vie Sociale, et groupes de participations des jeunes, font l'objet de compte rendu partagés.

Sur les services, il existe un trombinoscope des professionnels transmis aux familles

Une communication régulière adaptée aux personnes, aux familles et aux représentants légaux est réalisée sous forme de : mails, courriers, appels téléphoniques, échanges via Terrasis ; échange oraux pour les non lecteurs, transmission des bilans, VAD, recours à l'interprétariat ...

Une transmission à minima annuelle des bilans liés au projet personnalisé

Les services ont recours à l'interprétariat et au Facile à lire ou à comprendre (FALC)

Au SESSAD IV : la charte des droits et libertés est déclinée en Français simplifié et en infographie. (Ce document est à l'affichage sur le tableau d'affichage du SESSAD IV.)

PRINCIPE DU LIBRE CHOIX, DU CONSENTEMENT ECLAIRÉ ET DE LA PARTICIPATION DE LA PERSONNE

Dans le respect des dispositions légales, des décisions de justice ou des mesures de protection judiciaire ainsi que des décisions d'orientation :

■ La personne dispose du libre choix entre les prestations adaptées qui lui sont offertes soit dans le cadre d'un service à son domicile, soit dans le cadre de son admission dans un établissement ou service, soit dans le cadre de tout mode d'accompagnement ou de prise en charge ;

DECLINAISON INSTITUTIONNELLE

demandes et besoins spécifiques des personnes.

Chaque personne accompagnée est placée au centre du dispositif comme un acteur de son parcours. Ainsi, le consentement est systématiquement recherché avant la mise en œuvre de toute prestation.

MISE EN ŒUVRE PRATIQUE

Les contrats de séjour, DIPC et avenants formalisent les modalités d'accueil et d'intervention consenties, les modalités de sorties des dispositifs sont expliquées

Les notions de choix et de consentement se déclinent au travers de pratiques professionnelles variées et adaptées aux particularités de chacun des publics : ASB, communication verbale ou non, proposition sensorielle, entretiens ...). Ces propositions permettent de solliciter ou de repérer des expressions de préférence ou de refus. Ainsi, pour tous les publics, il existe différentes modalités de recueil des préférences, des choix qui s'inscrivent dans la démarche de projet personnalisé.

La personne et /ou son représentant légal sont présents à la réunion de projet.

Une particularité partagée sur le site concerne la question des appareillages, pour lesquels les représentant légaux donnent leur accord. En amont, une évaluation bénéfice risque, une validation des contentions, ainsi le choix des prestataires sont échangés avec eux.

Les contrats de séjour, DIPC et avenants formalisent les modalités d'accueil et d'intervention consenties, les modalités de sorties de dispositifs sont expliquées

Les notions de choix et de consentement se déclinent au travers de pratiques professionnelles variées et adaptées aux particularités de chacun des publics : ASB, communication verbale ou non proposition sensorielle, entretiens ...). Ces propositions permettent de solliciter ou de repérer des expressions de préférence ou de refus. Ainsi, pour tous les publics, il existe différentes modalités de recueil des préférences, des choix qui s'inscrivent dans la démarche de projet personnalisé.

La personne et /ou son représentant légal sont présents à la réunion de projet.

Une particularité partagée sur le site concerne la question de appareillages, pour lesquels les représentants légaux donnent leur accord. En amont, une évaluation bénéfice risque, une validation des contentions, ainsi le choix des prestataires sont échangés avec eux.

Les familles sont accompagnées sur certaines consultations pour faciliter la compréhension, donc le choix.

Quelques particularités :

Sur Terra Nova il existe une revisite régulière de l'intérêt de nouvelles activités pour les personnes. Les regards sont croisés, de nouvelles hypothèses sont formulées et sans cesse réquisitionnées. Par ailleurs, le recueil des directives anticipées, la place des familles sur la dimension médicale soutiennent la notion de consentement.

A l'Oasis, La répétition et la ritualisation permettent de faciliter une intégration et donc des préférences.

Concernant le public en situation de **polyhandicap**, la participation de la personne dans tous les actes de la vie quotidienne (principe de l'ASB), est rendue possible grâce au taux d'encadrement.

Sur l'IEM, la mise en place de contrats éducatifs avec des jeunes et le principe d'auto évaluation sont soutenus.

Au SESSAD IV, lors de la réunion projet, la personne ou son RL sont présents, et ils signent une attestation qui notifie leur consentement aux objectifs proposés.

■ Le consentement éclairé de la personne doit être recherché en l'informant, par tous les moyens adaptés à sa situation, des conditions et conséquences de la prise en charge et de l'accompagnement et en veillant à sa compréhension.

DECLINAISON INSTITUTIONNELLE

Les établissements sont garants du fait que les personnes familles et/ou DPM disposent de l'information nécessaire pour prendre une décision concernant leur projet de vie. La compréhension des informations s'appuie sur des adaptations techniques et humaines.

Sur tout le site :

Les contrats de séjour, DIPC et avenants formalisent les modalités d'accueil et d'intervention consenties, les modalités de sorties des dispositifs sont expliquées lors d'un entretien, au cours duquel un interprète est sollicité dès que besoins. Pour les familles allophones, un interprète est invité à toutes les réunions concernant l'enfant ;

Certains documents sont traduits en FALC, d'autres sont en cours. Au quotidien dans l'accompagnement des personnes, la compréhension est recherchée et soutenue par des outils personnalisés dès que nécessaire comme par exemple : des pictogrammes, des photos, des objets signifiants, des contacteurs, la LSF.

Les RDV avec les soignants et les médecins facilitent la transmission des Informations médicales, et les personnes sont soutenues pour leurs démarches administratives et sociales. Des visites à domicile s'organisent notamment pour faciliter les transmissions, et compréhension dès que besoin.

Dans l'accompagnement du polyhandicap, différents protocoles précisent les modalités d'adaptation de l'informations dans le domaine de la santé :

Le protocole pré op favorise les échanges entre pairs ou entre parents.

En cas d'hospitalisation, les personnes sont accompagnées et les familles soutenues.

Les questions de fin de vie font également l'objet d'échanges ajustés.

Le droit à la participation directe, ou avec l'aide de son représentant légal, à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne lui est garanti.

Lorsque l'expression par la personne d'un choix ou d'un consentement éclairé n'est pas possible en raison de son jeune âge, ce choix ou ce consentement est exercé par la famille ou le représentant légal auprès de l'établissement, du service ou dans le cadre des autres formes de prise en charge et d'accompagnement. Ce choix ou ce consentement est également effectué par le représentant légal lorsque l'état de la personne ne lui permet pas de l'exercer directement. Pour ce qui concerne les prestations de soins délivrées par les établissements ou services médico-sociaux, la personne bénéficie des conditions d'expression et de représentation qui figurent au code de la santé publique.

La personne peut être accompagnée de la personne de son choix lors des démarches nécessitées par la prise en charge ou l'accompagnement.»

La participation de la personne et/ou de son représentant légal est nécessaire à la co construction du projet personnalisé, pour lequel d'autres proches peuvent être associées. L'organisation des services est pensée de manière à faciliter et solliciter le choix par la personne de son accompagnement. Le recueil du consentement des familles et/ou les RL est systématiquement demandé lorsque la personne accompagnée n'est pas en capacité d'émettre un choix éclairé.

La participation directe est soutenue entre autre par :

- Les CVS et groupe d'expression collective
- La participation des personnes et/ou du RL au processus projet personnalisé (recueil des demandes, réunions de projet)

Sur le site, les situations de choix sont créées au quotidien et ajustées aux différents publics, à titre d'exemple :

- **Le Sessad IV** soutient le choix du lieu d'intervention auprès du jeune dans tous ses lieux de vie
- **Sur l'IEM**, des situations de choix sont mises en œuvre au quotidien, et multipliées au fil des journées.
- **Sur Terra Nova**, l'engagement est d'expérimenter des pratiques permettant de solliciter le choix, même s'il n'y a aucune certitude sur la compréhension ou le résultat. L'attention est également portée à l'individualisation de l'information en accueil collectif.
- **Sur L'Oasis**, Les Installations quotidiennes, corporelles et ergonomiques, ainsi que l'utilisation des aides techniques permettent de solliciter des situations de choix (tablettes, plaquettes de communication, ateliers, classeurs picto...).

MISE EN ŒUVRE PRATIQUE

DROIT À LA RENONCIATION

« La personne peut à tout moment renoncer par écrit aux prestations dont elle bénéficie ou en demander le changement dans les conditions de capacités, d'écoute et d'expression ainsi que de communication prévues par la présente charte, dans le respect des décisions de justice ou mesures de protection judiciaire, des décisions d'orientation et des procédures de révision existantes en ces domaines.»

INSTITUTIONNELLE

sejour et le projet personnaise) de demander des changements dans la mise en œuvre des prestations ou de renoncer à l'accompagnement.

MISE EN ŒUVRE PRATIQUE

Sur tous les services, les contrats de séjours et DIPC formalisent les recours en cas de refus de l'accompagnement ou de souhait de sortir du dispositif.

Les modalités d'accueil et d'accompagnement peuvent à tout moment être réquisitionnées et revisitées. (ex : organisation des temps d'accueil et d'intervention, accueil en hébergement, réajustement des accompagnements et prestations...)

Dans les limites des règles de sécurité, et dans un échange au cas par cas, il est possible d'exprimer par courrier le refus de la mise en œuvre de certaines prescriptions ou préconisation (ex : corsets, certains traitements...).

DROIT AU RESPECT DES LIENS FAMILIAUX

« La prise en charge ou l'accompagnement doit favoriser le maintien des liens familiaux et tendre à éviter la séparation des familles ou des fratries prises en charge, dans le respect des souhaits de la personne, de la nature de la prestation dont elle bénéficie et des décisions de justice. En particulier, les établissements et les services assurant l'accueil et la prise en charge ou l'accompagnement des mineurs, des jeunes majeurs ou des personnes et familles en difficultés ou en situation de détresse prennent, en relation avec les autorités publiques compétentes et les autres intervenants, toute mesure utile à cette fin.

Dans le respect du projet d'accueil et d'accompagnement individualisé et du souhait de la personne, la participation de la famille aux activités de la vie quotidienne est favorisée. »

DECLINAISON INSTITUTIONNELLE

L'aménagement des locaux prévoit des espaces dédiés à l'accueil des familles et fratries. Des actions individuelles et collectives se déclinent dans la mise en œuvre des projets d'établissement pour faciliter le maintien des liens familiaux.

MISE EN ŒUVRE PRATIQUE

Sur tout le site, il existe des espaces et des temps dédiés à l'accueil des familles (exemple : salle familles, réunion de projet, journées festives, ...).

Des RDV spécifiques et des visites à domicile facilitent la communication avec les familles sur l'accompagnement, et permettent d'ajuster les explications et l'attention apportées aux fratries (RDV avec le médecin, la psychologue, participation aux journées ou événements festifs).

Les transmissions sont régulières et facilitées par Terrasis.

Les visites d'établissement sont proposées systématiquement à l'accueil et aux familles qui en font la demande. Une visite virtuelle des établissements facilite la connaissance des lieux par les proches éloignés ou dans l'incapacité de se déplacer.

Sur Oasis, il existe une chambre post opératoire aménagée pour un accueil adapté de la famille auprès de l'enfant.

A titre d'exemple, le maintien des liens familiaux peut se décliner au travers de modalités spécifiques liées au public :

- **Sur Terra Nova**, des rencontres familiales peuvent prendre la forme d'accompagnement des résidents au domicile de leurs proches
- **Sur le SESSAD IV**, des réunions d'information sur les services permettent d'associer des interventions de jeunes et de familles ayant bénéficié du service par le passé
- **Sur L'Oasis**, des groupes de parole sont organisés avec les familles. Par ailleurs, celles-ci sont sollicitées pour participer à des activités (ex patinoire, balnéo...)

Sur l'IEM, des journées exceptionnelles sont organisées avec le soutien des familles.

DROIT À LA PROTECTION

« Il est garanti à la personne comme à ses représentants légaux et à sa famille, par l'ensemble des personnels ou personnes réalisant une prise en charge ou un accompagnement, le respect de la confidentialité des informations la concernant dans le cadre des lois existantes.

Il lui est également garanti le droit à la protection, le droit à la sécurité, y compris sanitaire et alimentaire, le droit à la santé et aux soins, le droit à un suivi médical adapté. »

Les établissements sont engagés dans une démarche de mise en conformité au RGPD qui sécurise les données sensibles.

Par ailleurs, ils s'engagent à assurer la sécurité des personnes accompagnées et des professionnels. Le règlement intérieur, le règlement de fonctionnement, les procédures, les registres et les affichages de sécurité précisent les conduites à tenir, les mesures de protection et de prévention des risques.

Le droit à la protection et à la sécurité se décline dans tous les aspects de l'accueil et de l'accompagnement. A titre d'exemple, il s'appuie sur différentes pratiques et notamment :

Dans le domaine de l'accompagnement à la santé et à la vie quotidienne :

- Le traçage des régimes et particularités alimentaires
- La mise en œuvre des consignes médicales selon les protocoles spécifiques
- Le droit à l'accès à un suivi médical adapté (ex Handi soin), et un accès à une offre de soin varié
- Le respect des règles d'hygiène (protocoles, fiches repères)
- Des actions de prévention et d'éducation à la santé (santé dentaires, éducation corporelle...)
- La formation aux techniques de portage, formation à l'utilisation du matériel
- L'adaptation des moyens humains et matériels (encadrement rails, entretien du matériel) ...
- L'apprentissage de la mobilité, de la sécurité dans les déplacements extérieurs (SESSAD, IEM), code de la route, permis fauteuil.

Sur le plan des informations :

- Le traçage et l'accès à toute information spécifique et nécessaire à l'accompagnement sécurisé de la personnes (allergies, installations, précautions particulière sont accessibles sous Terrasis aux professionnels en charge de l'accompagnement)
- La mise en œuvre des règles de partage d'information avec des partenaires (autorisations)
- Le recueil du consentement pour le respect du droit à l'image
- La sécurisation des outils de com (Terrasis)

Sur le plan des locaux et aménagements :

- La formation des professionnels aux conduites à tenir (incendie, SSI...)
- La mise à disposition sur Terra Nova et sur l'IEM de coffres pour sécuriser les biens
- La sécurisation des bâtiments la nuit (caméra, présence pro, procédure travail de nuit)

« Dans les limites définies dans le cadre de la réalisation de sa prise en charge ou de son accompagnement et sous réserve des décisions de justice, des obligations contractuelles ou liées à la prestation dont elle bénéficie et des mesures de tutelle ou de curatelle renforcée, il est garanti à la personne la possibilité de circuler librement. À cet égard, les relations avec la société, les visites dans l'institution, à l'extérieur de celle-ci, sont favorisées.

Dans les mêmes limites et sous les mêmes réserves, la personne résidente peut, pendant la durée de son séjour, conserver des biens, effets et objets personnels et, lorsqu'elle est majeure, disposer de son patrimoine et de ses revenus. »

**DECLINAISON
INSTITUTIONNELLE**

Le droit à l'autonomie se décline dans :

L'encouragement de toutes les formes d'expression, qu'elles soient corporelles ou verbales ;

- Des mises en situation qui permettent des interactions sociales (interne et externe).
- La possibilité d'accéder à ses objets personnels et d'aménager l'espace privatif .
- La compensation du handicap par des moyens matériels et humains afin de faciliter la vie quotidienne et la liberté d'aller et venir

Le droit à l'autonomie trouve une déclinaison pratique dans :

Le soutien à différentes formes d'expression :

- Le recueil des attentes et besoins lors du projet personnalisé
- La préconisation et les apprentissages d'outils de communication adaptée : (exemples : communication orale ou alternative, utilisation de plaquette, de pictogrammes ou autres supports pour les choix...)
- La décoration et la personnalisation des casiers, des chambres....

Des soutiens variés à la vie quotidienne :

- Par un matériel adapté (rail, lève personnes, équipements d'apprentissages liés à la mobilité dès que possible)
- Par une alternance des installations (sol, fauteuil, groupes)
- Par une individualisation des pratiques professionnelles, nécessaire au respect du droit au confort et au bien-être : installations spécifiques préconisées individualisées...

Le soutien aux interactions sociales :

- Les installations favorisant l'échange
- Des temps partagés auprès des activités réalisées par des professionnels ASI (ménage, vaisselle ...)
- Les sorties régulières ou exceptionnelles,
- Les formes d'inclusion variées. Exemples : unités d'enseignement avec l'éducation nationale pour les enfants, lien avec handis accompagnement sur l'accès à l'accueil de loisirs pour les enfants,
- La villa autonomie pour l'IEM
- L'organisation de stages et la proposition d'accueil de répit temporaire (IEM, oasis)
- Les temps de paroles et/ou les temps d'ateliers collectifs dédiés (IEM, Oasis) et les CVC

PRINCIPE DE PREVENTION ET DE SOUTIEN

« Les conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter de la prise en charge ou de l'accompagnement doivent être prises en considération. Il doit en être tenu compte dans les objectifs individuels de prise en charge et d'accompagnement.

Le rôle des familles, des représentants légaux ou des proches qui entourent de leurs soins la personne accueillie doit être facilité avec son accord par l'institution, dans le respect du projet d'accueil et d'accompagnement individualisé et des décisions de justice.

Les moments de fin de vie doivent faire l'objet de soins, d'assistance et de soutien adaptés dans le respect des pratiques religieuses ou confessionnelles et convictions tant de la personne que de ses proches ou représentants.»

Les établissements facilitent le maintien des liens affectifs et des liens familiaux.
Ils prévoient des modalités de soutiens personnalisés et collectifs aux étapes de vie ou de transition.

Le soutien lié aux soins se décline conformément à différents protocoles et processus :

- La co-élaboration et la mise en œuvre du projet personnalisé et le principe de continuité de l'accompagnement (en fonction du lieu où se trouve la personne : établissement, service, domicile, école, hôpital ...)

- Les différents protocoles :

Par exemple, le protocole hospitalisation et le protocole pré et post opératoire qui permettent lors des suites opératoires ou d'hospitalisation la possibilité de VAD ou de réajustement de l'accompagnement.

Sur Terra Nova, La procédure fin de vie, et les étapes permettant l'individualisation de l'accompagnement

Le lien avec les partenaires (Colibri, soins palliatifs) selon les situations spécifiques.

- Des actions d'éducation à la santé (exemple sur l'IEM et le SESSAD IV, Information sur la vie affective et sexuelle, actions d'éducation à la citoyenneté)

- Le soutien aux activités communes avec la famille et/ou fratrie, les aides apportées pour pouvoir sortir en famille (transport, aides techniques, des accompagnements de Terra Nova sur des événements familiaux comme des mariages)

- Le soutien psychologique et un accompagnement socioéducatif lors des périodes de transitions liées à l'âge ou aux changements de lieux ...

MISE EN ŒUVRE PRATIQUE

DROIT À L'EXERCICE DES DROITS CIVIQUES ATTRIBUÉS À LA PERSONNE ACCUEILLIE

« L'exercice effectif de la totalité des droits civiques attribués aux personnes accueillies et des libertés individuelles est facilité par l'institution, qui prend à cet effet toutes mesures utiles dans le respect, si nécessaire, des décisions de justice.»

INSTITUTIONNELLE

Les modalités d'accès à la citoyenneté sont déclinées via :

- Des activités socioéducatives adaptées à l'âge et aux possibilités d'expression de chacun.
- Des accompagnements dans le droit commun
- Le passage de l'adolescence à l'âge adulte fait également l'objet d'accompagnements plus spécifiques.

MISE EN ŒUVRE PRATIQUE

L'exercice des droits civiques est étayé par différents supports ajustés aux possibilités des personnes. Parmi ces supports, on peut trouver :

- Le CVS
- L'IEM participe au CCJ (avec la mairie)
- L'Oasis club junior à l'Oasis
- Un groupe de travail en cours avec le SAVS adulte et un groupe jeunes majeurs sur le SESSAD
- Des activités sur l'actualité mises en place auprès des enfants
- Des activités d'éducation civique, informations sur le vote
- Des accompagnements dans les démarches administratives (avec les assistantes sociales et /ou les éducateurs)
- Le soutien à la mise en place des mesures de protection

DROIT À LA PRATIQUE RELIGIEUSE

« Les conditions de la pratique religieuse, y compris la visite de représentants des différentes confessions, doivent être facilitées, sans que celles-ci puissent faire obstacle aux missions des établissements ou services. Les personnels et les bénéficiaires s'obligent à un respect mutuel des croyances, convictions et opinions. Ce droit à la pratique religieuse s'exerce dans le respect de la liberté d'autrui et sous réserve que son exercice ne trouble pas le fonctionnement normal des établissements et services. »

DECLINAISON INSTITUTIONNELLE

Le droit à la pratique religieuse s'inscrit dans le principe de laïcité. (Liberté de conscience de chaque citoyen, et indépendance/neutralité par rapport aux convictions religieuses ou particulières).

Des aménagements permettent la prise en compte des spécificités culturelles et religieuses.

Ces aménagements prennent en compte par exemple :

- Les particularités alimentaires (menus adaptés possibles)
- L'accès à la pratique religieuse est questionné dans un des bilans du SESSAD IV, et permet de préciser les attentes particulières dans ce domaine.
- Sur Terra Nova, le respect des choix en cas de décès dans les cas de directives anticipées est prévu.
- Des accompagnements sont proposés à Terra Nova lors de messes ou de mariages
- La possibilité d'adapter des rythmes en lien avec des pratiques religieuses

RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET DE SON INTIMITÉ

« Le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne est garanti.

Hors la nécessité exclusive et objective de la réalisation de la prise en charge ou de l'accompagnement, le droit à l'intimité doit être préservé.»

DECLINAISON INSTITUTIONNELLE

Le respect de la vie privée et de l'intimité passe par l'affirmation d'un droit à un espace privé physique et psychique pour toute personne accompagnée.

Elle se décline dans la prévention de la maltraitance qui passe notamment par :

- Des habitudes institutionnelles
- Des indicateurs visuels et/ou comportementaux
- L'aménagement de l'espace et du temps
- Des espaces d'échanges de pratiques

MISE EN ŒUVRE PRATIQUE

Les conditions de mises en œuvre se déclinent par :

- La fermeture des portes pendant les soins ou les moments personnels
- Le fait de frapper systématiquement aux portes
- Le fait d'indiquer l'impossibilité d'entrer par un sens interdit sur les portes
- Le respect des temps intimes, et façon d'envisager cet espace et temps
- L'aménagement des chambres doubles avec claustras sur les hébergements enfants
- Les conditions de mises en œuvre des accompagnements, à titre d'exemple : maillots de bains, vigilance à une tenue adaptée et respectueuse, discrétion sur les objectifs de travail liés à l'autonomie intime, le respect des demandes de confidentialité de l'adolescent, la verbalisation des gestes auprès des personnes, les demandes de confirmation ou de consentement lors de contact physiques, l'information sur les soins d'hygiène, l'organisation de l'espace lors des différentes séances.

Annexe n° 3 : Repères pour la bientraitance

Repère 1 - L'utilisateur co-auteur de son parcours

Repères ANESM : La bientraitance : définition et repères pour la mise en oeuvre	Modalités mises en œuvre dans l'établissement ou le service
<p>Donner une réalité à la liberté de choix</p> <ul style="list-style-type: none"> Respecter les droits et les choix de l'utilisateur concernant sa propre vie Personnaliser l'accueil et accompagner l'intégration Entendre la parole de l'utilisateur et respecter sa légitimité Développer les possibilités de relations entre les usagers et favoriser toutes les possibilités d'autonomie dans la vie quotidienne Être attentif au refus et à la non-adhésion 	<ul style="list-style-type: none"> Procédure d'admission Procédure d'accueil Recueil des attentes et besoins par le référent du projet Chartre des droits et liberté Règlement de fonctionnement Livret d'accueil Emploi du temps individualisé Projet appartement-villa Temps libre facilitant les échanges entre pairs Fiche repère sur les droits.
<p>L'accompagnement de l'autonomie</p> <ul style="list-style-type: none"> Informar l'utilisateur, premier support à l'autonomie Rechercher l'équilibre entre sécurité et autonomie Prendre en compte le rythme de l'utilisateur 	<ul style="list-style-type: none"> Charte des droits et libertés Livret d'accueil Procédure contention Emploi du temps et accompagnement individualisé Livret d'accueil Objectif du projet fixé avec le jeune Auto-évaluation possible suivant le projet
<p>La communication individuelle et collective</p> <ul style="list-style-type: none"> Proposer à l'utilisateur des occasions d'expression diversifiées Créer dans les établissements un environnement propice à la prise de parole individuelle ou collective Communiquer jusqu'à la fin de vie 	<ul style="list-style-type: none"> Groupes de parole sur les Unités de vie CVS Temps d'échange formalisé chaque semaine Petit groupe facilitant les échanges Prise en compte de la parole des personnes accompagnés lors du PP Rencontre individuelle avec le référent Prise en charge individuel selon le projet Accompagnement par Colibri
<p>Un projet d'accueil et d'accompagnement défini et évalué</p> <ul style="list-style-type: none"> Fixer des objectifs clairs dans le cadre du projet personnalisé Fixer des modalités de mise en place et de suivi réalistes, respectueuses des capacités et des rythmes de l'utilisateur Observer les effets positifs et négatifs des actions mises en place en faveur de l'utilisateur et effectuer en conséquence les ajustements nécessaires ans l'accompagnement Être attentif à la durée et à la continuité du parcours de l'utilisateur 	<ul style="list-style-type: none"> Projet personnalisé avec objectifs définis et évaluable Projet personnalisé avec modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation Echanges entre institutions visant à faciliter les transitions Stages Evaluation des objectifs du projet autant que nécessaire Mise en place d'outil tel que le DOCQ, BITP facilitant les relais pour l'après IEM Réflexion sur les solutions de répit possible avec l'internat (Séquentiel) Modalité de séjours de répit Mise en place des CIR dans un souci de réactivité

Repère 2 - La Qualité du lien entre professionnels et usagers

Repères ANESM : La bientraitance : définition et repères pour la mise en oeuvre	Modalités mises en œuvre dans l'établissement ou le service
<p>Le respect de la singularité, fondement de l'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> Accueillir l'utilisateur et respecter sa singularité Apporter une réponse adaptée aux besoins de l'utilisateur grâce à la formation et à la qualification des professionnels Formaliser le respect de la singularité dans le contrat de séjour et au DIPC Porter tout l'attention nécessaire à la nature et à l'expression de la relation affective 	<ul style="list-style-type: none"> Procédure et livret d'accueil Personnel qualifié Plan de formation Contrat de séjour avec avenants Règlement de fonctionnement Réflexion éthique associative et dans la gestion des paradoxes aux quotidiens Charte de Bientraitance Accompagnement psychologique Outil de communication adaptée
<p>La vigilance concernant la sécurité physique et le sentiment de sécurité des usagers</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer la protection et veiller au bien-être physique des personnes accueillies Veiller à la communication et à l'articulation entre les professionnels Informar les usagers sur les événements institutionnels et les changements de professionnels Être réactif aux besoins de l'utilisateur et apporter des réponses appropriées à la demande 	<ul style="list-style-type: none"> Procédures et conduites à tenir Gestion des événements indésirables (AGE-VAL) Protocole douleur Réunions d'équipe par UV Terrasis Echange téléphonique ou sur rendez vous avec les familles Communication par mail ou par terrasis Outils sur les spécificités de chaque jeune
<p>Un cadre institutionnel stable</p> <ul style="list-style-type: none"> Veiller à la connaissance et au respect du droit au sein de la structure Effectuer un rappel à la règle si nécessaire, sans glisser dans l'excès de rigidité institutionnelle Intervenir en cas de violence pour contenir la personne qui l'exerce envers les autres Interroger les passage à l'acte violents à la lumière de la vie de l'institution et du parcours de l'utilisateur 	<ul style="list-style-type: none"> Présentation du cadre légal auprès des professionnels Règlement de fonctionnement Procédure de traitement des faits de maltraitance et de gestion des événements indésirables Réflexion éthique Réflexion et échanges des pratiques lors des réunions de service Définir et cibler les comportements problèmes lors d'un temps spécifique : réunion programmée ou en urgence : Cellule interdisciplinaire de réflexion (GAE) Outil de la GAE, Stimulation basal Protocole de gestion de crise

Repère 3 - L'enrichissement des structures et des accompagnements par toutes les contributions internes et externes pertinentes

Repères ANESM : La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre	Modalités mises en œuvre dans l'établissement ou le service
<p>Travailler avec l'entourage et respecter les relations de l'usager avec ses proches</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer un environnement qui prend en compte l'entourage et entend sa propre analyse sur l'usager en complémentarité des autres analyses • Créer des lieux et des occasions qui permettent de reprendre, de maintenir et de conforter les liens affectifs avec les proches dans le respect des intérêts et des souhaits de l'usager • Entendre et comprendre les demandes et les besoins familiaux pour instaurer des solutions de prise en charge pérennes et respectueuses des équilibres familiaux • Maintenir des positionnements professionnels neutres et sans jugement de valeur à l'égard des relations entre l'usager et ses proches • Aider les personnes isolées à se créer un réseau social 	<ul style="list-style-type: none"> • Association des familles à l'élaboration du projet personnalisé • Charte de bientraitance • Processus Projet personnalisé • Co-construction du projet avec le jeune, sa famille et les partenaires • Participation du jeune et de sa famille à la réunion projet • Recueil des besoins et attentes du jeune et de sa famille par le référent projet dans deux espaces distincts • Possibilité d'un suivi psychologique avec le jeune, la fratrie, ses parents • Plan de formation : travail avec les familles • Espace d'échanges en réunion d'équipe : croiser les regards, passer le relai si besoin. • Travail en réseau : espace ados, centre de loisirs, CCJ, handisport... pour créer du lien avec d'autres jeunes • Classe externalisée
<p>L'articulation avec les ressources extérieures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ouvrir la structure à des ressources extérieures et développer les partenariats • Organiser une articulation avec les visiteurs réguliers et favoriser les interactions pour créer une culture de l'échange • Mettre en place des outils de recueil des perspectives extérieures à la structure • Développer la mutualisation des expériences entre les structures 	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil de stagiaires • Stages des jeunes vers les institutions • Partenariats locaux • Groupe de travail inter établissement • Accueil pour présentation de l'institution • Présentation de l'institution dans centres de loisir ou tous lieux de socialisation • Rencontre dans le cadre de la préparation à la sortie • Préparation à l'orientation et à la construction du projet professionnel
<p>La promotion de l'expression et de l'échange des perspectives</p> <ul style="list-style-type: none"> • Solliciter les usagers afin qu'ils formulent leurs souhaits dans des instances représentatives • Mettre en place des lieux d'échange où professionnels, familles ou proches et usagers peuvent croiser leurs regards • Promouvoir la participation en créant des liens lisibles entre les avis recueillis et l'évolution du fonctionnement de la structure • Encourager la participation aux échanges par une sollicitation régulière et respectueuse des usagers 	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil de vie sociale • Groupes de parole • Enquête de satisfaction • Procédure de gestion des plaintes et réclamations • Association de parents sur le site de Biard • Invitation sur des temps d'échange et de partage avec les familles • Commission animation • Sollicitation sur le choix des activités
<p>L'ouverture à l'évaluation et à la recherche</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recueillir les données pertinentes pour alimenter une démarche d'évaluation et de recherche • Ouvrir les structures à des actions d'évaluation et de recherche 	

Repère 4 - Le soutien aux professionnels dans leur démarche de bientraitance

Repères ANESM : La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre	Modalités mises en œuvre dans l'établissement ou le service
<p>Une promotion de la parole de tous les professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'échange autour de l'observation de proximité • Sensibiliser régulièrement les professionnels sur le sens de leur mission • Favoriser un partage et un enrichissement des compétences autour des observations quotidiennes • Formaliser avec les professionnels les supports d'information les plus adaptés 	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions de projet personnalisé • Réunion de services et spécifiques (soins, éducatives, pédagogiques, ASI...) • Terrasis • Fiches d'activité • Synthèse de retour de formation • Création d'outils • Mise en place de documents adaptés
<p>Une prise de recul accompagnée et encouragée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accueillir le nouveau professionnel et lui donner les moyens de comprendre et de s'adapter aux usagers qu'il accompagne • Accompagner les pratiques professionnelles et soutenir les professionnels par une réflexion régulière • Inscrire ces échanges dans une démarche d'amélioration continue des pratiques • Mettre en place, en cas d'événement particulièrement difficile, un accompagnement ponctuel approprié • Promouvoir la réflexion éthique des professionnels 	<ul style="list-style-type: none"> • Livret d'accueil du professionnel • Réunion de réflexion éthique • Prestataire extérieur pour accompagnement psychologique • Gestion des évènements indésirables • Plan d'amélioration de la qualité • Permettre un espace d'échanges lors des réunions de service • Accompagnement sur la fin de vie • Accompagnement en partenariat avec le CRA • Temps de réflexion associatif sur les questionnements éthiques
<p>Un PE ou un PS construit, évalué et réactualisé avec le concours des professionnels et garant de la bientraitance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Construire avec le concours des professionnels un projet d'établissement ou de service qui reprend le sens et fixe le cadre des missions des professionnels • Évaluer et faire vivre le projet d'établissement ou de service avec les professionnels et les usagers • Mettre en place des organisations qui fixent des responsabilités précises et un fonctionnement collectif cohérent • Instaurer des modes d'encadrement respectueux des personnes et garants de la bientraitance 	<ul style="list-style-type: none"> • Projet d'établissement qui fixe les modalités d'actions et d'interactions entre les parties • PE avec plan d'actions • Participation des professionnels à l'élaboration du PE • Renvoi vers des procédures claires et lisibles • PE actualisé tous les 5 ans • Programmation de temps d'échanges en équipe autour des RBBPP • Accessibilité des RBPP

Annexe n° 4 : Projet pédagogique

Axes prioritaires	Objectifs	Actions	Moyens	Critères d'évaluation	
I. Le langage comme pilier des apprentissages.	• Permettre la communication de tous les élèves.	• Déclencher des situations communicationnelles.	• Temps de « Quoi de neuf ? » hebdomadaires (raconter son week-end, ses vacances...) • Atelier des « 3 figures » (jouer un personnage avec une intention). • Atelier Ma vie d'ado (s'exprimer, échanger, argumenter) • Temps de classe dédiés à l'étude de l'actualité. • Temps de « Bien vivre ensemble » hebdomadaire pour exprimer ses besoins, ses ressentis quant au quotidien vécu en collectivité. • Atelier « Slam ». • Savoir se présenter à l'oral et à l'écrit	• Prise de parole de tous les élèves. • Articuler intention/écriture/jeu de rôle • Respect des règles de communication • Engagement actif lors des moments d'échange. • Exprimer ses besoins ou ses ressentis • Epreuve orale de CFG, entretien pour un stage	• Acquisition d'une culture commune de référence
		• Favoriser la compréhension d'un message par un moyen de communication adapté. • Permettre l'expression de tous.	• Utiliser des questions fermées. • Utiliser un langage clair et des phrases courtes. • Utiliser les pictogrammes. • Utiliser le français signé. • Utiliser les Tableaux de Langage Assisté. • Utilisation du PODD.	• Généraliser les outils de communication dans tous les moments de la journée du jeune par tous les professionnels qui l'accompagnent. • Utilisation des outils de communication adaptés par les élèves.	• Utiliser différents supports d'écrits
		• Utiliser le pouvoir expressif du corps et du visage. Favoriser l'expression à	• Projet court-métrage avec une Art-Thérapeute. • Théâtre/marionnettes • Danse/musique • Arts visuels	• Implication dans un projet • Exprimer une intention par le corps et/ou le visage	
	• Développer l'accoutumance de l'écrit au quotidien.	• Penser l'environnement de la classe.	• Mettre en place une bibliothèque de classe dans chaque classe de l'UE et permettre des emprunts. • Affichage clair de mots références (prénoms, jour de la semaine...)	• Utiliser la bibliothèque de la classe	
		• Fréquenter quotidiennement les écrits fonctionnels, communs à tous les jeunes de l'IEM.	• Menus, recettes de cuisine, emploi du temps, calendriers...	• écrits repérés par les enfants	
					• Fréquenter les lieux et les acteurs de l'écrit.
					• Fréquenter la bibliothèque de l'école de Quinçay pour l'UEE. • Fréquenter les bibliothèques municipales. • Sorties mensuelles à la médiathèque de Poitiers. • Rencontre avec des auteurs.

Axes prioritaires	Objectifs	Actions	Moyens	Critères d'évaluation
		• Organiser des temps de lectures offertes.	• Lectures partagées hebdomadaires avec CM1/CM2 de l'école de Quinçay. • Lectures d'albums aux élèves du Secteur 3/6 ans par les élèves du Secteur des plus grands. • Lectures régulières par les enseignants en classe (lectures suivies, contes...) • Ateliers de lectures musicales. • Poésies offertes lors du Printemps des poètes.	• Acquisition d'une culture commune de référence
		• Diversifier les supports proposés.	• Mettre à disposition des élèves des livres, des journaux, des manuels, des revues, des affiches, des courriers, des prospectus... • Abonnements annuels à l'École des Loisirs pour chaque UE. • Abonnement à la Presse jeunesse « Mon petit quotidien », « Journal d'Albert », « Wapiti »...	• Utiliser différents supports d'écrits
		• Fréquenter les lieux et les acteurs de l'écrit.	• Bibliothèque de l'école de Quinçay pour l'UEE. • Fréquenter les bibliothèques municipales. • Sorties mensuelles à la médiathèque de Poitiers. • Rencontre avec des auteurs.	
		• Déclencher des situations d'écriture.	• Dictée à l'adulte régulière. • Ateliers d'Expression écrite. • Atelier « Journal de classe » : rédiger un CV, une lettre de motivation, lettre de demande de stage.	• Utiliser l'écrit comme support de communication • Produire des écrits codifiés
		• Favoriser la lecture « plaisir ».	• Lectures suivies en lien avec les intérêts des élèves. • « Silence on lit » : ¼ d'heure de lecture hebdomadaire chez les plus grands. • Moments de lecture libre (manipulation, lecture individuelle par un adulte ou un pair) chez les plus jeunes.	• Écouter des histoires, manipuler des livres

Axes prioritaires	Objectifs	Actions	Moyens	Critères d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> Enrichir le vocabulaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la découverte de nouveau vocabulaire en diversifiant les supports. 	<ul style="list-style-type: none"> Apprentissage de comptines, de chansons, de poésies. Utilisation de la littérature jeunesse. Jeux de société (lotos, memory). Ateliers « Cuisine ». 	
	<ul style="list-style-type: none"> Développer une lecture fonctionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à la généralisation des acquis. 	<ul style="list-style-type: none"> Banque d'outils-référence en lecture globale pour aider à l'utilisation dans la vie quotidienne. Prise d'indices dans les écrits du quotidien Apprentissage de la lecture avec l'appui de la méthode Borel Maissonny et des alphas Colorisation de syllabes (logiciel Lirecouleur), de phonèmes complexes en fonction des objectifs pédagogiques 	
II. Former des citoyens impliqués	<ul style="list-style-type: none"> Des citoyens respectueux et responsables. 	<ul style="list-style-type: none"> Veiller au respect et à la sécurité de tous. 	<ul style="list-style-type: none"> Atelier de Communication Non Violente (formation OCCE sur les messages clairs) Permis Fauteuil à généraliser Permis à points généralisé sur tout le Secteur 7/14. Préparation de l'Attestation Scolaire de Sécurité routière. Sensibilisation aux premiers secours : informer sur les numéros d'urgence à connaître, lien avec gendarmerie, pompiers, Maif 	<ul style="list-style-type: none"> Régulation des interactions sociales et interpersonnelles Respect des règles Adopter un comportement plus responsable
		<ul style="list-style-type: none"> Veiller au respect de soi, des autres 	<ul style="list-style-type: none"> Atelier « Jeux de société » Atelier « Bien vivre ensemble » 	
		<ul style="list-style-type: none"> Eduquer au respect de l'environnement et des animaux. Participer aux journées d'actions nationales. 	<ul style="list-style-type: none"> Sorties en milieu naturel. Poursuivre le tri sélectif dans les classes. Ateliers « Nature ». Projet Handi-Chiens. Ferme pédagogique, Bois de St Pierre Organisation d'informations et de débats : journée de la Laïcité, de la Femme... 	<ul style="list-style-type: none"> Implication dans le projet Améliorer la confiance en soi

Axes prioritaires	Objectifs	Actions	Moyens	Critères d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> Des citoyens reconnus et respectés. 	<ul style="list-style-type: none"> Aider les élèves à mieux déterminer leurs besoins. 	<ul style="list-style-type: none"> Atelier « Emotions ». Atelier des « 3 figures ». Atelier « ma Vie d'Ado » : travail sur la connaissance du corps, le grandissement, le consentement, interventions de l'infirmière pour évoquer la puberté, la sexualité... Temps de « Bien Vivre Ensemble ». Atelier « philo » 	<ul style="list-style-type: none"> Mieux déterminer les besoins, mieux comprendre les émotions de l'adolescence
		<ul style="list-style-type: none"> Favoriser les projets inclusifs. 	<ul style="list-style-type: none"> Classe Externalisée sur l'école élémentaire de Quinçay. Séances hebdomadaires de sport adapté sur l'UEE de Quinçay. Rencontres de sport adapté au CREPS. Projets en lien avec le Lycée Professionnel du Dolmen. Inclusions individuelles sur le PIAL Pablo Neruda, sur l'ULIS Charles Perrault ou l'ULIS Rabelais. 	<ul style="list-style-type: none"> Faire vivre cette classe au sein de l'école Multiplier les temps partagés en milieu ordinaire Favoriser une culture commune en lien avec des enfants d'âge similaire
	<ul style="list-style-type: none"> Des citoyens autonomes et éclairés. 	<ul style="list-style-type: none"> Mener des séances spécifiques autour de la connaissance et l'utilisation de la monnaie, la tenue d'un budget. Permettre de l'autonomie dans les déplacements. Favoriser l'accès à la culture. 	<ul style="list-style-type: none"> Tenue des caisses lors du Marché de Noël. Sorties pour faire les courses en supermarché, à la poste, à la boulangerie... Tenue de la coopérative scolaire par les élèves. Signalisation claire au sein de l'IEM (semaine de la prévention routière) Attestation Scolaire de Sécurité Routière Accompagnement pour la mise en place du Pass'Culture pour les élèves de plus de 15 ans Participer aux grands événements culturels de l'année, Fête de la musique, du Cinéma, fête du Livre, festival de la BD. Faire venir des artistes à l'IEM. Emmener les élèves dans les lieux de culture (sortie à la ludothèque, cinéma, théâtre...) Projets annuels avec les Beaux-Arts de Poitiers. Prévoir le programme de géographie/Découverte du monde en fonction de l'actualité sportive/culturelle (Vendée Globe, Coupe du monde, Jeux Olympiques et Paralympiques) 	<ul style="list-style-type: none"> Connaître les moyens de paiement, compléter un chèque, une remise de chèque Respect des règles de circulation à l'IEM et dans l'espace public Utilisation individuelle et autonome du Pass Culture Prise d'informations en autonomie en dehors de l'IEM

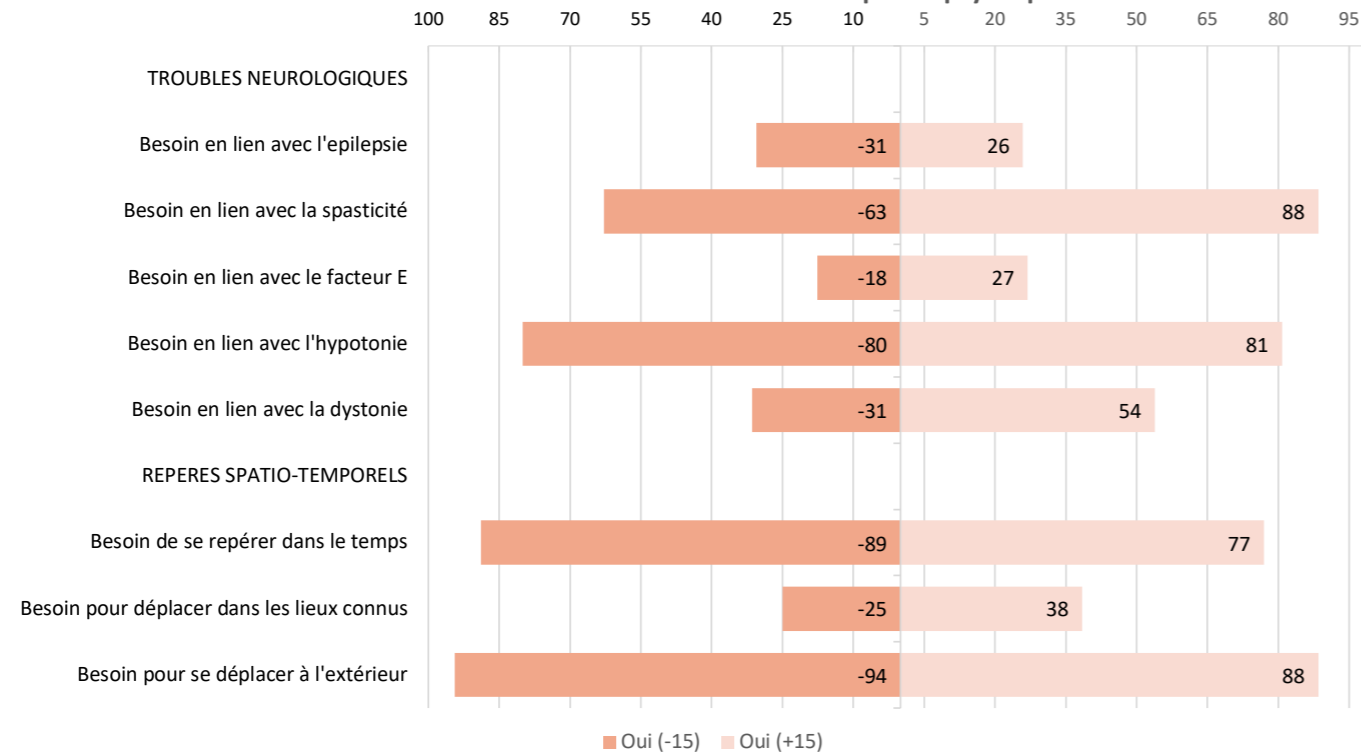
Axes prioritaires	Objectifs	Actions	Moyens	Critères d'évaluation
III. Ouvrir l'Unité d'Enseignement sur l'extérieur.	• Travailler le lien avec les familles.	<ul style="list-style-type: none"> • Communication écrite ou orale régulière sur le quotidien scolaire de leurs enfants. • Impliquer les familles dans le projet scolaire de leur enfant. • Expliquer les aménagements, les adaptations et les objectifs pédagogiques • Harmoniser les outils d'évaluation pour une évaluation objectivée des compétences et des besoins 	<ul style="list-style-type: none"> • Mots réguliers sur Terrasis ou par autre moyen de communication utilisé par la famille. • Retour des cahiers régulier dans les familles. • RDV téléphonique • Mise en place de Terrasis 2.0 avec un accès direct au projet scolaire pour les parents. • Equipes éducatives avec les établissements dans lesquels les élèves sont accueillis • Rencontres annuelles ou RDV téléphonique avec chaque famille • Transmission du bilan scolaire inclus dans le projet personnalisé • Equipe de Suivi de Scolarisation • Elaboration et transmission de l'évaluation Gevasco aux familles (document référence pour la MDPH) • Mise en place d'évaluations communes à l'IEM en fonction du niveau de compétences de l'élève (évaluation des prérequis à la scolarisation, évaluation nationale avec grilles de compétences en fonction du niveau des élèves). 	<ul style="list-style-type: none"> • Consultable sur Terrasis • Pour tous les enfants de l'UEE + enfants en inclusion • Élaboration d'outils efficaces
	• Travailler le lien avec les partenaires.	<ul style="list-style-type: none"> • L'IEM. • L'enseignant référent, la MDPH • Les établissements scolaires (enseignants, AESH, chef d'établissement...) • Les mairies. 	<ul style="list-style-type: none"> • La coordonnatrice fait le lien avec la direction, les référents éducateurs, paramédicaux • Participation aux réunions hebdomadaires ou par quinzaine (lundi/mardi soir) • Equipe de Suivi de Scolarisation • Classe Externalisée sur l'école élémentaire de Quinçay. • Séances hebdomadaires de sport adapté sur l'UEE de Quinçay. • Inclusions individuelles sur le PIAL Pablo Neruda, sur l'ULIS Charles Perrault ou l'ULIS Rabelais. • Projets en lien avec le Lycée Professionnel du Dolmen. 	<ul style="list-style-type: none"> • Complémentarité des compétences pour l'accompagnement de chaque jeune • Tenue à jour des Gevascos des élèves • Favoriser les apprentissages scolaires avec des enfants d'âge similaire • Favoriser une culture commune en lien avec des enfants d'âge similaire

Axes prioritaires	Objectifs	Actions	Moyens	Critères d'évaluation
		<ul style="list-style-type: none"> • Les associations culturelles et sportives. • L'installation du Fablab au sein de l'établissement 	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres de sport adapté au CREPS. • Intervention des Beaux-Arts sur l'UE. • Créer du lien avec les acteurs du Fablab 	<ul style="list-style-type: none"> • Mieux déterminer les besoins, mieux comprendre les émotions de l'adolescence • Accompagner les jeunes dans ce projet
	• Apprendre à l'extérieur.	• Fréquenter les lieux de culture de la ville.	<ul style="list-style-type: none"> • Sorties au TAP. • Inscription au dispositif « Ecole et Cinéma ». • Inscription au dispositif « Les Petits Devant, les Grands derrière ». • Expositions à l'Espace Mendès France, séances au planétarium. 	
	• Diversifier les modalités d'accès aux apprentissages scolaires	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficier de temps d'apprentissage dans un établissement scolaire ordinaire • Apprentissages avec des élèves du milieu ordinaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Unité d'enseignement sur la classe externalisée de Quinçay • Temps d'inclusion au sein d'une école maternelle (Pablo Neruda) • Temps d'inclusion au sein d'une école élémentaire avec Ulis (Perrault) • Temps d'inclusion avec l'Ulis collège (Rabelais) • Projet commun avec des élèves d'un établissement scolaire (lycée du Dolmen, collège Rabelais) 	<ul style="list-style-type: none"> • Partager des temps, des espaces avec d'autres classes de l'école • Inclusion individuelle • Projet commun, temps partagé

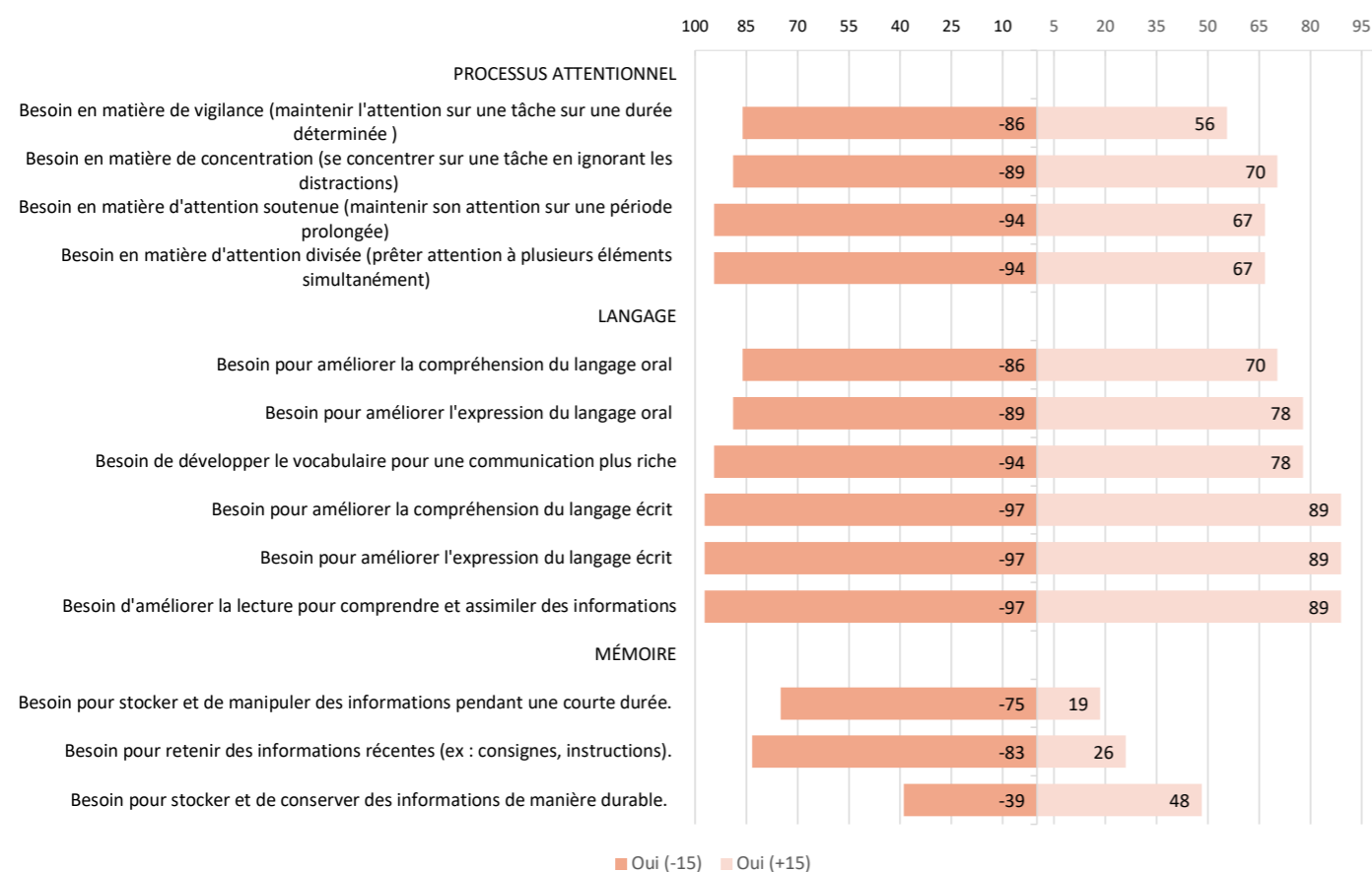
Annexe n° 5 : Recueil des besoins des personnes accueillies (SERAFIN PH) exprimés en pourcentage pour la plateforme des moins de 15 ans (-15) et la plateforme des plus de 15 ans (+15)

1.1 BESOINS EN MATIERE DE SANTE SOMATIQUE OU PSYCHIQUE

1.1.1. Besoins en matière de santé somatique ou psychique

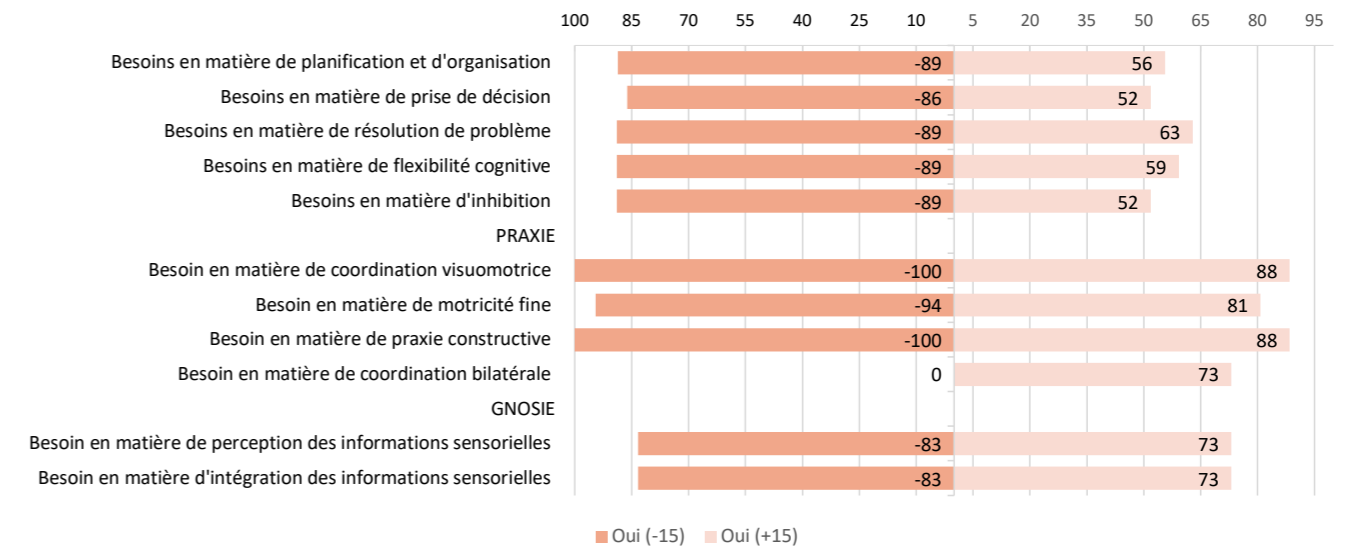


1.1.1.1 Besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux Fonctions instrumentales et cognitives



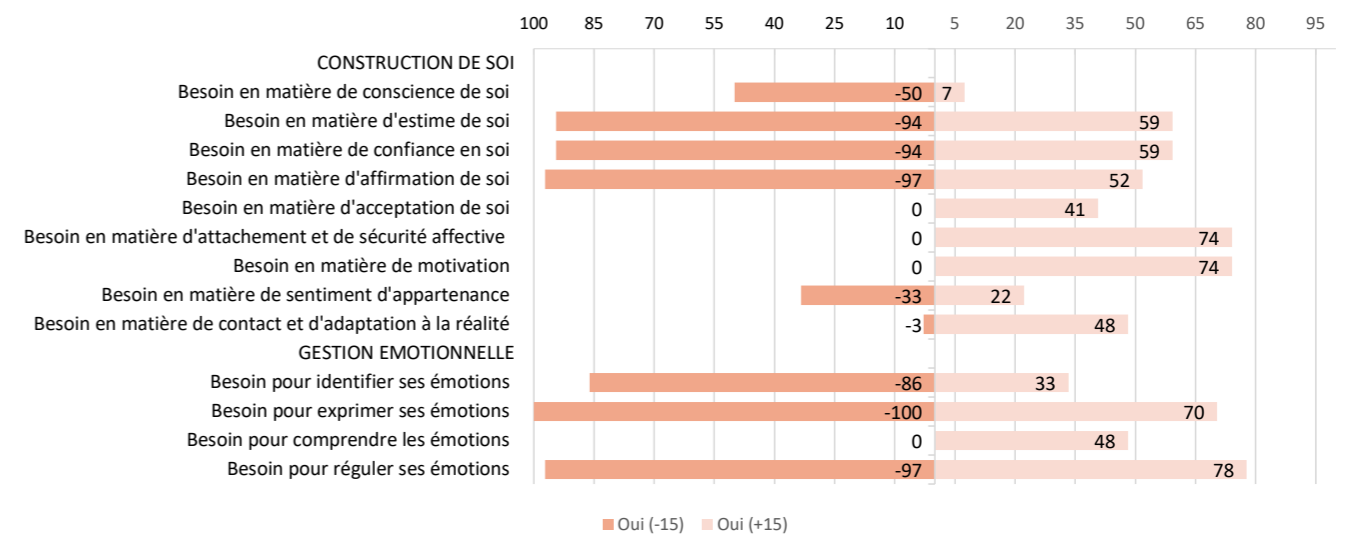
1.1.1.1 Besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux

Fonctions exécutives



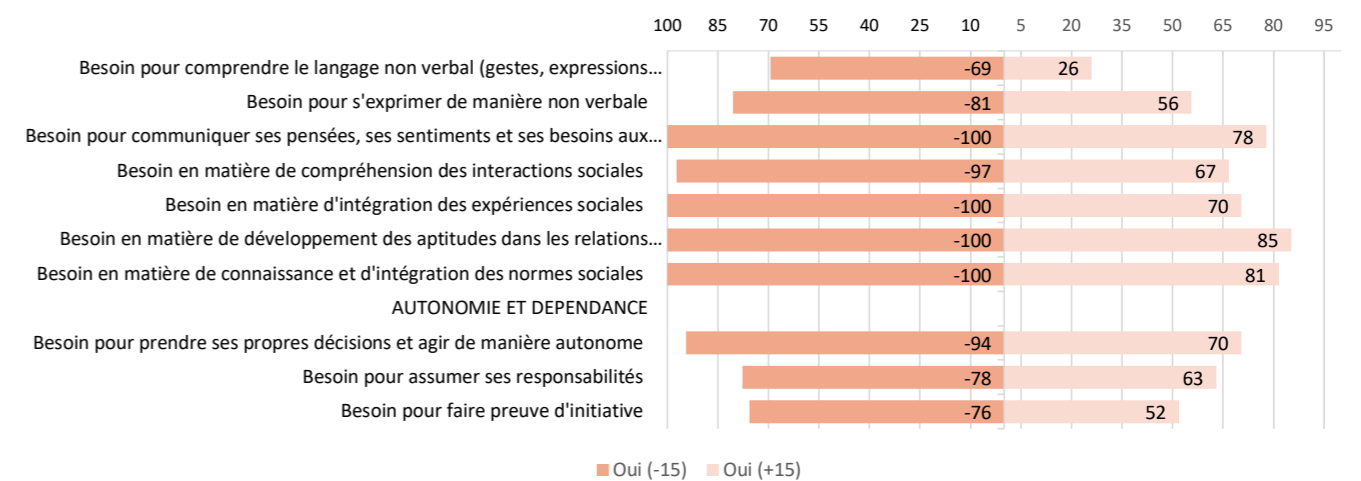
1.1.1.1 Besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux

Fonctions psychiques



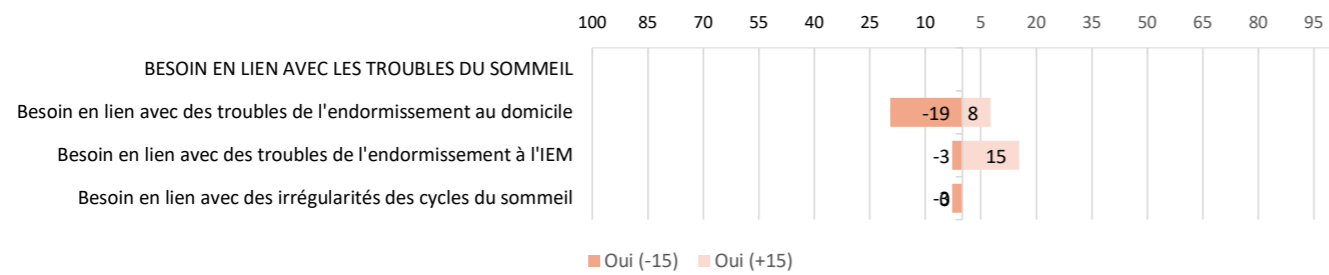
1.1.1.1 Besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux

Fonctions psychosociales globales

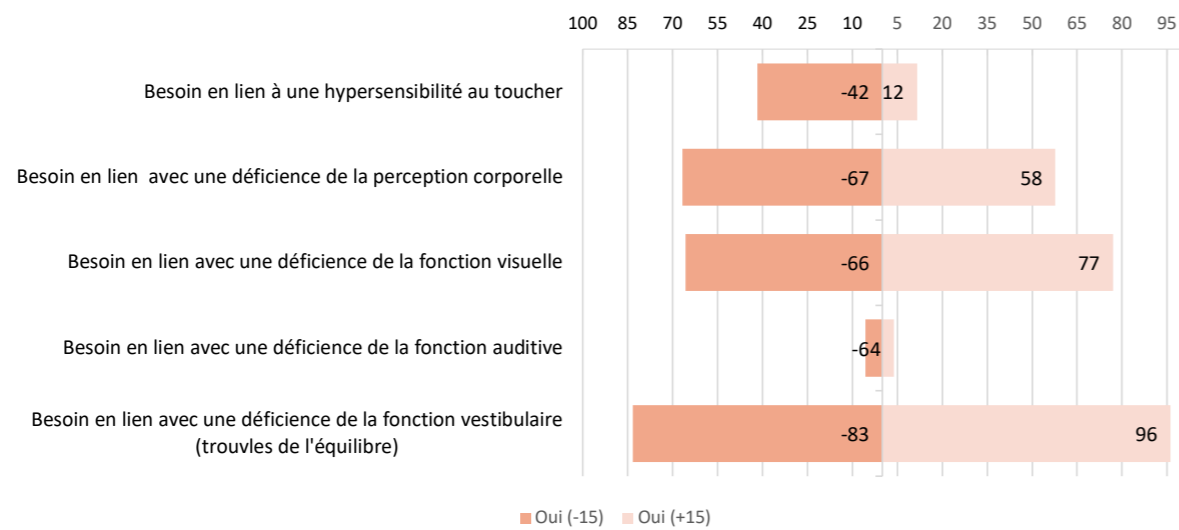


1.1.1.1 Besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux

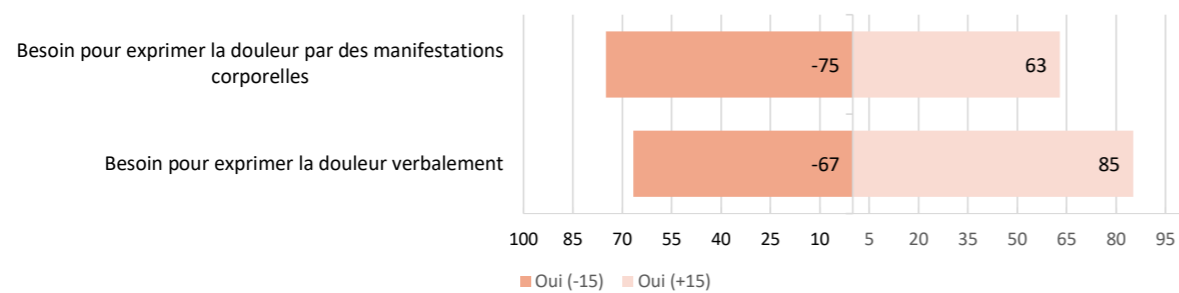
Structure du système nerveux



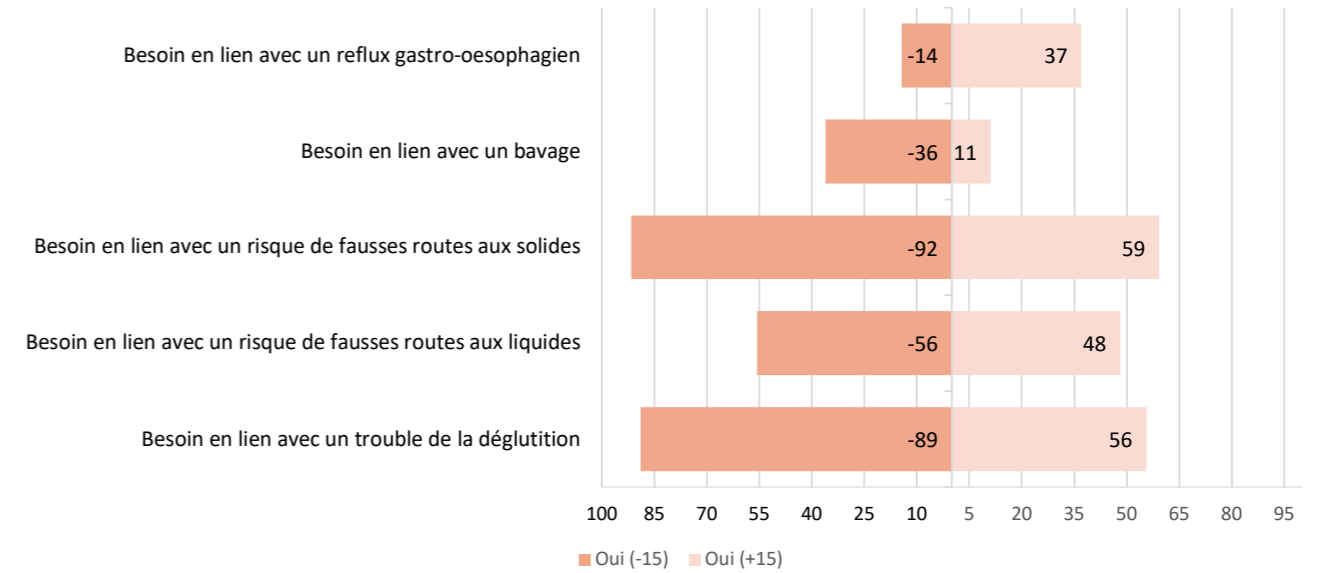
1.1.1.2. Besoins en matière de fonctions sensorielles



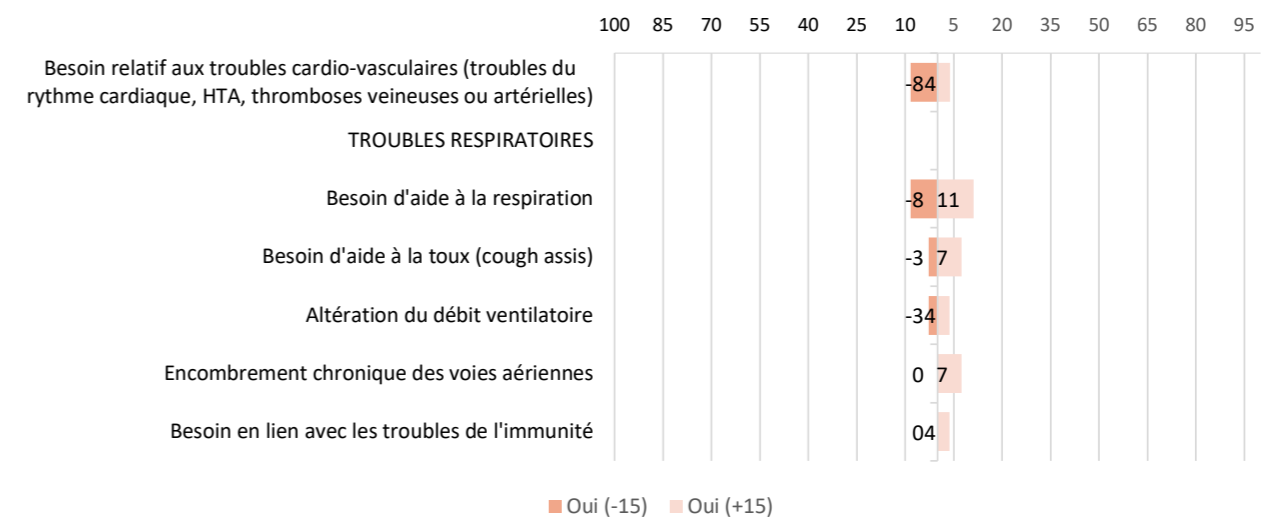
1.1.1.3. Besoins en matière de douleur



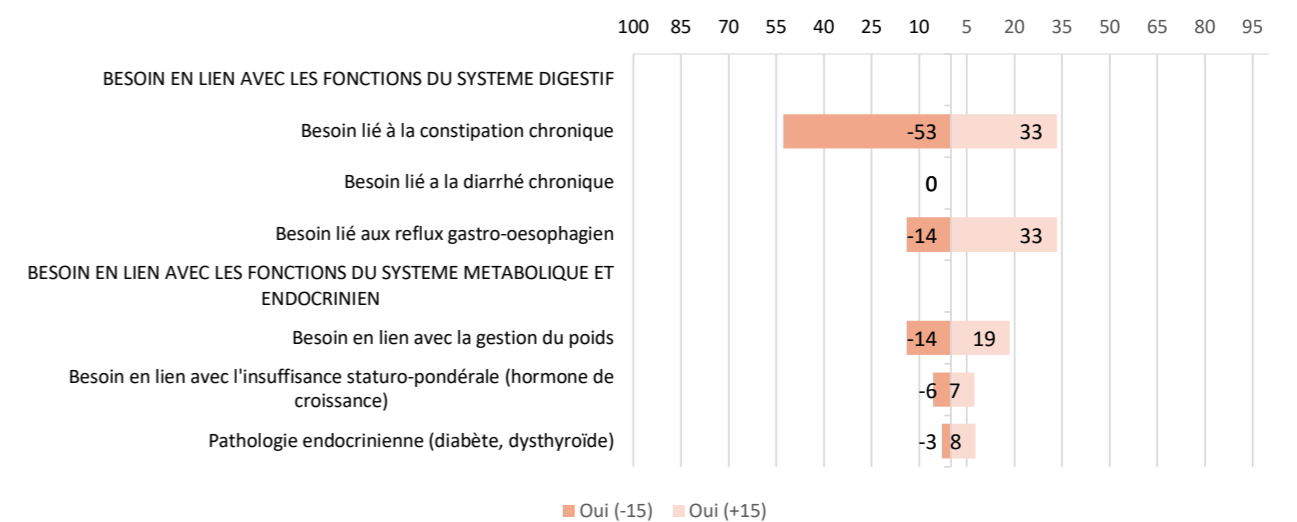
1.1.1.4. Besoins relatifs à la voix, à la parole et à l'appareil bucco-dentaire



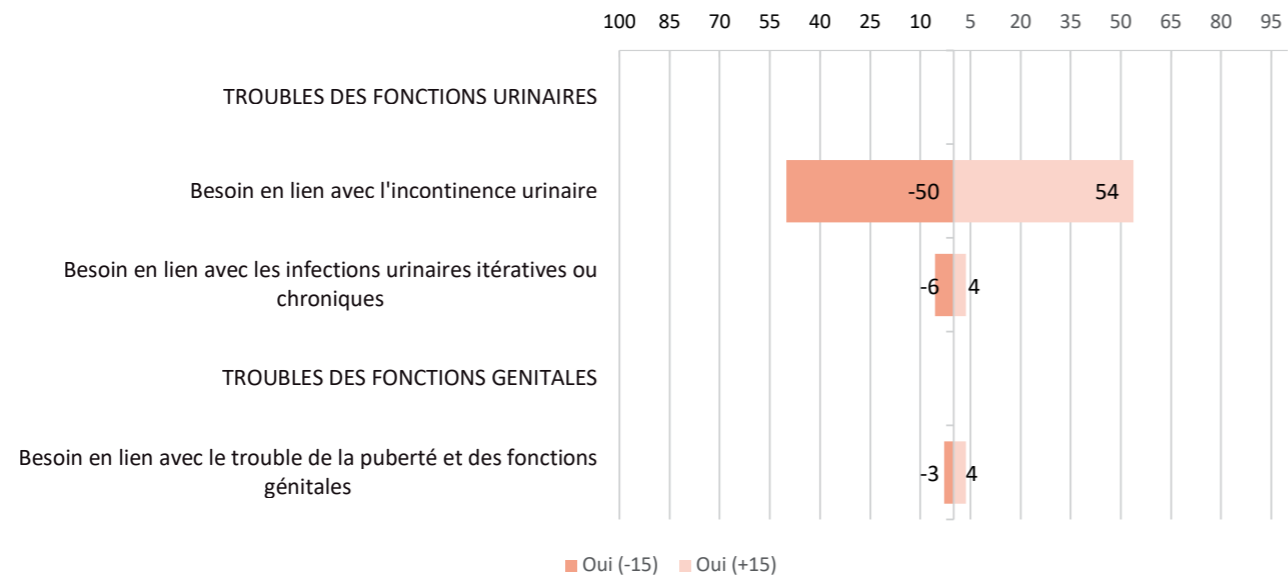
1.1.1.5. Besoins en matière de fonctions cardio-vasculaire, hématopoïétique, immunitaire et respiratoire



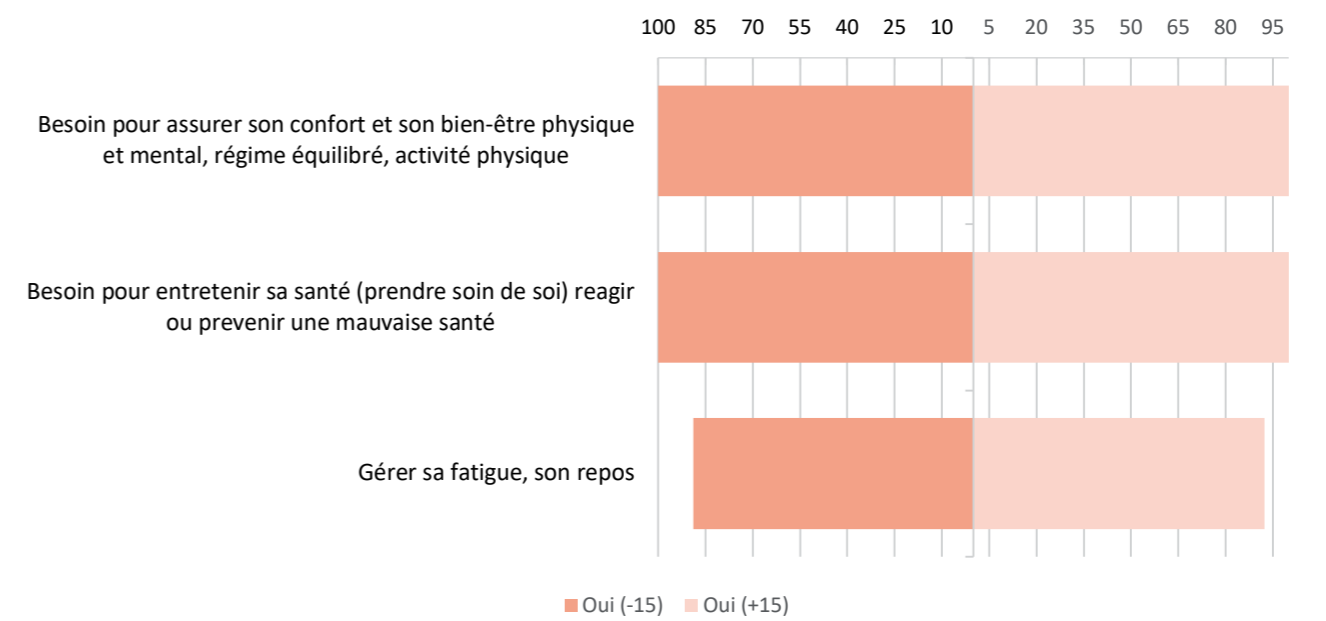
1.1.1.6. Besoins en matière de fonctions digestive, métabolique, endocrinienne



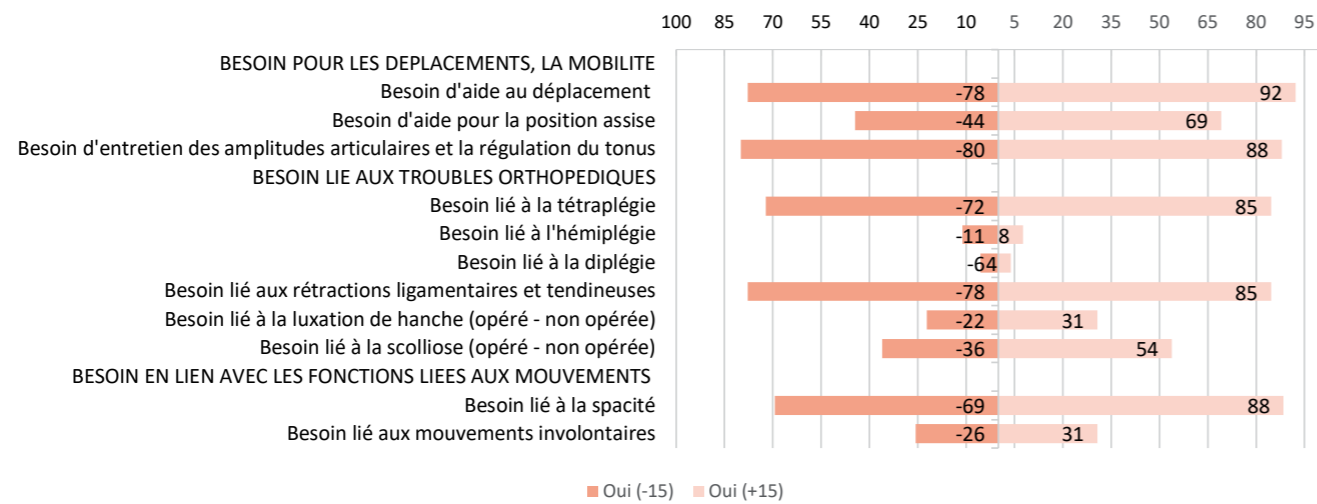
1.1.1.7. Besoins en matière de fonctions génito-urinaires et reproductives



1.1.1.10. Besoins pour entretenir et prendre soin de sa santé

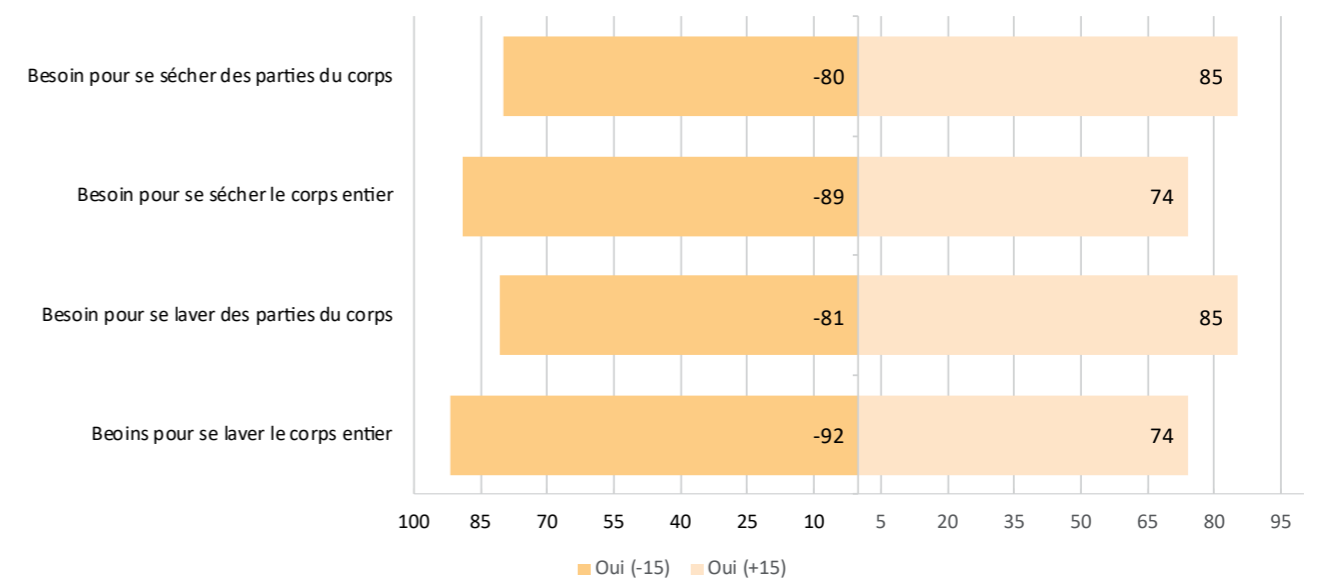


1.1.1.8. Besoins en matière de fonctions locomotrices

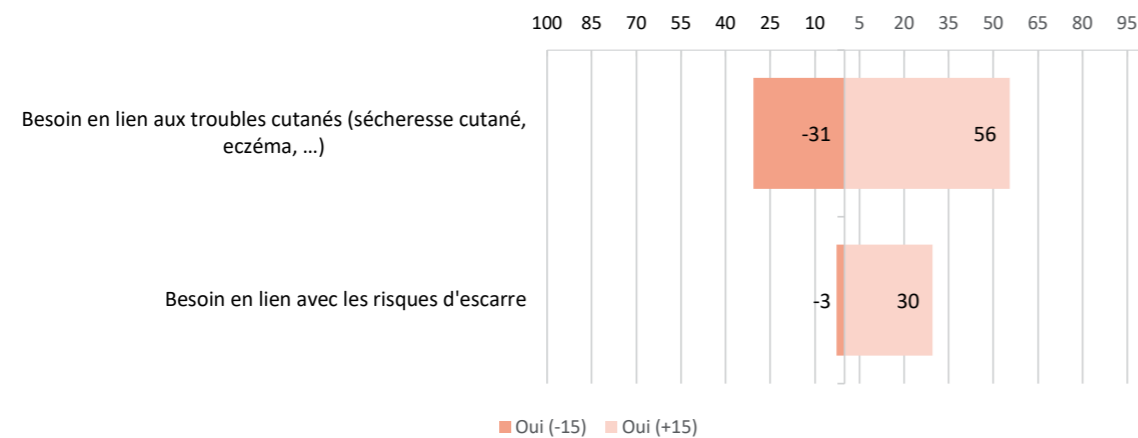


1.2 BESOINS EN MATIERE D'AUTONOMIE

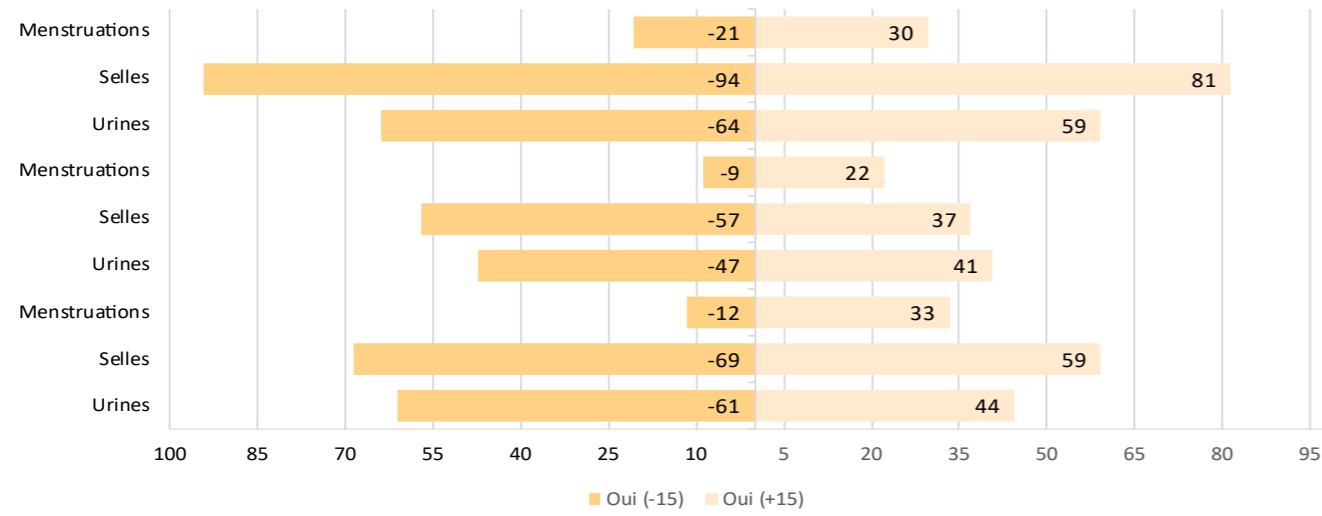
1.2.1.1 Besoin en lien avec l'entretien personnel



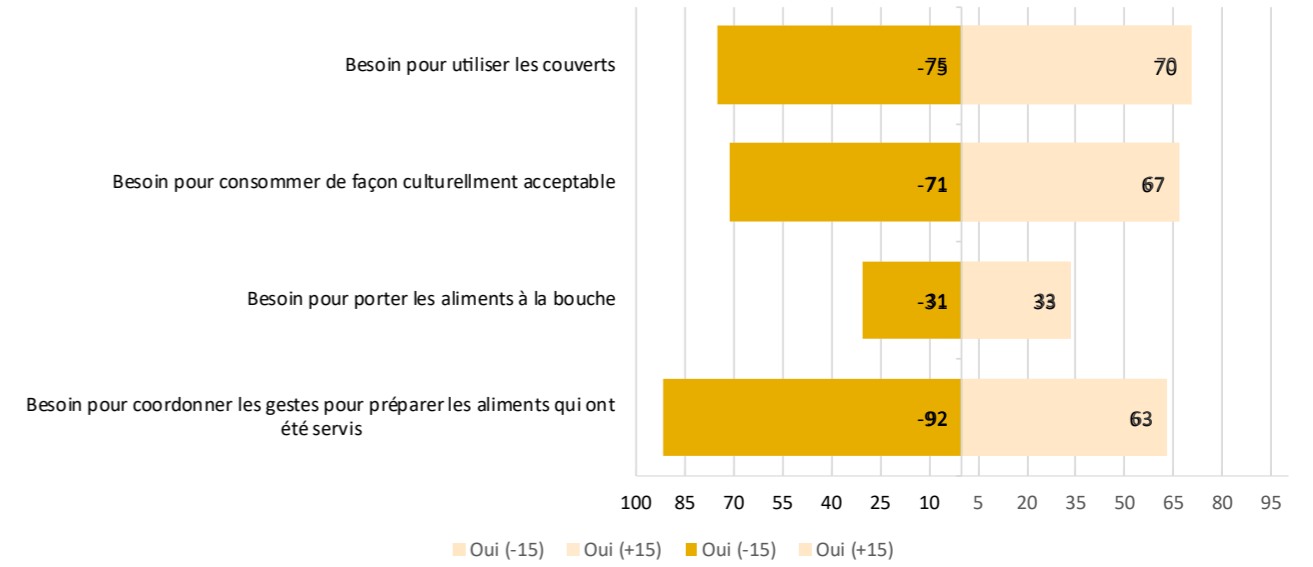
1.1.1.9. Besoins relatif à la peau et aux structures associées



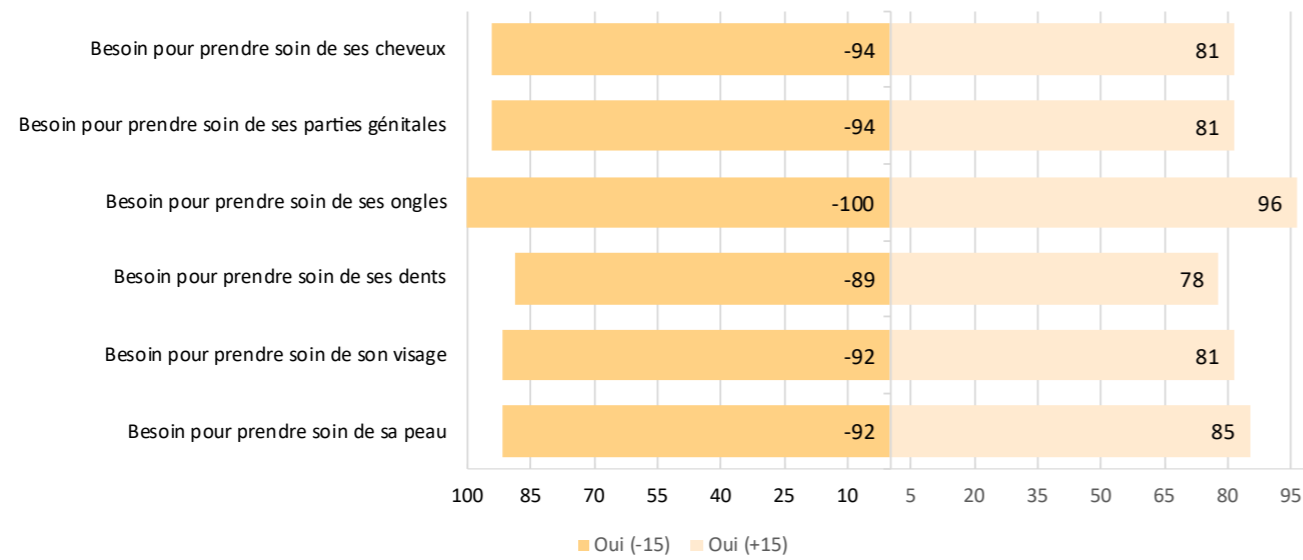
1.2.1.1 Besoin en lien avec l'entretien personnel
Besoin pour aller aux toilettes



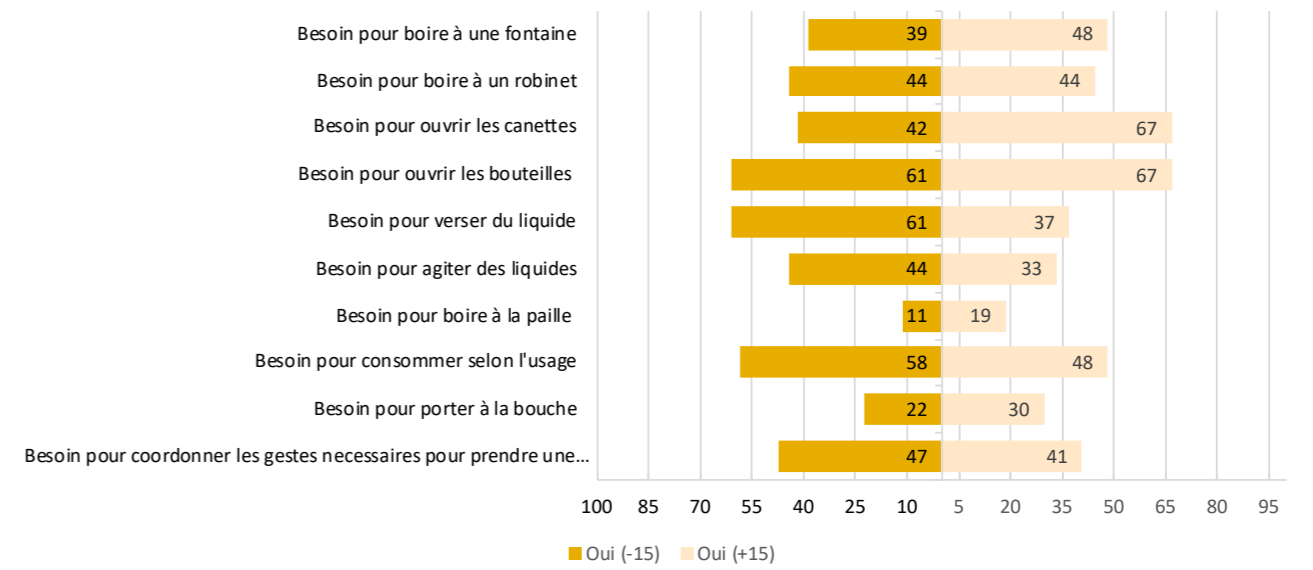
Besoin pour manger



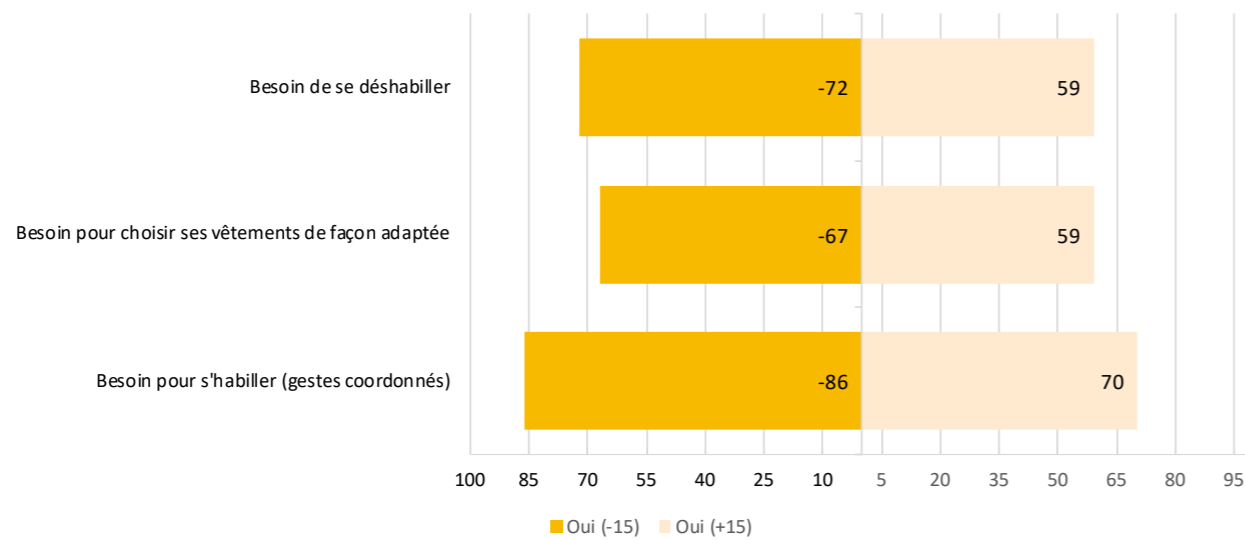
1.2.1.1 Besoin en lien avec l'entretien personnel
Besoin pour prendre soin de son corps



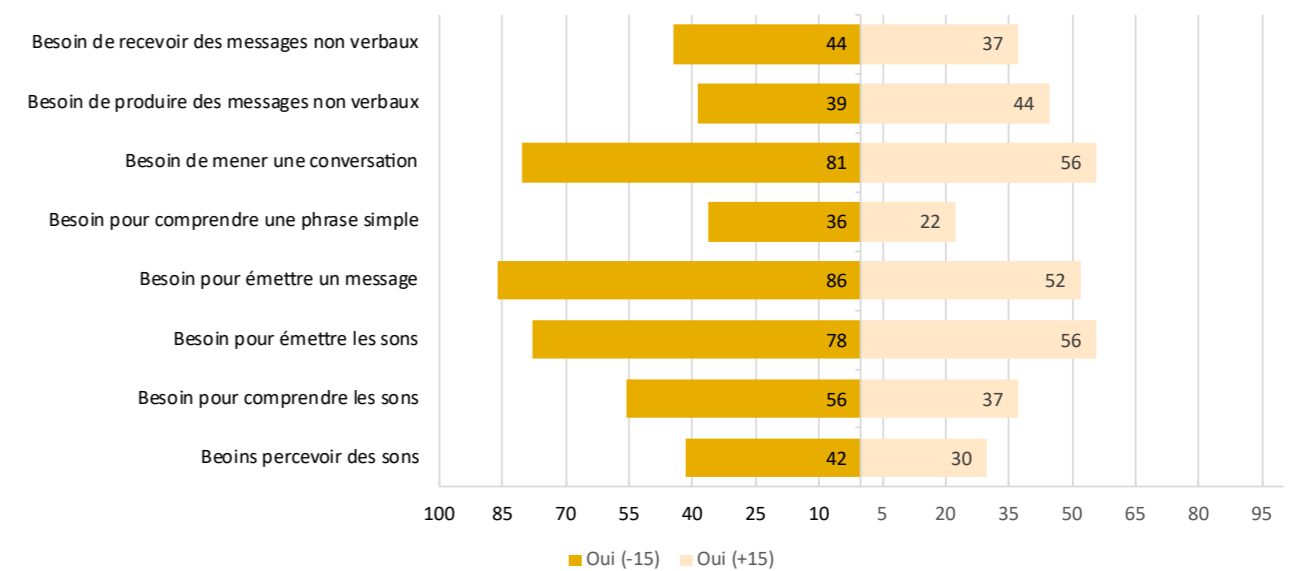
Besoin pour boire



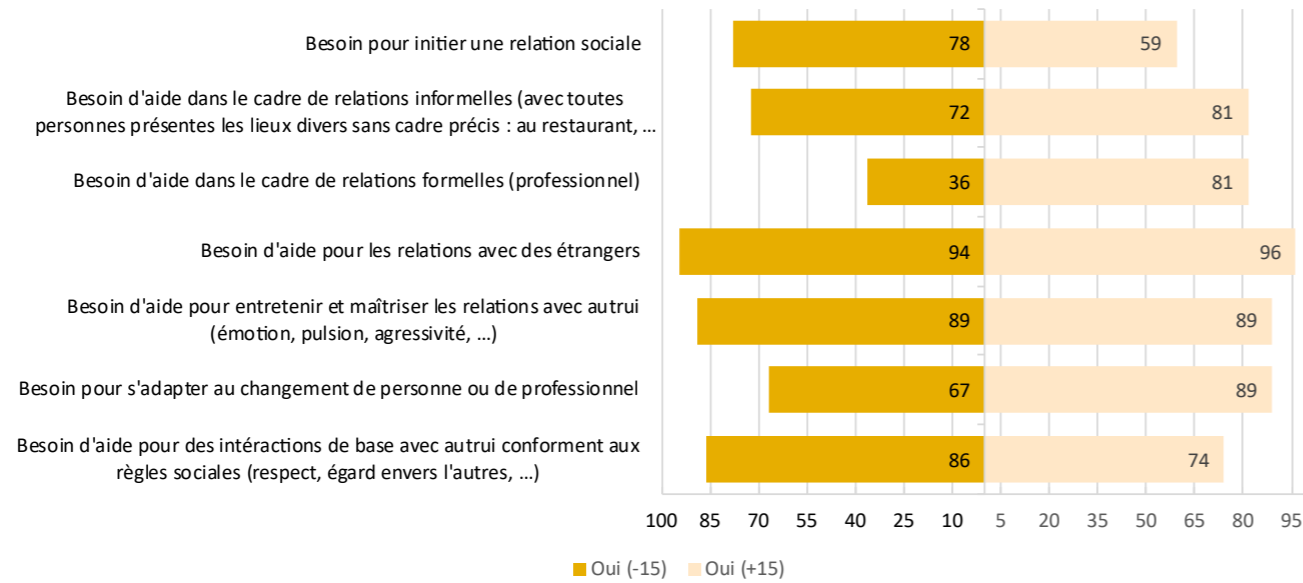
1.2.1.1 Besoin en lien avec l'entretien personnel
Besoin pour s'habiller, se déshabiller



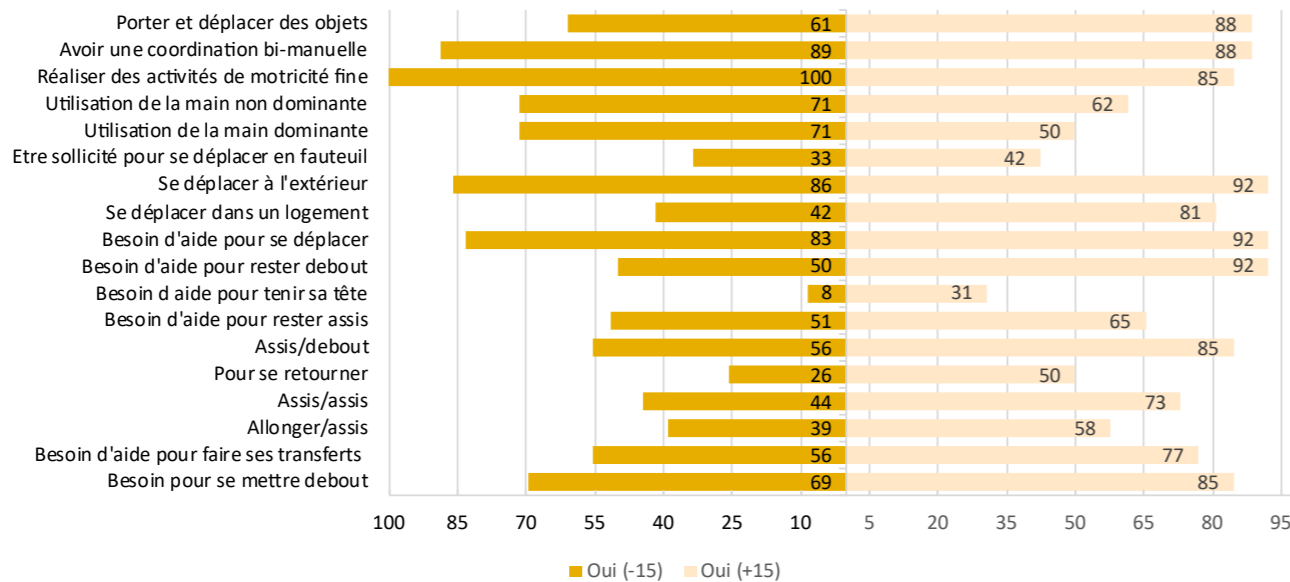
Besoins relatifs à la communication (mener une conversation)



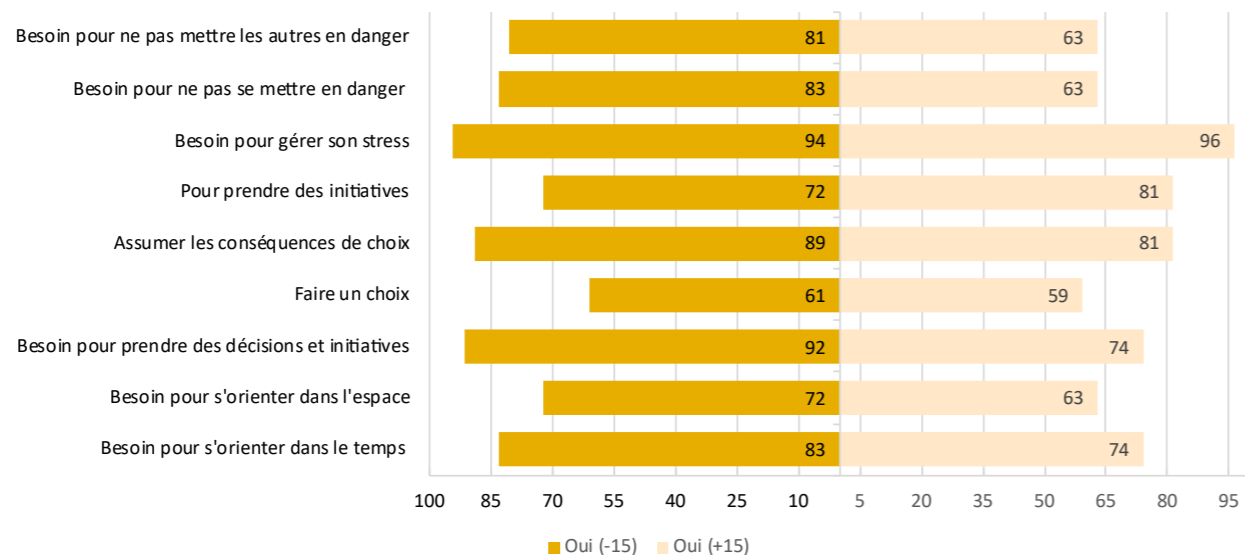
Besoin pour les interactions avec autrui



Besoins en lien avec la motricité et la mobilité

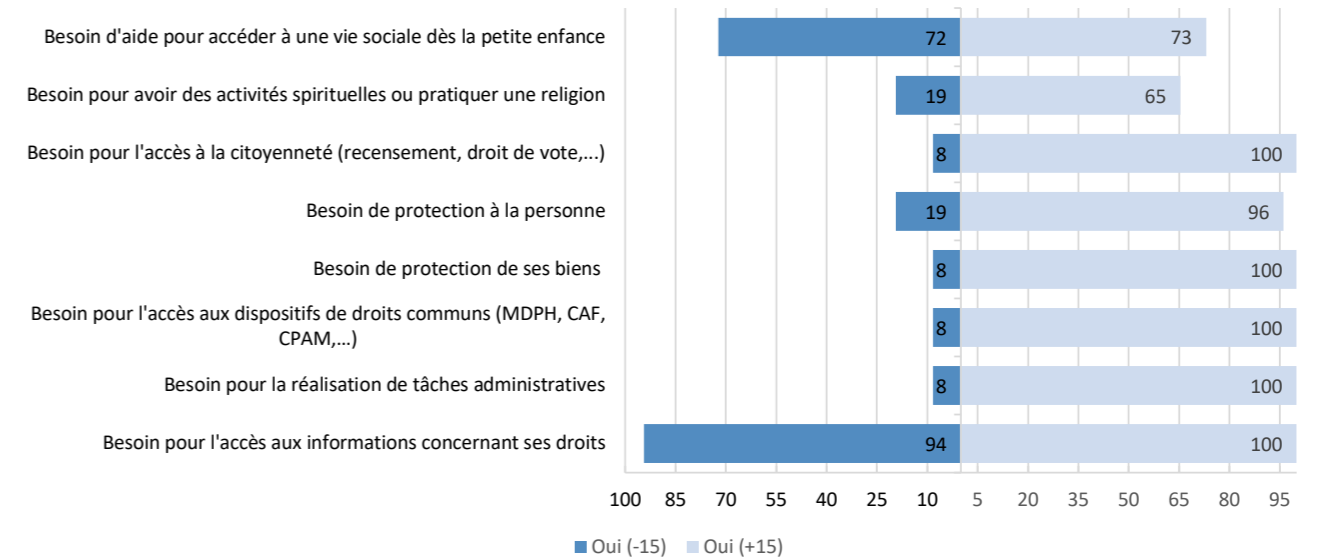


Besoins de prendre des décisions adaptées et pour la sécurité

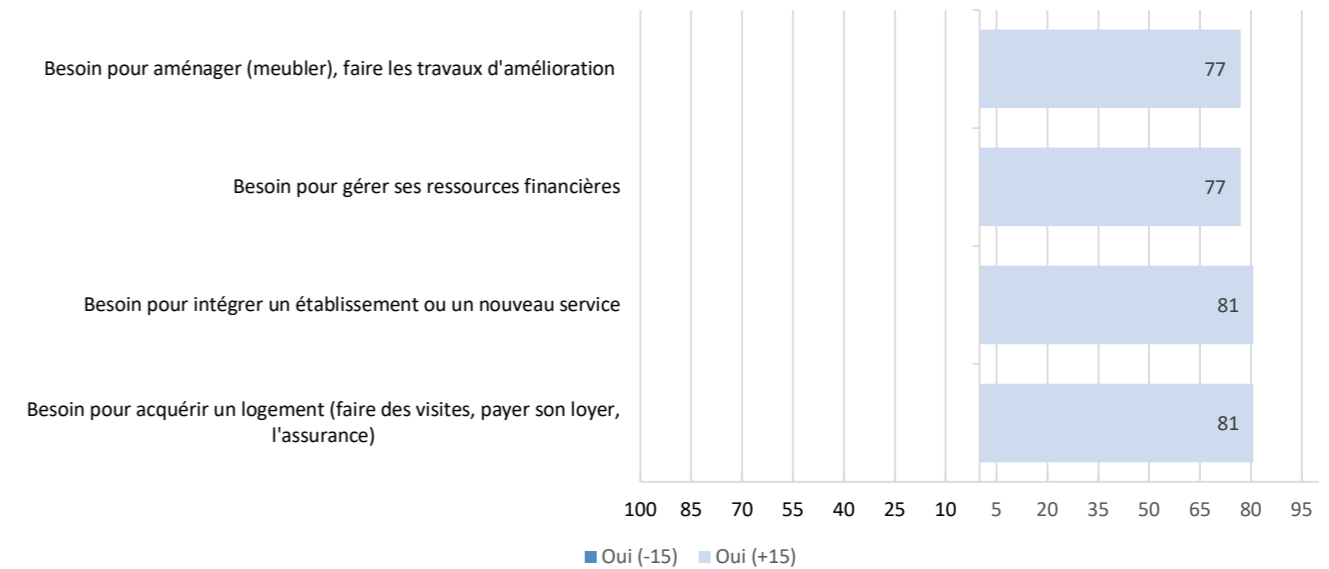


1.2 BESOINS EN MATIERE D'AUTONOMIE

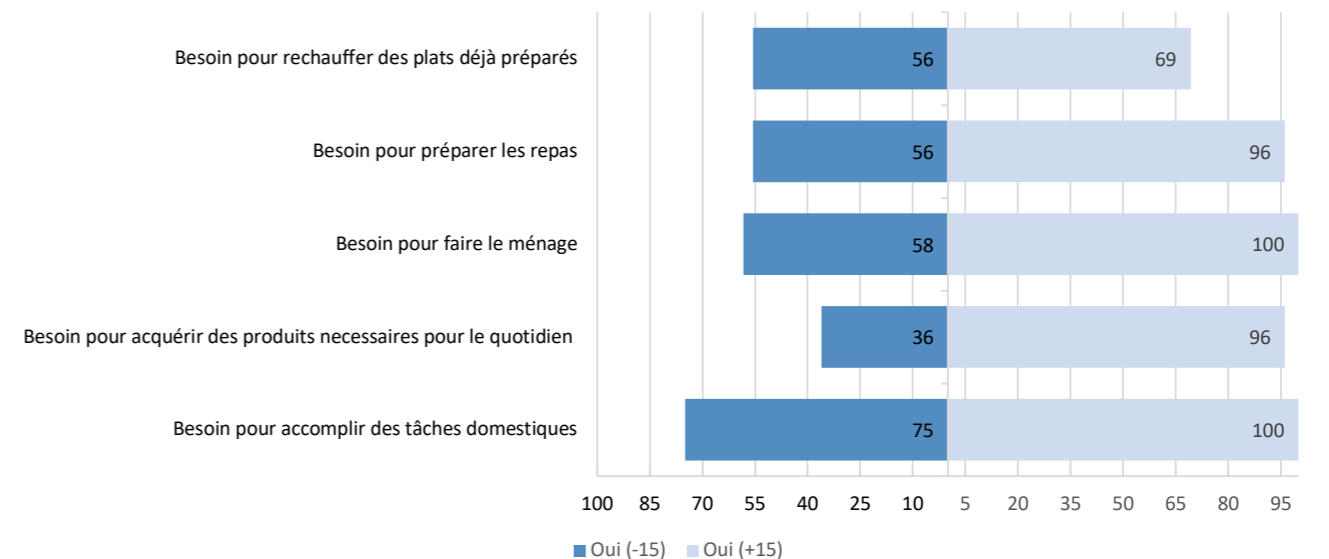
Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté



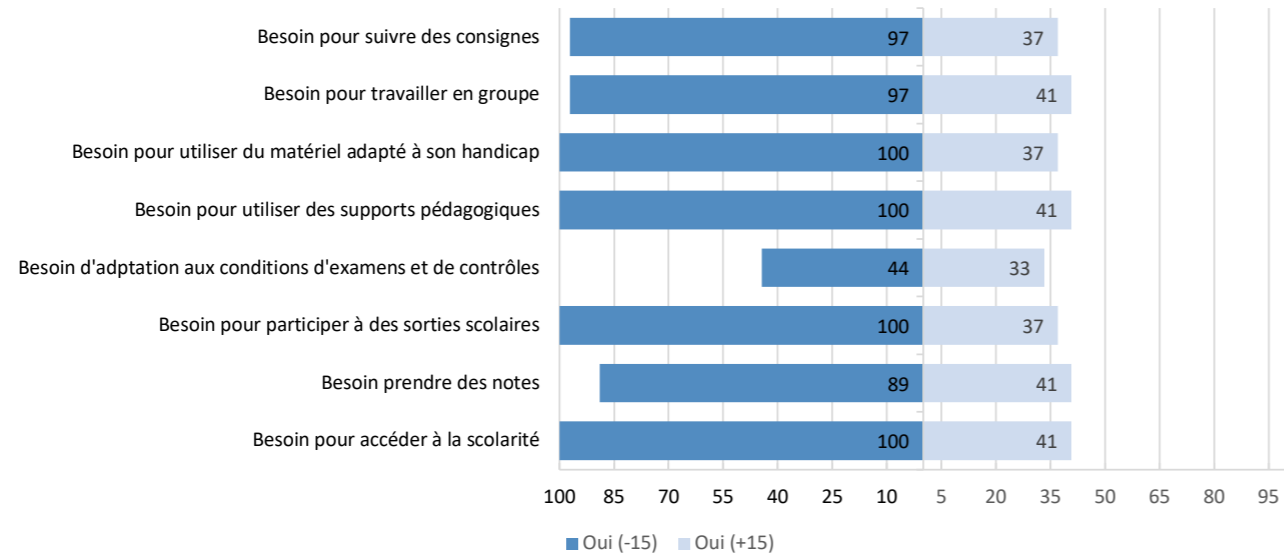
Besoins pour vivre dans un logement



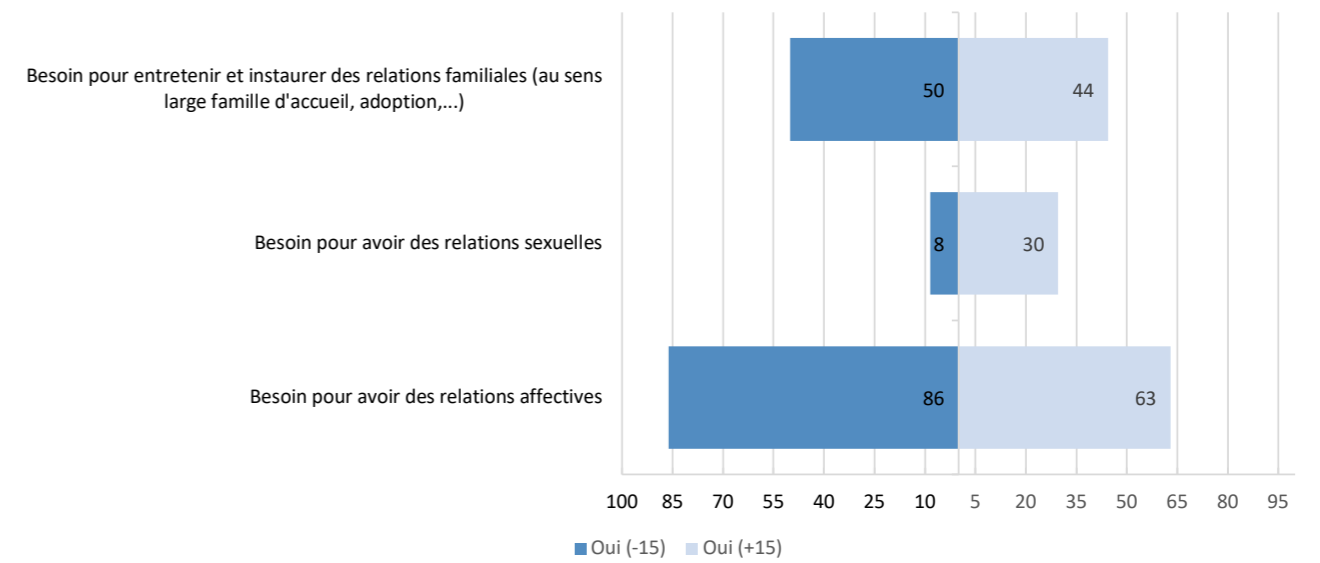
Besoins pour accomplir les activités domestiques



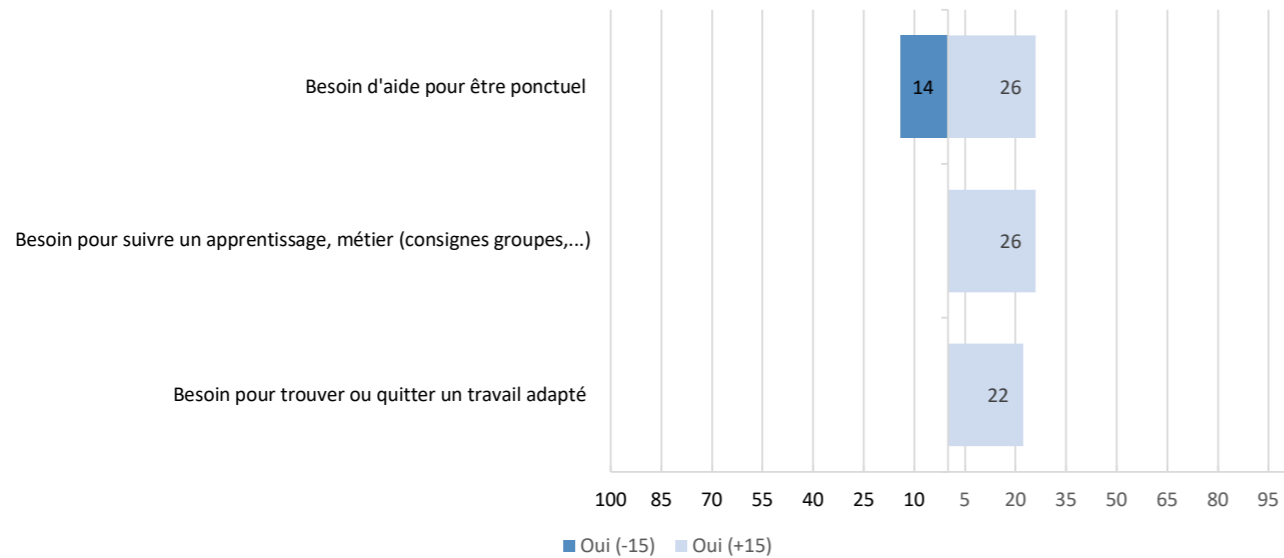
Besoins en lien avec la vie scolaire et étudiante



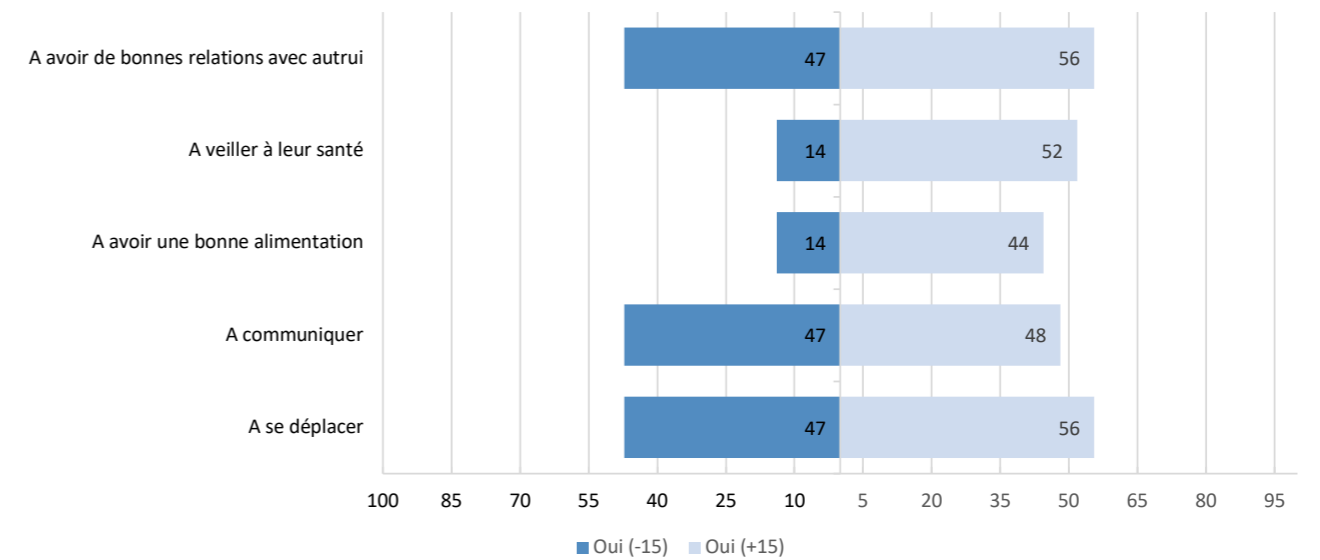
Besoins pour la vie familiale, la parentalité, la vie affective et sexuelle



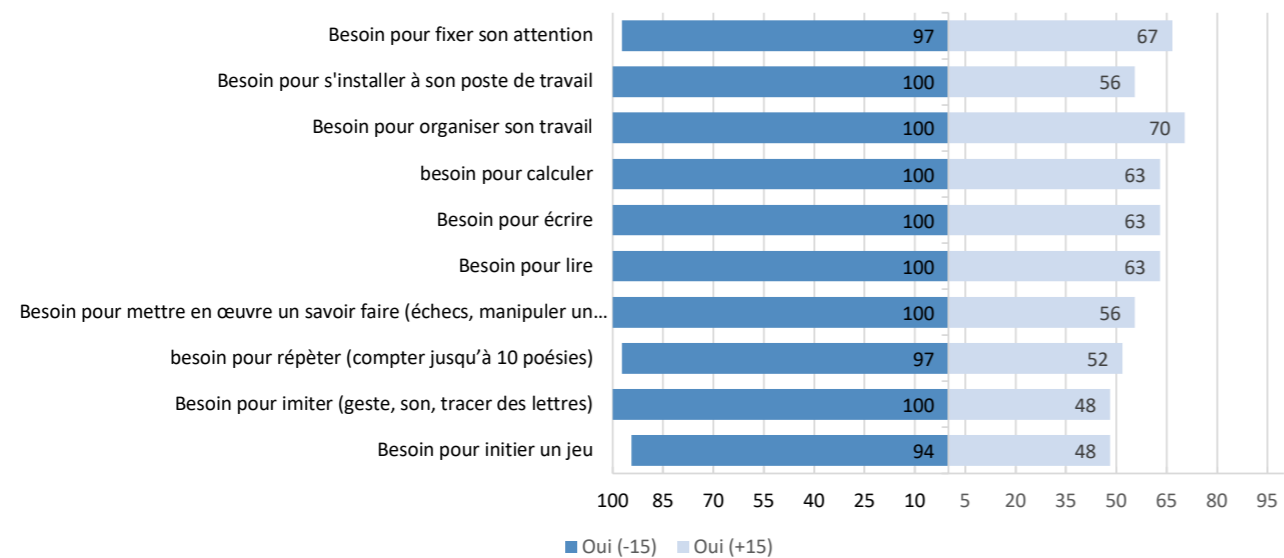
Besoins en lien avec le travail et l'emploi



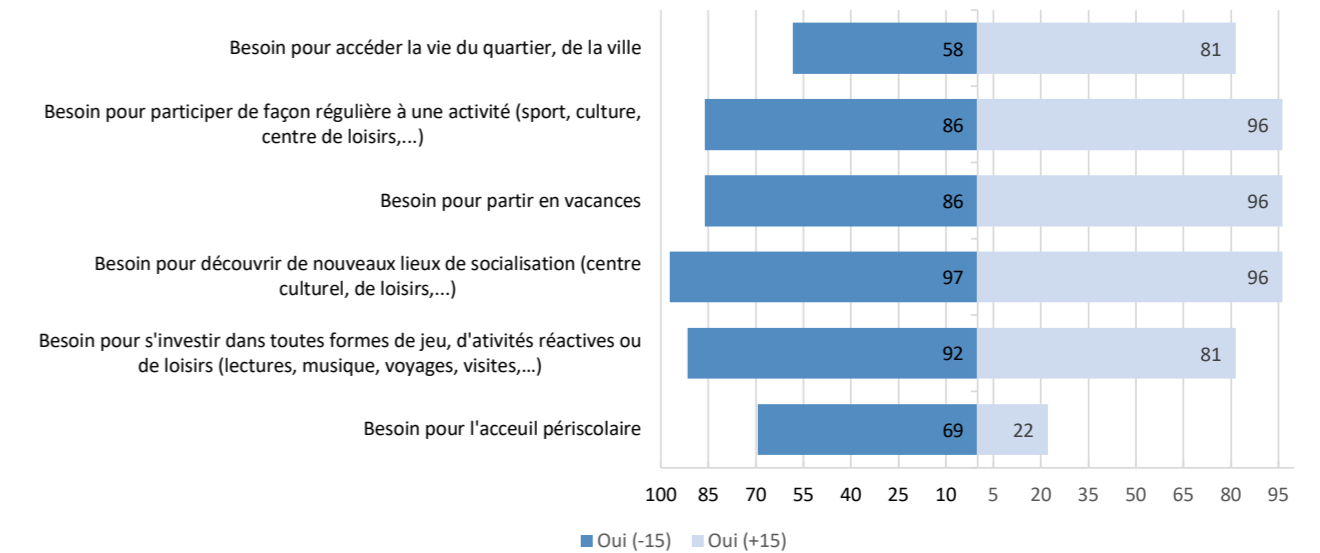
Besoins pour apprendre à être pair aidant



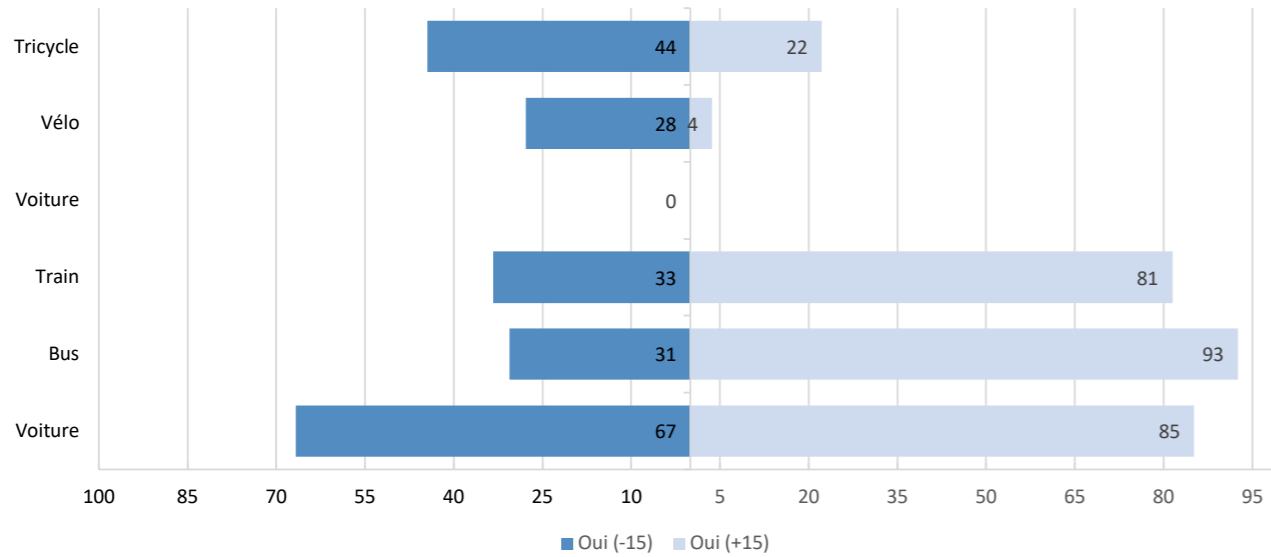
Besoins transversaux en matière d'apprentissages



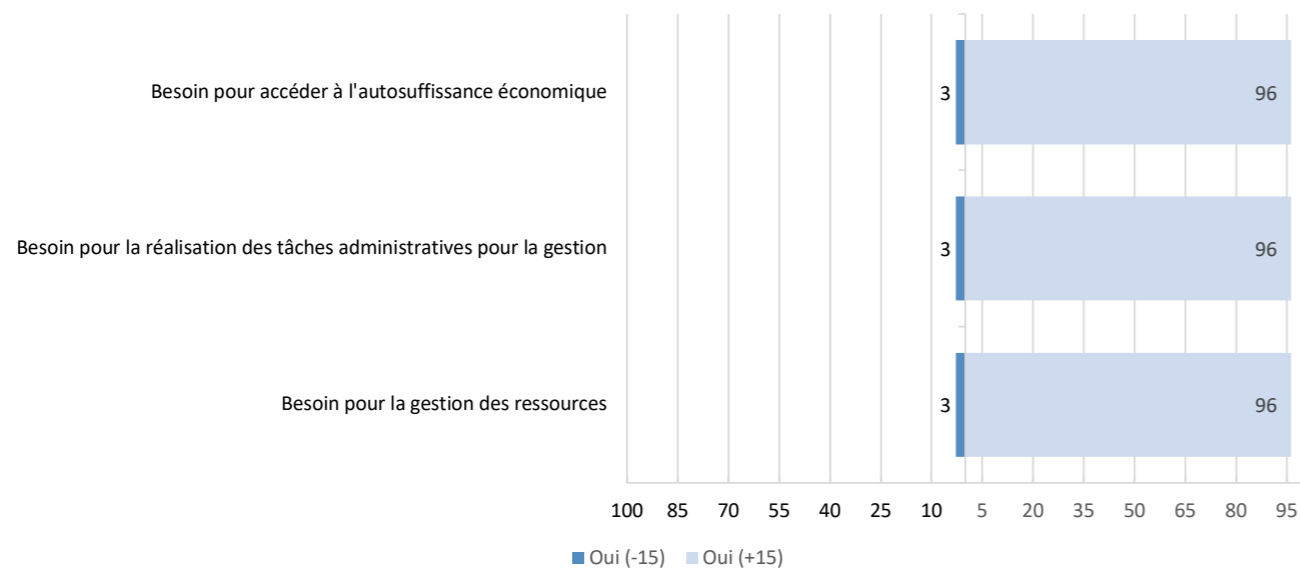
Besoins pour participer à la vie sociale



Besoin pour se déplacer avec un moyen de transport



Besoins en matière de ressources et d'autosuffisance économique



Annexe n° 6 : Politique qualité / Gestion des risques



Conformément à son projet 2021-2025, l'association des PEP 86 entend affirmer son engagement dans une dynamique d'amélioration continue de la qualité et de prévention des risques. Cet engagement s'inscrit dans le respect des valeurs de laïcité, de solidarité, d'égalité et de citoyenneté défendues par l'association, et de sa charte de bienveillance. Les orientations définies s'appliquent à l'ensemble des activités et des prestations conduites par l'association, ses établissements et services.

→ **L'engagement qualité concerne et implique chaque acteur qu'il soit administrateur ou professionnel.**

La politique qualité associative est consubstantielle de la **dynamique de projet** menée, intégrant :

- Les orientations du projet associatif et le **pilotage** des projets d'établissement ou de service
- **Les relations avec les différents partenaires et acteurs externes**
- La considération de la responsabilité sociale de l'association inscrivant les enjeux économiques, sociaux et environnementaux

→ **La réponse aux attentes et aux besoins des personnes accompagnées, et leur satisfaction, qu'ils soient enfants, adolescents ou adultes, représentants, familles ou proches-aidants, constitue l'orientation majeure de la politique qualité menée.**



L'accompagnement des personnes comprend :

- Le recueil des attentes et des besoins des personnes accompagnées
- La personnalisation, co-construite, des accompagnements
- Le respect des droits et libertés
- La promotion de la réflexion éthique
- L'écoute et la prise en considération des avis des personnes sur leur accompagnement



La qualité du service rendu s'appuie sur des ressources et une organisation du fonctionnement collectif incluant :

- La gestion des ressources financières et matérielles
- La politique ressources humaines, la formation et la qualification des professionnels
- La description et l'appropriation des repères et des processus nécessaires
- La prévention des risques et la qualité de vie au travail
- Le système d'échange, de partage et d'analyse de l'information



Les évaluations régulières, les vérifications de conformité, les enquêtes et la gestion des événements indésirables participent de la **mesure de la qualité** et de la sécurité, conditions nécessaires au maintien de la **dynamique d'amélioration** des activités et des prestations au bénéfice des personnes accompagnées.

Ce document définit les objectifs et orientations qualité et constitue le socle de l'engagement associatif sur ce sujet. Il s'applique à l'ensemble des établissements et services. Il est diffusé par voie d'affichage, dans le livret d'accueil du salarié, et constitue une annexe de chaque projet d'établissement ou de service médico-social.

Edition : Juillet 2024
 PEP 86 - Siège social
 Rue des Augustins 86580 BIARD
 05 49 30 03 03 - contact@pep86.fr

www.pep86.fr

